VENDREDI 12 JANVIER 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1765
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

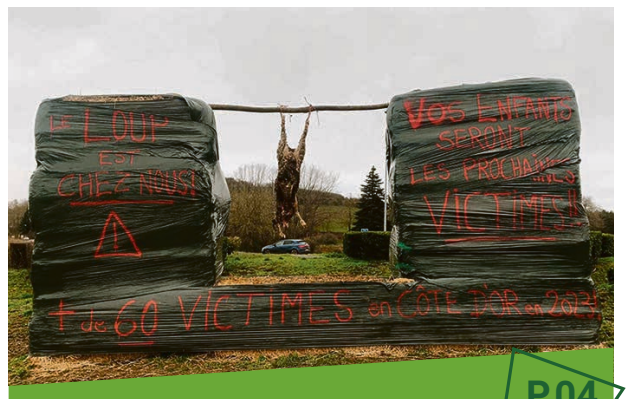


Plusieurs cordes à l'arc de l'enseignement agricole



Féminisation, nouvelles technologies, nouvelles approches pédagogiques, formations pluridisciplinaires, souci d'une plus grand ouverture aux attentes sociétales… L'enseignement agricole, auquel nous consacrons la première partie d'un dossier thématique cette semaine, ne cesse de se réinventer en faisant évoluer ses contenus, et en prenant en compte l'univers dans lequel il s'inscrit. Comme pour l'agriculture en général, cet enseignement a compris qu'il est en connexion parfaite avec les thématiques qui agitent nos sociétés aujourd'hui.

PAGES 14 À 19



P.04

ACTUALITÉS

Loup // Les JA de Pouilly-en-Auxois ont alerté la population



Réussir SA

P.10

PRODUCTIONS

Fertilité des sols // Douze indicateurs rassemblés dans un guide



P.20

RURALITÉ

Villages d'avenir // De nombreuses communes retenues





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ÉLEVAGES OVINS ET BOVINS : « LE LOUP EST CHEZ NOUS »

.05 CHAMBRE D'AGRICULTURE/ALYSÉ : QUAND LES BÂTIMENTS D'ÉLEVAGE OUVRENT LEURS PORTES

.06 ENTREPRISES : CHEZ BRESSON, LE RELAIS EST PASSÉ

.07 LES VŒUX DES PRÉSIDENTS D'OPA

ACTUALITÉ // RÉGION // FRANCE

.08 FORMATION : APPRENDRE À DÉVELOPPER LA VALEUR AJOUTÉE

.09 AGORAGRI : FACILITER LES ÉCHANGES AVEC LA LOGISTIQUE

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 FERTILITÉ : DOUZE INDICATEURS RASSEMBLÉS DANS UN GUIDE

PRODUCTIONS // VIGNE

.12 // BIVB : 2024, ANNÉE *« COMPLIQUÉE ET TRANSITOIRE »* ?

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 APICULTURE : UN MIEL FRANÇAIS QUI NE TROUVE PLUS PRENEUR

DOSSIER // ENSEIGNEMENT

.14 LES FILLES SE FONT UNE PLACE DANS L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE

.15 SE FORMER AUX RISQUES PROFESSIONNELS DÈS LES ÉTUDES

.16 LA TAILLE DE VIGNE EN APPRENTISSAGE VIRTUEL

.17 MESDAMES LES DIRECTRICES

.18 LE CFA VA OUVRIR SON BPREA

.19 DES JEUNES DÉTERMINÉS

RURALITÉ // TERRITOIRE

.20 REVITALISATION : PLUSIEURS COMMUNES DANS LE DISPOSITIF VILLAGES D'AVENIR

SERVICES

.21 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 PETITES ANNONCES

.26 ANNONCES LÉGALES

.30 ÉQUIPEMENT

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 COMPAGNONS DU DEVOIR : PORTES OUVERTES À AUXERRE, BESANÇON ET DIJON

.32 CUISINE : LA COCOTTE-MINUTE SEB, 70 ANS ET PAS UNE RIDE!



// LE DESSIN

// EN BREF

Chèque alimentaire Bruno Le Maire « enterre » le dispositif

Interrogé dimanche 7 janvier sur France 3 dans l'émission Dimanche en politique, le ministre de l'Économie, Bruno Le Maire, s'est positionné contre l'idée des chèques alimentaires : *« Je ne pense pas que la voie des chèques soit une bonne voie. Parce que nous n'avons pas les moyens budgétaires de donner des chèques ici ou là »*. Proposée par la Convention citoyenne en 2020, reprise par Emmanuel Macron, le dispositif de *« chèque alimentaire »* n'avait pas vu le jour tel qu'annoncé, sans être jamais officiellement abandonné - remplacé notamment par une *« indemnité inflation »* non fléchée vers l'alimentaire en 2021, puis un fonds de 60 M€ pour les *« nouvelles solidarités alimentaires »* annoncé fin 2022, qui inclut des expérimentations locales de *« chèques alimentaires »*.
Plusieurs collectivités se sont déjà engagées, comme Rennes, le Gers ou la Seine-Saint-Denis. Interrogé le 7 janvier, Bruno Le Maire s'est en outre positionné en faveur des banques alimentaires et des associations d'aides : *« Il faut passer par ce que est le plus efficace - et je salue leur travail : les banques alimentaires, les associations, les Restos du cœur »*. Une déclaration en défaveur du projet porté notamment par le groupe Up (ex-Chèque Déjeuner) de distribuer les politiques d'aide alimentaire dans tout type de magasin par le biais de cartes de paiement dédiées - comme cela est pratiqué aux États-Unis pour le programme Food stamp.

Influenza obligation de plein air suspendue en volailles label jusqu'à fin mai

En raison de l'épizootie d'influenza aviaire, 31 arrêtés parus au Journal officiel le 5 janvier et le 7 janvier suspendent l'obligation d'élevage en plein air pour autant de volailles sous IGP (indication géographique protégée, signe de qualité couplé dans ce cas à un Label rouge). En vigueur jusqu'au 31 mai, cette disposition s'applique, de manière rétroactive, depuis le 29 novembre 2023. Ces textes permettent de maintenir les estampilles IGP et Label rouge sur les volailles élevées durant cette période malgré l'obligation de mise à l'abri des animaux. Ils concernent des volailles de chair (poulets, canards, dindes et leurs déclinaisons), les canards à foie gras du Sud-Ouest IGP, ainsi que les œufs de Loué. Depuis que la France est passée en risque « élevé » pour l'influenza aviaire le 5 décembre 2023, l'ensemble des volailles doivent être mises à l'abri.
Sur le plan sanitaire, le dernier bilan du ministère de l'Agriculture fait état de sept foyers en élevages depuis le 1er août 2023 (date du début de la saison 2023-2024). Tous concernent des dindes, hormis un cas sur des poules pondeuses dans le Nord et un sur des canards de Barbarie en Vendée. Le 5 janvier, un second foyer en canards en Vendée a été confirmé à Commequiers, à 6 km du précédent à Notre-Dame-de-Riez.

Énergie L'avant-projet de loi supprime les objectifs de renouvelable

Fin décembre, le ministère de la Transition énergétique a transmis, pour consultation, deux articles programmatiques de l'avant-projet de loi relatif à la souveraineté énergétique au Conseil économique social et environnemental (Cese) et au Conseil national de la transition écologique (CNTE), rapporte une dépêche de l'AEF qui a relayé l'avant-projet en question. Très attendu, le projet fixe de nouveaux objectifs pour le plan *« France 2030 »*, alignés sur la réglementation européenne *« Fit for 55 »*, et inscrit *« le choix durable du recours à l'énergie nucléaire »* pour produire de l'électricité. En revanche, le gouvernement supprime les objectifs chiffrés de développement des énergies renouvelables présentes dans le code de l'énergie. Interrogée le 6 janvier par nos confrères de la Tribune Dimanche sur cette absence (article payant), la ministre de la Transition énergétique Agnès Pannier-Runacher, répond qu'elle souhaite *« garantir »* la sécurité d'approvisionnement au moment des pointes de consommation électrique, *« ce qui suppose d'avoir un socle minimal d'énergies pilotables, en particulier nucléaire, hydraulique, biomasse, ou du stockage »*. Et d'ajouter que *« ces sources d'énergie ne dépendent pas des conditions météorologiques, contrairement à l'éolien et au solaire »*.

// EN IMAGE

Atelier cuisine solidaire avec la MSA Bourgogne

La MSA Bourgogne, en partenariat avec la Communauté de communes du Châtillonnais, en Côte-d'Or, et l'association Groupe recherche d'emplois nouveaux (Gren) ont organisé, le 21 décembre, un atelier cuisine destiné aux bénéficiaires des paniers solidaires, une action collective qui s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des personnes et de lutte contre l'isolement. Au menu : préparation de ballottine de volaille farcie aux champignons, ou encore, de moelleux au chocolat. Cet événement s'est prolongé par une distribution de paniers solidaires, en partenariat avec le Secours Populaire Français. Cette action de solidarité apporte un soutien d'une part, aux structures maraîchères ou producteurs indépendants, partenaires du dispositif Paniers solidaires, et d'autre part, aux familles aux revenus modestes qui rencontrent des difficultés pour subvenir à leurs besoins de première nécessité sur le plan alimentaire.



Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication :** Mauricette Besançon
Rédaction : redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef :** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité : pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
- **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

Syndicat national de la presse agricole et rurale

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// IMPÔTS, EMPLOI, RETRAITE...

Ce qui change ou évolue en 2024

Comme chaque année, 2024 apporte son lot de nouveautés et d'évolutions juridiques, réglementaires ou fiscales en lien avec le monde agricole. En voici le passage en revue détaillé.



Chaque nouvelle année se traduit par une quantité importante d'évolutions législatives et réglementaires à prendre en compte.

Le 1er janvier a vu le rehaussement des seuils de recettes pour l'exonération pour les plus-values professionnelles agricoles : exonération totale, seuil rehaussé de 250 000 euros à 350 000. Exonération partielle : de 350 000 à 450 000 euros.

Revalorisation du Micro BA : la loi de finance pour 2024 a revalorisé de façon exceptionnelle le plafond de recettes pour l'application du régime « micro-BA » sans attendre 2026, de 91 900 euros à 120 000 euros.

Augmentation des plafonds de déduction pour l'épargne de précaution (DEP) : par exemple, les exploitants agricoles soumis à un régime réel d'imposition et réalisant un bénéfice imposable de plus de 120 771 euros pourront pratiquer une déduction pour épargne de précaution de 50 000 euros.

Déduction fiscale de 150 € par vache : les exploitants agricoles soumis au régime réel d'imposition peuvent pratiquer une déduction pour augmentation de la valeur de leurs stocks de vaches laitières et de vaches allaitantes lorsqu'il est constaté, à la clôture de l'exercice, une hausse de la valeur de ces stocks supérieure à 10 % par rapport à la valeur de ces mêmes stocks déterminée à l'ouverture de l'exercice précédent ou à l'ouverture de l'exercice considéré. Le montant de la déduction est égal à 150 euros par vache inscrite en stock dans la limite de 15 000 euros. Pour les Gaec et les EARL le plafond est multiplié par le nombre des associés exploitants, dans la limite de quatre.

Prolongation du crédit d'impôt HVE : le crédit d'impôt de 2 500 euros est prorogé pour les entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation Haute valeur environnementale (HVE) en cours de validité au 31 décembre 2023 ou délivrée au cours de l'année 2024.

Fin du crédit d'impôt glyphosate : en dernière lecture les parlementaires n'ont pas adopté la prorogation du crédit d'impôt sortie du glyphosate qui avait été votée par les sénateurs en première lecture.

Poursuite du crédit d'impôt bio : les entreprises ayant réalisé au moins 40 % de recettes provenant de l'agriculture biologique en 2023 bénéficieront en 2024 d'un crédit d'impôt de 4 500 euros.

Hausse du crédit d'impôt pour remplacement : le crédit d'impôt au titre des dépenses engagées afin d'assurer le remplacement des exploitants agricoles par un tiers est porté à 60 % des dépenses de remplacement (contre 50 % précédemment), dans la limite de 17 jours par an (contre 14 jours précédemment) de remplacement pour congé. Ce taux est porté à 80 % (contre 60 % précédemment) au titre des dépenses engagées pour assurer un remplacement pour congé en raison d'une maladie ou d'un accident du travail.

Délai accordé pour le Conseil stratégique phytosanitaire : toute entreprise utilisatrice de produits phytopharmaceutiques est tenue de suivre un conseil stratégique nécessaire pour renouveler le certificat Certiphyto. Par un décret publié le 28 décembre au journal officiel, le gouvernement vient d'accorder un délai supplémentaire aux entreprises pour respecter cette obligation. Pour le territoire métropolitain : jusqu'au 31 décembre 2027, les agriculteurs et autres utilisateurs professionnels pourront obtenir un Certiphyto provisoire valable un an, à condition de s'engager auprès d'un conseiller agréé pour réaliser leur conseil stratégique dans l'année.

Pôle emploi devient France Travail : cette évolution englobe la création d'un « Réseau pour l'emploi », regroupant France Travail, l'État, les collectivités locales, les missions locales et Cap emploi.

Le Salaire minimum de croissance (Smic) est revalorisé de 1,13 % : soit une augmentation de 15 euros nets par mois. Au 1er janvier, le montant du Smic s'élève donc à 1 766,92 € bruts par mois, soit 1 398,69 € nets pour 35 heures hebdomadaires.

Revalorisation des pensions de retraite : les retraités de la MSA verront leurs pensions de retraite de base augmenter de 5,2 % (soit 41,60 euros pour une pension mensuelle moyenne de 800 euros) sur les pensions versées à partir du 9 février. La revalorisation de la retraite Agirc-Arrco pour les salariés agricoles (salariés du privé) s'élève à 4,9 % depuis le 1er novembre 2023. Pour les non-salariés agricoles, la pension de retraite complémentaire obligatoire (RCO) versée par la MSA est augmentée depuis le 1er janvier du fait de la revalorisation de la valeur de service du point RCO qui passe de 0,3614 euro à 0,3642 euro. La revalorisation concerne également l'Allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa, anciennement « minimum vieillesse »). cette revalorisation est de 5,2 % : elle passera ainsi à 1 011,06 € par mois pour une personne seule, et à 1 569,67 € par mois pour un couple.

La gratification des stages est augmentée pour atteindre 4,35 euros par heure de présence effective, contre 4,05 euros au 1er janvier 2023.

Hausse des taxes sur le GNR : La TICPE non remboursable sur le gazole non routier (GNR) augmente de 2,85 centimes d'euros passant de 3,86 centimes d'euros à 6,71 centimes d'euros par litre.

Gouvernement : après une mise en œuvre progressive de la réforme en 2023, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire est, depuis le 1er janvier, seul compétent sur l'ensemble de la réglementation et des contrôles relatifs à la sécurité sanitaire de l'alimentation humaine et animale. Jusque-là, la gestion était partagée entre le ministère en charge de l'Agriculture – via la Direction générale de l'alimentation (DGAL) – et le ministère en charge de l'Économie – via la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF).

Chasse, seuil d'indemnisation des dégâts : jusqu'au 31 décembre 2023, le seuil minimal donnant lieu à indemnisation était fixé à 3 % de la surface ou du nombre de plants de la parcelle culturale détruite. Toutefois, les dégâts étaient indemnisés lorsque leur montant, avant l'abattement, y était supérieur à 230 euros. Dans le cas particulier des prairies, ce seuil était ramené à 100 euros. Depuis le 1er janvier : il est uniquement prévu que le seuil minimal est fixé à 150 euros par exploitation et par campagne cynégétique, au sein de chaque département. À compter du 1er avril, le préfet pourra notamment fixer les périodes d'ouverture de la chasse aux sangliers entre le 1er juin et le 31 mai (contre, auparavant, du 1er juin au 31 mars). De plus, désormais, la chasse du sanglier pourra être pratiquée pour la protection des semis, à l'affût ou à l'approche, voire en battue à titre exceptionnel, après autorisation préfectorale du 1er avril au 31 mai.

Contrôle technique obligatoire pour les quads et SSV homologués L : un arrêté publié au JO le 24 octobre 2023 instaure un contrôle technique périodique obligatoire à partir du 15 avril aux véhicules de catégorie L. Ainsi sont notamment concernés : les cyclomoteurs ; les motos et les quadricycles légers et lourds. La mise en place se fera de manière progressive en fonction de la date d'immatriculation du véhicule.

SAJ 70

// ÉLEVAGES OVINS ET BOVINS

21

« Le loup est chez nous »

Les Jeunes agriculteurs de Pouilly-en-Auxois ont alerté la population sur les ravages du loup, juste avant les fêtes de fin d'année. Retour sur cette action syndicale qui a fait réagir sur internet.

Le loup est devenu une triste réalité pour les éleveurs de Pouilly-en-Auxois et de ses environs. *« À ce jour, nous approchons de la dizaine d'attaques, pour à peu près autant de brebis au tapis »*, déplorait en ce début de semaine Benoît Laprée, le président du canton JA concerné. Bouleversés par ce nouveau *« quotidien »*, les Jeunes agriculteurs avaient décidé de mener une opération *« communication »* le 22 décembre, en montrant l'une des victimes du loup au grand public. *« Nous faisons face à ce prédateur depuis un mois maintenant. Comme nous l'avions déjà dit et redit, sa présence n'est pas compatible avec nos élevages »*, poursuit Benoît Laprée, *« si nos anciens avaient éradiqué le loup, ce n'était pas sans raison… Il nous fallait une opération choc comme celle-ci pour faire passer le message. Et surtout montrer la réalité : le loup n'est pas un animal beau ni gentil, contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire ! »*.

Fin de l'action

L'action des JA de Pouilly n'a, en réalité, pas duré très longtemps : les autorités ont retiré l'animal puis les bottes de foin, presque dans la foulée. *« C'est vraiment dommage, ils auraient au moins pu laisser la structure en paille… »*, réagit le président cantonal, *« c'est à ni rien comprendre : il ne faut pas montrer de brebis morte mais, dans le même temps, il faut laisser prospérer le loup dans nos campagnes… N'est-ce pas paradoxal ? La vérité semble en tout cas déranger »*. Benoît Laprée annonce un *« véritable carnage »* à la prochaine mise à l'herbe, si aucune action n'est entreprise d'ici là : *« nous ne sommes qu'au début de l'hiver, avec peu d'animaux dehors, et les dégâts sont déjà considérables. La situation sera tout autre dans quelques semaines… Il faut absolument que ça bouge, nous demandons des actes »*. L'éleveur côte-d'orien sait que le combat sera long, notamment face à de surprenants opposants : *« nous ne sommes pas près de baisser les bras, quoiqu'il arrive… Les commentaires que nous avons lus sur internet ? Oui, c'est impressionnant… Je ne m'attendais peut-être pas à en lire autant, pour dire vrai. La proportion de gens qui sont pour le loup dans nos campagnes, sans savoir vraiment pourquoi et sans connaître les conséquences, semble vraiment importante. Quand il n'y aura plus d'élevage ni de quoi manger, leur avis changera peut-être, mais il sera trop tard »*.

AG

Le post Facebook



Le cadavre d'une brebis, victime du loup quelques heures plus tôt, était suspendu au rond-point de la sortie d'autoroute.

« Ça y est, le loup tant redouté est là sur le canton de Pouilly et depuis quelques semaines, il fait un carnage ! Les éleveurs ont la boule au ventre, se demandant quelle macabre découverte ils vont faire le matin. Trachées explosées, éviscérés, dévorés… Cela vous choque ? Et pourtant, tel est le sort des pauvres animaux d'élevage ! Où est le bien-être animal ? C'est inadmissible de protéger un animal qui fait tant de ravages ! Mesdames et messieurs les politiques, défendez votre territoire et les gens qui le font vivre ! Le loup, c'est la mort de l'élevage et de ceux qui font vivre le monde rural. C'est non seulement l'arrêt de l'élevage et les conséquences sur notre autonomie alimentaire, mais aussi de fait l'arrêt de l'entretien des territoires. C'est à terme l'enfrichement des zones jusqu'ici pâturées, et la propagation des incendies, et donc la destruction d'écosystèmes et la mise en danger des villages et des populations ! Tuer l'agriculture française c'est aussi supprimer tous les emplois qu'elle génère et mettre un nombre incalculable de personnes au chômage ! Et enfin le pire… Ce que tout le monde redoute et qui un jour arrivera à cause du loup que vous protégez… C'est qu'excédés et dégoûtés des hommes et des femmes commettent l'irréparable en franchissant le pas du suicide ! Parce que oui c'est une réalité ! Alors prenez vos responsabilités et soutenez l'élevage et les éleveurs français ! votre santé en dépend ! Quand nous ne serons plus là, vous n'aurez plus le choix que de manger de la viande importée qui est produite de manière interdite en France ! Nous en appelons à votre bon sens, c'est maintenant qu'il faut agir ! ».

Après l'enlèvement de la brebis et de la structure : *« Elle est belle la liberté d'expression ! Merci aux personnes, qui qu'elles soient, qui ont fait démonter la structure à visée informative que nous avions si bien installée ! La vérité dérange ! On cherche à nous faire taire et à nous désinformer. Le nombre de victimes ne va faire qu'augmenter, quand cela s'arrêtera-t-il ? Soutien aux pauvres éleveurs qui sont touchés, mais ce ne sont que des mots… Il faut des actes ! »*.

// FDSEA

89

Le bureau fait sa rentrée



Le premier bureau de l'année de la FDSEA a eu lieu le lundi 8 janvier, dans les locaux du syndicat, à Auxerre.

Le lundi 8 janvier, les membres du bureau de la FDSEA de l'Yonne se sont retrouvés pour la première fois de l'année afin de poursuivre leurs travaux, avec un ordre du jour garni. Car les élus agricoles du département seront largement sollicités sur le mois de janvier, avec plusieurs rencontres prévues, qui serviront à évoquer et à porter les problématiques du territoire : le 16 janvier, une rencontre avec le préfet de région, organisée par la FRSEA BFC, est programmée ; le 22 janvier, une autre avec le secrétaire général de la FNSEA (Hervé Lapie) est prévue ; le 23 janvier, les administrateurs se retrouveront pour le premier CA de la FDSEA de l'année ; enfin, le 25 janvier, toutes les fédérations départementales du réseau FNSEA se réuniront à Paris pour un conseil fédéral.

Les administrateurs viendront à la rencontre de leurs adhérents lors des assemblées générales de territoire, dont la première s'est tenue le mardi 9 janvier, à Poilly-sur-Serein, pour les cantons du Tonnerrois. Un sujet longuement travaillé lors de ce bureau de rentrée. Le syndicat invite tous ses adhérents et les sympathisants à venir y assister (voir dates et informations par ailleurs).

Christopher Levé

// FDSEA

89

Il est venu le temps des cantonales

Les assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont commencé cette semaine. Durant un peu plus d'un mois, des réunions sont prévues aux quatre coins du département, avec l'objectif, pour le syndicat, d'aller à la rencontre de ses adhérents et d'évoquer, avec eux, les grands points qui alimentent l'actualité agricole.

C'est un rendez-vous annuel important pour le syndicat majoritaire agricole : les assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne ont une nouvelle fois lieu en ce début d'année. La première s'est d'ailleurs tenue le mardi 9 janvier après-midi, à Poilly-sur-Serein, pour les cantons du Tonnerrois.

Ces assemblées générales cantonales sont l'occasion pour les administrateurs d'aller à la rencontre de leurs adhérents et de leur faire part des sujets qui alimentent l'actualité agricole syndicale et réglementaire, comme la détaxation du GNR, la directive nitrates, la loi Sempastous ou encore les récents acquis syndicaux.

D'autres points seront également faits sur l'agrivoltaïsme, ou encore sur les avantages dont peuvent bénéficier les adhérents au sein du réseau.

Enfin, les assemblées générales cantonales sont toujours l'occasion pour les adhérents de faire part de leurs problématiques, mais aussi d'échanger sur leurs projets locaux.

La FDSEA invite tous ses adhérents et les sympathisants à venir y assister, et ce dès ce vendredi 12 janvier, à 14 heures, à Coulanges-la-Vineuse, pour les cantons d'Auxerre-Est, Auxerre-Ouest, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courson-les-Carrières et Vermenton.

Christopher Levé

Le calendrier

Voici le calendrier des assemblées générales cantonales de la FDSEA de l'Yonne :

- **Vendredi 12 janvier, à 14 heures, à Coulanges-la-Vineuse, pour les cantons d'Auxerre Est, Auxerre-Ouest, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courson-les-Carrières et Vermenton.**
- **Lundi 15 janvier, à 14 heures, à La Chapelle-sur-Oreuse, pour les cantons de Pont-sur-Yonne et Sergines.**
- **Jeudi 18 janvier, à 9 h 30, à Migennes, pour les cantons d'Aillant-sur-Tholon, Joigny, Migennes, Saint-Julien-du-Sault et Seignelay.**
- **Jeudi 18 janvier, à 14 heures, à Champignelles, pour les cantons de Bléneau/Saint-Fargeau et Charny.**
- **Mercredi 24 janvier, à 9 h 30, à Villeneuve-l'Archevêque, pour le canton de Villeneuve-l'Archevêque.**
- **Mardi 30 janvier, à 9 heures, à Le Mériot (Aube), pour le canton de Chéroy.**
- **Vendredi 9 février, à 9 h 30, à Ligny-le-Châtel, pour le canton de Ligny-le-Châtel.**
- **Vendredi 9 février, à 11 heures (lieu à définir), pour les cantons d'Avallon, Guillon, Quarré-les-Tombes, Vézelay et L'Isle-sur-Serein.**

D'autres assemblées générales cantonales sont à programmer, comme celles des cantons de Saint-Sauver/Toucy, de Brienon, Cerisiers, Saint-Florentin, Flogny nord, de Sens, Villeneuve-sur-Yonne, et de Chablis.

// CHAMBRE D'AGRICULTURE/ALYSÉ

89 Quand les bâtiments d'élevage ouvrent leurs portes

Les portes ouvertes des bâtiments d'élevage, organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé, reviennent cette année. Entre le 13 et le 16 février, quatre exploitations ouvrent les portes de leurs bâtiments d'élevage, en bovin lait, ovin lait, volaille et bovin viande.

Cette année encore, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé proposent de découvrir des projets innovants à l'occasion des journées portes ouvertes des bâtiments d'élevage, qui auront lieu du 13 au 16 février. Le concept reste le même : ce sont les éleveurs qui parlent aux éleveurs, et partagent avec eux leurs expériences.

L'événement commencera le mardi 13 février, avec la visite d'un bâtiment de bovin lait, au Gaec Joffrin (16 grande rue) à Villiers-Vineux (de 14 heures à 16 h 30). L'occasion d'observer la transformation d'une salle de traite pour accueillir deux robots et d'en apprendre plus sur la création d'une infirmerie, sur un bâtiment multifonctions, en autoconstruction, avec une gestion de deux troupeaux sur un même site.

Ensuite, un bâtiment multifonctions « au féminin », avec un parcours du lait (en ovin lait) sera présenté le mercredi 14 février, de 14 heures à 16 h 30, à la Ferme des Abry (Le Gibon), à Leugny.

Volaille et bovin viande

Le jeudi 15 février, de 14 heures à 16 h 30, Julien Robert (24 rue d'en bas à Flogny-la-Chapelle) ouvrira les portes de ses bâtiments accueillant des volailles, des bâtiments mobiles avec parcours ombrager et grillagé pour le bien-être des animaux.

Enfin, le vendredi 16 février, de 14 heures à 16 h 30, la Scea de Tameron (10 rue du Tilleul, Montillot, à Temeron), accueillera les éleveurs pour parler de bien-être animal, de production d'énergie, d'économie de paille dans un bâtiment résolument moderne et pensé par les éleveurs, avec la création d'un local bien-être pour les éleveurs.

Toutes les informations disponibles sur yonne.chambagri.fr et sur alyse-elevage.fr.

Christopher Levé



Les journées portes ouvertes de bâtiments d'élevage ont lieu du 13 au 16 février, dans l'Yonne.

// GROUPAMA RHÔNE-ALPES-AUVERGNE

58 Toujours à vos côtés

Isabelle Chopin, présidente de la Fédération départementale de la Nièvre, Groupama Rhône-Alpes Auvergne, présente ses vœux pour la nouvelle année.



Groupama Rhône-Alpes-Auvergne

Isabelle Chopin, présidente de la Fédération départementale de la Nièvre, Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

« Tout d'abord, je tiens à vous adresser mes meilleurs vœux pour vous et vos proches. Que cette nouvelle année vous apporte santé et bonheur. Qu'elle nous permette également de renforcer nos liens : la proximité est un engagement fort de notre groupe mutualiste et nous avons à cœur d'être au plus près de nos clients-sociétaires. Sur notre département, ce sont 14 agences, 198 élus bénévoles et 80 collaborateurs mobilisés chaque jour pour vous accompagner.

Assureur de tous nos territoires, nous connaissons parfaitement les immenses défis qui se présentent au monde agricole dans les années à venir, notamment ceux dus aux aléas climatiques et à la réforme de la politique agricole commune. Nous entendons bien jouer tout notre rôle d'OPA à vos côtés pour continuer d'accompagner et de défendre le modèle de l'agriculture française, essentiel à notre souveraineté alimentaire. Je tiens d'ailleurs à saluer le dynamisme des jeunes agriculteurs de notre département qui participent activement au rayonnement de notre territoire.

Nous connaissons votre environnement, vos problématiques et imaginons des solutions d'assurances adaptées à vos besoins, en étant avec vous sur le terrain. Nos conseillers spécialisés sont des experts dans le domaine des risques agricoles, et peuvent s'appuyer sur de nombreuses compétences dans l'entreprise pour permettre à chacun d'entre vous de construire sa vie d'entrepreneur et sa vie personnelle en toute confiance. Enfin, je tiens également à rappeler le soutien de Groupama Rhône-Alpes Auvergne à tous les acteurs locaux, qui contribuent chaque jour au développement de notre territoire. En tant que présidente de la Fédération départementale de la Nièvre, ma volonté est d'accompagner tous nos clients-sociétaires, de maintenir et nouer des liens de proximité avec tous nos partenaires qu'ils soient économiques, sportifs ou culturels. Nous sommes tous là pour, ensemble, faire briller notre département ».

Isabelle Chopin,
présidente de la Fédération
départementale de la Nièvre,
Groupama Rhône-Alpes Auvergne.

// FORMATION

21 Bien stocker et conserver pour valoriser

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation sur la conservation et le stockage du grain à la ferme, le 5 février à Bretenière.

Les formations du pôle productions végétales de la Chambre d'agriculture se poursuivent en ce début d'année. Aujourd'hui, zoom sur une thématique qui sera abordée le 5 février en présence de Nicolas Thibaud, expert indépendant spécialiste des métiers du grain, originaire du Gard : *« Nous aborderons tous ensemble la conservation et le stockage du grain à la ferme, des enjeux essentiels pour mieux valoriser la qualité de la production »*. L'intervenant rappellera l'évolution des normes : *« celles-ci deviennent de plus en plus exigeantes en alimentation humaine, je pense notamment à tout ce qui concerne les mycotoxines et les insectes. Il faut bien le prendre en compte et modifier son approche, d'autant que le climat évolue lui aussi : les fenêtres pour ventiler deviennent plus courtes, il faut s'adapter car les insectes le font parfois mieux que nous. Il y a 10 ou 15 ans, nous n'avions pas les mêmes contraintes »*. Après un rappel des *« fondamentaux »* en salle, le matin, les stagiaires iront visiter une ou deux exploitations agricoles l'après-midi : *« nous verrons des cas concrets, l'idée est de disposer d'un équipement à moindres coûts et de mettre en place une technique de gestion adaptée de la conservation des graines, sans avoir recours au séchage. Le jeu en vaut la chandelle, il y va de la valorisation de la qualité… Pour le blé tendre par exemple, en moyenne, nous estimons qu'un coût de stockage et de conservation entre 40 et 50 euros la tonne permet d'obtenir une valorisation d'au moins 80 euros/t dans le marché de la meunerie ou de la biscuiterie »*.

AG

Contacts : Hector Mussillon pour plus d'informations (06 71 81 01 79), Céline France pour les inscriptions (06 07 62 80 61).



// ENTREPRISES

21 Chez Bresson, le relais est passé

Une soirée avait lieu à Marsannay-la-Côte pour marquer le départ en retraite de Catherine Racle, qui aura dirigé l'entreprise familiale pendant plus de vingt ans.

Nous l'évoquions au début du mois d'août : Catherine Racle, la dirigeante des établissements Bresson de négoce de grains de Saulon-la-Chapelle, a cédé la direction à sa fille, Coraline, et son fils Damien. Une soirée un peu particulière s'est tenue le 8 décembre, à Marsannay-la-Côte, afin de marquer le départ en retraite de celle qui dirigeait l'entreprise depuis le début des années 2000. 320 personnes étaient réunies : des clients agriculteurs ou industriels, les collaborateurs de l'entreprise, des banquiers, des assureurs, des fournisseurs, des prestataires, bref, toutes celles et ceux qui, de près ou de loin, participent au fonctionnement de Bresson. Se trouvaient là également des élus locaux et les représentants des réseaux Actura (marchés de l'agrofourniture), Fertagri, Fédération du négoce agricole (FNA). Catherine Racle était revenue au sein de l'entreprise familiale en 1983. Elle en a réalisé l'informatisation dès 1985 et a occupé plusieurs postes (suivi administratif des approvisionnements, comptabilité). Lorsqu'elle a pris la direction de Bresson en 2000, elle a orienté l'entreprise sur la filière Blé Culture raisonnée contrôlée (CRC). De gros changements se sont alors opérés : embauche d'une responsable qualité-sécurité-environnement (Fouzia Smouhi), traçabilité. À cette époque, il s'agissait d'une vraie démarche innovante, qui a nécessité la construction du silo de Layer.



Catherine Racle (à gauche), en compagnie de sa famille pour cette soirée festive à Marsannay-la-Côte.

Catherine Racle s'est aussi impliquée dans de nombreuses instances (Chambre de commerce et d'industrie, Medef, GIE CRC, FNA, Crédit Agricole, comité régional d'entreprises de négoce, Agriculteurs français pour le développement international (Afdi). Elle est officier du Mérite agricole et Chevalier de la Légion d'honneur. La soirée du 8 décembre aura été pour elle l'occasion de rendre hommage à ses grands-parents et parents pour les valeurs inculquées : sens de l'engagement et des responsabilités, courage, honnêteté, respect des autres et humilité. *« C'est maintenant,* déclarait-elle, *à Damien et à Coraline de faire vivre ces valeurs humaines et familiales. Leurs compétences et leur combativité leur permettront de poursuivre cette belle aventure Bresson dont ils sont les dignes représentants. Je suis très fière d'eux. Ils regardent l'avenir avec enthousiasme et sont résolus à le façonner avec créativité, agilité et engagement. Ils sont prêts à relever les défis avec passion et détermination. Quant à moi, avec ce temps libre qui m'est offert, je vais voyager encore un peu et profiter mieux de ma famille et de mes amis ».*

Berty Robert

// EN BREF

Sécurité Groupama organise une soirée thématique à Mirebeau-sur-Bèze

La caisse locale Groupama de Mirebeau-sur-Bèze -Trois Vallées (21) vous propose une soirée thématique d'information sur la cybersécurité, jeudi 18 janvier à partir de 18 heures au Forum, salle Veil. Au programme : -comment éviter les vols et intrusions ? -les risques informatiques (cyber sécurité)
L'intervenant sera Fabrice Courbez de la gendarmerie de Dijon.

Pour participer, inscrivez-vous auprès de Nathalie Minot au 06 35 11 87 32 jusqu'au 15 janvier

Emploi Recruter, accueillir et fidéliser ses salariés

Une journée dédiée aux exploitants horticoles dont le thème est « recruter, accueillir et fidéliser ses salariés » est organisée par l'Anefa mardi 23 janvier à la Maison de l'agriculture, à Bretenière (21), de 9 h 30 à 16 h 30. Au programme, notamment, deux ateliers pour savoir présenter son entreprise et le poste, et savoir accueillir et intégrer un salarié dans l'entreprise.

Contact : 07 80 96 21 96

// RUMINANTS

21 Observer puis alimenter

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or organise une formation dédiée à la méthode Obsalim. Celle-ci propose une approche clinique de l'alimentation, avec une observation préalable des animaux.

Les éleveurs ont rendez-vous lundi 22 janvier et vendredi 2 février, à Créancey puis sur une exploitation des alentours. Au programme : une enrichissante formation sur Obsalim, une méthode de diagnostics et de réglages alimentaires fondée sur l'observation des bovins, des ovins ou des caprins. Jérôme Crouzoulon, ancien éleveur dans le département de la Loire et actuel nutritionniste Obsalim, animera cette formation.

À partir de l'observation des yeux, des pieds, du poil, de la robe, des bouses, de l'urine et bien d'autres indicateurs, il est possible d'établir un diagnostic précis de l'état nutritionnel et des besoins des ruminants, pour ensuite corriger ou améliorer les rations alimentaires. Plusieurs objectifs sont visés : une meilleure santé des animaux, de meilleures performances et une valorisation de l'alimentation. *« Obsalim est un outil qui a été développé dans les années 1990 par un vétérinaire jurassien. Une quinzaine de personnes sont aujourd'hui agréées en France pour former les éleveurs »*, présente Jérôme Crouzoulon.

Exemple

« L'un des signes les plus connus d'Obsalim est une zone de léchage à arrière de l'épaule de l'animal, celle-ci donne une indication sur l'acidose, avec une chute de pH dans le rumen », illustre le formateur, qui poursuit : *« l'activité bactérienne est alors réduite et ne valorise pas au mieux l'herbe ou le foin qui a été mangé. Bien souvent, ce ne sont pas les ingrédients de la ration qui posent problème, mais plutôt l'ordre dans lequel ces derniers ont été ingérés. C'est un peu comme l'humain à qui on apprend à manger des crudités ou une soupe avant le dessert… Rétablir l'ordre de distribution des éléments de la ration permet souvent de retrouver un certain équilibre ».*



Tel un code de la route, la méthode Obsalim apprend à décrypter les signes des animaux et à « piloter » les rations.

Beaucoup d'exemples comme celui-ci seront présentés lors de cette formation intitulée *« Piloter l'alimentation des ruminants par l'observation des animaux ».*

AG

Contact : 03 80 90 68 76, celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// GROUPAMA

Les vœux de Pascal Maupois et Ludovic Damé

Pascal Maupois, président de la fédération Groupama de l'Yonne et Ludovic Damé, directeur Groupama pour l'Yonne et la Seine-et-Marne, présentent leurs vœux pour cette nouvelle année.

« Dans un contexte particulièrement difficile, l'année 2023 confirme une bonne dynamique de notre caisse régionale, notamment sur les aspects d'assurance de personnes.
En cette nouvelle année, permettez-nous de vous adresser nos vœux les plus chaleureux au nom de toute l'équipe Groupama. Alors que nous entrons dans 2024, nous sommes confrontés à des défis considérables dans le domaine de l'assurance, reflétant les évolutions rapides de notre monde.
Tout d'abord, 2023 s'est terminée avec un changement de direction pour l'Yonne et la Seine-et-Marne avec le départ de Jacques Blanchot qui, après avoir exercé pendant 16 ans, a fait valoir ses droits à la retraite, et nous avons accueilli Ludovic Damé au poste de direction.
En 2023, nous avons fait face à de nouveaux phénomènes tels que les émeutes qui nous ont impactées fortement.
L'inflation persistante et la hausse des coûts posent des défis économiques significatifs. Groupama demeure engagé à maintenir des solutions d'assurance accessibles et compétitives tout en gérant ces pressions financières.
Nous avons également soutenu de nombreux événements qui démontrent notre ancrage territorial.
Nous avons été partenaire majeur des premiers « Trophées de l'agriculture de l'Yonne » où sept prix ont été remis à des agricultrices et agriculteurs du département.
De nombreuses sessions de sensibilisation aux gestes qui sauvent ont été organisées, dont un événement d'ampleur qui s'est tenu à l'AJA réunissant plus de 170 personnes. Nos agences s'équipent également de défibrillateurs sur nos façades ; d'ici à fin 2025, toutes seront équipées.
De plus en plus fréquents et imprévisibles, les effets du climat ont des impacts immédiats sur les cultures avec des répercussions sur les rendements.
Depuis le 1er janvier 2023, un nouveau dispositif fondé sur une solidarité nationale renforcée ainsi qu'une nouvelle offre d'assurance récolte vise à mieux protéger les exploitations agricoles.
La recrudescence d'événements climatiques extrêmes continue de marquer notre secteur. Nous restons résolus à renforcer nos mécanismes d'adaptation pour protéger nos assurés face à ces nouvelles réalités.
Notre engagement principal demeure la satisfaction. En 2024, nous concentrerons nos efforts sur l'amélioration continue de nos services client, assurant une expérience sans pareille à chaque étape du parcours avec Groupama.
Travailler en étroite collaboration avec l'ensemble de notre vie institutionnelle est essentiel. Cette approche collaborative renforce notre capacité à anticiper et à répondre aux besoins changeants de nos clients et de l'environnement commercial.
En conclusion, l'année qui s'annonce sera une période cruciale pour l'industrie de l'assurance. Groupama reste résilient, adaptable et déterminé à vous offrir des solutions fiables et innovantes.
Nous tenons à remercier tous nos élus, nos collaborateurs, nos partenaires pour leur engagement et tenons à souhaiter à tous nos sociétaires une très bonne et heureuse année 2024. Merci de votre confiance continue. Meilleurs vœux ».



Ludovic Damé, à gauche, et Pascal Maupois, à droite.

// YNOVAE

Les vœux de Laurent Poncet

« À tous ceux qui sont engagés dans le secteur agricole, agricultrices, agriculteurs, partenaires de la filière agricole, membres des organismes professionnels agricoles, adhérentes, adhérents et salariés d'Ynovae ; en ce début d'année 2024, je vous présente mes vœux les plus sincères au nom de la coopérative agricole Ynovae et de l'union SeineYonne, dont j'ai l'honneur d'assumer respectivement les responsabilités de président et vice-président.
En ces temps complexes, permettez-moi de partager avec vous quelques réflexions sur les défis qui marqueront notre parcours.
Le contexte géopolitique mondial, marqué par les conflits Russo-Ukrainien et Israélo-Palestinien, impacte directement les marchés des céréales et des agrofournitures, nécessitant une vigilance accrue et des stratégies adaptatives.
Au-delà de ces défis internationaux, notre attention se tourne également vers des enjeux nationaux cruciaux, tels que le renforcement de notre souveraineté alimentaire.
À l'heure où les équilibres mondiaux sont fragilisés, nous devons consolider notre capacité à produire localement une alimentation de qualité et respectueuse de l'environnement. Face aux turbulences géopolitiques et aux aléas climatiques, il est essentiel de renforcer nos systèmes agricoles nationaux pour garantir notre autonomie alimentaire.
Le changement climatique demeure une réalité tangible qui impacte nos exploitations au quotidien. Dans ce contexte, la transition vers des pratiques agricoles durables et résilientes s'impose comme une nécessité incontournable. Nous envisageons notamment des mesures telles que le développement de nouvelles cultures ou le programme de formation Opti'fertisol pour encourager des pratiques agricoles pertinentes économiquement et plus respectueuses de l'environnement.
Par ailleurs, les contraintes législatives et normatives continuent d'évoluer et il nous incombe de les comprendre et de les intégrer dans nos pratiques de manière proactive. Par exemple, la politique en évolution sur les engrais verts organiques, les suppressions de matières actives ou bien le respect des règles régissant les cours d'eau ou les relations avec les riverains constituent un défi auquel nous devons faire face.
La participation active aux discussions sur la PAC et aux élections européennes constitue une opportunité pour nos représentants de défendre nos intérêts et de modeler les politiques agricoles en adéquation avec nos réalités.
La transition qui s'amorce au sein de la coopérative Ynovae, avec le départ en retraite de Jean-Luc Billard, notre directeur général dont je salue chaleureusement le dévouement exceptionnel, et l'arrivée de Yohann Girod, son successeur, symbolise la continuité de l'excellence au sein de notre coopérative. Je suis convaincu que sous sa direction, Ynovae continuera d'innover et de prospérer.
En conclusion, je reste convaincu que notre solidarité et notre engagement collectif sont les piliers de notre succès. En cette nouvelle année, je vous souhaite une prospérité fondée sur des pratiques durables, une résilience face aux défis, et surtout, une fierté dans l'exercice de notre beau métier. Pour résumer, la collaboration et l'engagement collectif demeurent essentiels pour surmonter les enjeux qui se dressent devant nous ».


Laurent Poncet, président de la coopérative Ynovae.

// FDSEA

Les vœux de Damien Brayotel, le président

« Comme tous les ans, nous (le conseil d'administration de la FDSEA de l'Yonne) pourrions vous souhaiter une belle année agricole, avec des prix rémunérateurs pour tous les producteurs, des baisses de charges, une simplification administrative… tant de promesses de nos politiciens que nous attendons depuis longtemps. Nous pourrions aussi vous souhaiter plus de cohérence de nos dirigeants français et européens, qui déclarent défendre la « souveraineté alimentaire », bien que leurs décisions entravent nos exploitations avec toujours plus de réglementations et d'interdictions, et ouvrent nos frontières à des produits agricoles qui ne respectent pas nos normes. C'est pourquoi, en cette année 2024, plutôt des vœux pieux, nous continuerons d'agir, à l'image de l'action « on marche sur la tête » en fin d'année dernière, ou nous avons retourné les panneaux des communes.
Notre action, coordonnée par la FNSEA et tous les départements de France, a permis de faire reculer l'État et l'UE, notamment sur le projet de la hausse des taxes RPD et irrigation, sur la directive concernant les émissions industrielles IED, ou encore sur le glyphosate.
En 2024, nous continuerons de faire pression pour faciliter la vie des agriculteurs au quotidien et pour faire reconnaître l'agriculture porteuse de solutions face aux enjeux du changement climatique et de la souveraineté alimentaire. Facilitons le développement de projets individuels et collectifs pour stocker l'eau, produire des énergies renouvelables et capter du carbone. Donnons du sens à notre agriculture et des perspectives aux jeunes générations.
Chers collègues, pour cette nouvelle année, continuons d'être ambassadeurs de bon sens, de notre belle agriculture de femmes et d'hommes acteurs du plus beau métier : nourrir durablement. Faisons de notre engagement une force collective ».


Damien Brayotel, président de la FDSEA de l'Yonne.

// FORMATION

Apprendre à développer la valeur ajoutée dans les entreprises agricoles

Les agriculteurs, viticulteurs, forestiers ou paysagistes qui souhaitent développer la valeur ajoutée de leurs entreprises, peuvent actionner plusieurs leviers. En BFC, Vivea propose, en ce sens, une offre de formation adaptée.

Mise en place de productions plus adaptées au marché, optimisation des circuits de commercialisation, engagement dans des démarches de progrès, analyse approfondie et rationalisation des pratiques… Le développement de la valeur ajoutée d'une entreprise agricole emprunte des chemins multiples. Pour ceux qui, dans ce cadre, veulent mettre toutes les chances de leur côté, la formation peut être une étape essentielle avant de se lancer. C'est pourquoi, depuis 2022, les représentants professionnels qui siègent au comité Vivea (fonds d'assurance formation des entrepreneurs du vivant) de Bourgogne-Franche-Comté (BFC) apportent un soutien financier particulièrement important aux formations axées sur la recherche de valeur ajoutée. En deux ans, ce dispositif spécifique appelé « AOS Création de valeur ajoutée dans les exploitations de BFC », a déjà bénéficié à 220 stagiaires, ayant participé à une trentaine de formations. Dans ce cadre, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, en partenariat avec Agrilearn, a organisé une formation « Circuits Courts » début novembre 2023.

Savoir calculer un coût de production

Parmi les agriculteurs formés, Roxane Ory - actuellement en démarche de reprise d'une exploitation en production de plantes aromatiques et médicinales - et Antoine Lamiral - installé en polyculture élevage bio – témoignent. *« Les formations auxquelles j'avais participé précédemment,* explique Roxanne Ory, *m'avaient donné des connaissances sur la gestion globale d'une entreprise. C'était un début nécessaire, mais pour développer spécifiquement la vente en circuits courts, j'avais besoin d'aller plus loin : je voulais être capable de calculer le coût de production de chacun de mes produits, afin de fixer des prix de vente cohérents, pas trop élevés pour mes clients mais qui me permettent aussi de vivre ».* Pour Antoine Lamiral, l'objectif était d'acquérir des connaissances sur la transformation et la vente en circuits courts : *« dans notre exploitation, nous sommes à 100 % en bio, mais dans le contexte actuel, nous avons besoin de nous diversifier davantage pour mieux valoriser notre travail ».* Au bilan, chacun a pu retirer du positif de la formation suivie : *« j'ai beaucoup appris sur les différents circuits de vente existants,* souligne Roxane Ory, *et je sais maintenant comment fixer les prix de vente de mes différents produits. L'une des richesses de cette formation est de travailler à partir des situations et des données de chacun. C'était vraiment très participatif et concret ! Enfin, j'ai énormément apprécié d'échanger avec des collègues ayant les mêmes valeurs humaines et la même vision que moi du métier d'agriculteur ».*

Prolonger les formations

Quant à Antoine Lamiral, il se sent aujourd'hui capable de calculer ses coûts de revient et d'évaluer ses prix de vente : *« J'ai aussi compris l'importance de réaliser une étude de marché si je veux être totalement prêt pour me lancer dans la diversification. Je suis donc décidé à suivre bientôt une autre formation, pour aller plus loin sur ce point ».*



Antoine Lamiral et Roxanne Ory sont désormais mieux armés pour tirer le meilleur parti de la valeur ajoutée de leurs productions agricoles.

Berty Robert, avec Vivea

www.vivea.fr

PUBLI-REPORTAGE

JOURNÉE LAITIÈRE EXCEPTIONNELLE

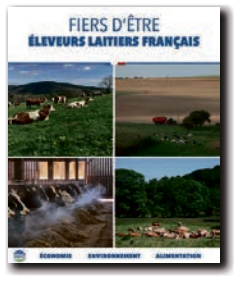
avec **Marie-Andrée Luherne,**
Secrétaire générale adjointe de la FNPL
et Caroline Helleisen Errant
Directrice Générale du CNIEL

MERCREDI 17 JANVIER 2024
DE 10H À 17H
Salle des fêtes de Dammartin - 34 Rue Principale,
39290 Dammartin-Marpain (JURA)


Marie-Andrée Luherne

Secrétaire Générale Adjointe de la FNPL, **Marie-Andrée Luherne** est une agricultrice engagée. Elle est également Présidente de la FRSEAO-Lait et présidente de la FDSEA du Morbihan. En charge du dossier viande issue du troupeau laitier à la FNPL elle est naturellement devenue présidente du Cirbeef à la Ferme expérimentale de Mauron qui travaille sur l'optimisation des parcours des veaux. Elle est installée en GAEC familial avec son époux et ses fils sur 215 ha, prairies pour son troupeau de 150 vaches et cultures. Sa fille est aussi salariée de la ferme. Marie-Andrée se distingue également pas son intense activité sur les réseaux sociaux.

Bonjour Marie-Andrée, peux-tu nous donner des exemples d'action de la FNPL avec un impact fort sur la vie des éleveurs ?
D'abord, vous dire que je suis très heureuse de venir rencontrer les adhérents des Bourgogne Franche-Comté, nous aurons la possibilité de parler de ce qui a été réalisé par la FNPL. Depuis le discours du Président à Rungis et les EGA, la FNPL a été mobilisée aux côtés de la FNSEA pour que la filière laitière soit aux avant-postes sur la contractualisation et la construction du prix en marche avant. Nous avons trop longtemps souffert que nos industriels nous donnent ce qui reste. Ce temps est terminé, le prix du lait progresse et même s'il ne nous convient pas toujours à 100 %, le respect des indicateurs apporte du revenu aux éleveurs. Au national nous avons marqué des essais et en région, les mobilisations et relevés de prix en GMS permettent de réussir les transformations, synonymes d'euros pour les paysans. Nous nous félicitons de cette réussite collective, même si l'actualité nous rappelle que certains de nos industriels font tout pour s'en affranchir.



Peux-tu nous dire quelques mots sur le dossier IED ?
Oui, IED c'est un projet de la commission à Bruxelles de classer comme «industrielles» toutes les fermes de plus de 150 UGB ! Aucun bénéfice environnemental, mais des investissements délirants et une lourdeur administrative assommante. Nous avons obtenu contre l'avis du gouvernement et de la commission que le parlement européen vote l'exclusion des bovins ! Puis, contre l'avis du Gouvernement français, avec l'aide des parlementaires européens et d'une mobilisation sans failles de notre réseau, nous avons réussi lors des trilogues à ce que les bovins soient exclus du volet agricole de la directive IED. C'est une belle victoire syndicale qui conclut deux ans de combats et qui nécessitera une vigilance continue dans les années à venir pour obtenir définitivement l'exemption de l'ensemble des secteurs de l'élevage du champ de cette directive. Je suis presque aussi fier de cette victoire que de notre plaidoyer «Fiers d'Être Éleveurs Laitiers Français». Un beau travail collectif pour montrer à tous les apports de l'élevage laitier à la France.

Bonjour Caroline Helleisen Errant, qu'est-ce que le CNIEL ?
En ce début d'année, je souhaite présenter aux éleveurs mes meilleurs vœux pour 2024. Le CNIEL est l'interprofession de la filière lait de vache. C'est une organisation privée -mais qui est reconnue par les pouvoirs publics - qui réunit au sein de quatre collèges les organisations représentatives de la filière : les producteurs bien sûr, et la FNPL en sont un membre fondateur, mais aussi les coopératives, les entreprises privées ainsi que la distribution, la restauration collective et les crémiers fromagers. Son rôle ? Conduire des actions au bénéfice de l'ensemble de la filière.
Et ce sont des représentants de chaque maillon de la filière qui décident, à l'unanimité, des priorités stratégiques.

Quelles sont les actions du CNIEL ?
Certaines actions du CNIEL sont bien connues par les éleveurs laitiers. D'autres moins. Qui ne connait pas infolabo ? Au-delà de cet outil qui est utilisé au quotidien par les éleveurs et les laiteries, le CNIEL construit et organise la maitrise de la qualité du lait et de la traçabilité et garantit la fiabilité et l'équité des analyses de lait sur tous les territoires, notamment en supervisant les laboratoires pour le paiement du lait à la qualité.
Qui n'a pas fredonné la


Caroline Helleisen Errant

ritournelle « les produits laitiers sont vos amis pour la vie » ? Le CNIEL conduit des actions de communication sur les produits laitiers, dans des publicités TV, mais aussi dans des formats plébiscités par les jeunes générations sur les réseaux sociaux.
Qui n'a pas entendu parler du rôle du CNIEL dans le décryptage des marchés ? Le CNIEL facilite le dialogue entre les acteurs laitiers -notamment dans le cadre de leur négociation commerciale-, en fournissant des indicateurs économiques robustes. Mais si ces actions sont les plus connues, elles ne sont pas les seules : nous travaillons sur le temps long et notre rôle est d'anticiper les enjeux de demain, comme l'adaptation de la filière laitière au changement climatique ainsi que l'atténuation de son impact ou encore le renouvellement des générations.

Pourquoi venir en région à la rencontre des éleveurs laitiers ?
Il est très important pour moi de venir à la rencontre des éleveurs, avant tout pour les écouter, mais aussi faire la pédagogie sur l'action du CNIEL. Ces échanges sont, pour moi, indispensables au travail de l'interprofession laitière et nourrissent notre réflexion stratégique.

FranceterredeLAIT
LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

// AGORAGRI

Faciliter les échanges avec la logistique

Le 14 décembre, à l'Agropole du Marault (Magny-Cours), se tenait l'Agoragri, un événement regroupant certains acteurs de la région Bourgogne Franche-Comté autour de la thématique de la logistique.

La tenue de l'Agoragri le 14 décembre à l'Agropole du Marault a été lancée suite à la création d'un comité de pilotage innovation - recherche - développement (Copil IRD) regroupant l'Inrae, l'Institut Agro Dijon, l'Acta, Agronov, la région Bourgogne Franche-Comté, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire ainsi que la Chambre Régionale d'agriculture BFC. Avec ce Copil IRD, diverses thématiques de travail ont été données selon les besoins identifiés par les agriculteurs. Ainsi en 2020, c'est l'abreuvement du bétail qui était ciblé, puis, pour 2023, la logistique et l'alimentation de proximité. Afin de traiter ce dernier sujet, un Agoragri a été organisé pour reconnaître, mutualiser, valoriser et envisager les solutions via les ressources techniques, scientifiques ou encore les initiatives individuelles et collectives. Ainsi, le 14 décembre, les objectifs de la journée étaient clairs : trouver de nouvelles perspectives et méthodes, dégager des pistes collectives de travail pour répondre aux besoins des producteurs ainsi que des territoires et enfin générer de l'interconnaissance entre les différents acteurs – avec toujours en ligne de mire la logistique.

Pour cette journée était donc prévue une présentation des résultats de l'enquête sur les filières de proximité en Bourgogne Franche-Comté, réalisée par l'Institut Agro Dijon, puis un focus sur l'étude de la logistique dans la Nièvre, effectuée par la Chambre d'agriculture, s'en est suivi le détail des travaux effectués autour du plan alimentaire territorial de Côte-d'Or, mis au point par la Chambre d'agriculture et le Conseil départemental. Amélie Gonçalves (Inrae) a ensuite proposé une vision d'ensemble des enjeux de la logistique durable de l'alimentation. Damien Defaverges, associé de la SARL au Panier des Amognes (58), a pris la parole pour dépeindre le projet La Fermille (voir TDB n° 1759) à Saint-Benin-d'Azy. Enfin, l'après-midi fut consacrée à des ateliers de coconstruction regroupant tous les participants afin de dégager des pistes collectives et opérationnelles pour les proposer aux producteurs, entreprises et filières concernées.

Trouver une solution

Les échanges de cette rencontre eurent tous un point commun : *« il n'y a pas une solution mais bien une multitude de solutions logistiques »,* insiste Clémence Guillaumet (Chambre d'agriculture de la Nièvre). En effet, il a été mis en évidence que si la *« débrouille »* est souvent utilisée par les producteurs pour approvisionner les magasins ou les marchés, certains systèmes plus formels adaptés à un territoire ne le seront pas forcément sur un autre. Dans la majorité des cas, les présentations mirent en exergue diverses causes : la densité de population, l'éloignement des producteurs par rapport au bassin de vente ou encore les matériels nécessaires pour le transport ainsi que pour le conditionnement des produits. Un autre point fut abordé pendant la journée *« indispensable pour proposer des solutions aux producteurs »* : le coût de transport. Anne-Claire Ollivier (Conseil départemental de Côte-d'Or) pointe : *« si nous ne pouvons pas leur montrer l'avantage d'un système logistique particulier, ils n'adhéreront pas »*. Afin d'aider les producteurs à évaluer leur coût de transport, les intervenants ont rapidement présenté l'outil Logicout. Cette application gratuite permet d'effectuer un diagnostic du coût économique et environnemental de la livraison pratiquée par un exploitant.



Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne animait la journée.

Si les échanges ont été denses, une demande singulière de définition a été faite à la fois pour la logistique et le local. *« Dans les deux cas, il semble que chacun ait une définition propre. Mais en fonction de celle-ci les enjeux ne paraissent pas les mêmes. Sans définition, comment agir ? »* lance-t-on dans la salle. En réponse, Clémence Guillaumet précise : *« la logistique regroupe de nombreux points, comme les transports ou les espaces de stockages »* et Anne-Claire Ollivier de compléter : *« c'est l'ensemble des activités qui permet d'amener des produits au bon moment, au bon endroit, au bon client en respectant la qualité des produits dans un budget maîtrisé »*. Pour le local, Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, rappelle *: « nous n'avons jamais réussi à définir le local, car cela peut être à l'échelle d'une commune, d'un département, d'une région, d'un pays voire de l'Union européenne dans notre cas »*. La définition vient donc des acteurs qui se rassemblent autour d'un projet commun. Là, il faut que la visée soit la même pour qu'il y ait une pertinence. Olivier Rat-Aspert (Institut Agro Dijon) conclut : *« la définition du local et de la logistique est donc aussi variée que les acteurs qui travaillent dessus, ce qui offre à la fois une belle pluralité d'action mais aussi une difficulté de rassemblement des acteurs autour d'un projet commun. Les mettre en relation est donc primordial »*.

Chloé Monget

// FRSEA BFC

Les vœux du président Christophe Chambon

Une nouvelle page se tourne, laissant derrière elle une année 2023 fortement impactée par la guerre et la régression de l'économie mondiale. La persistance des conflits, le retour de l'inflation, le changement climatique… autant de facteurs qui démontrent l'importance stratégique de notre souveraineté alimentaire et de notre agriculture. Dans un contexte difficile, les programmes d'aides aux investissements doivent soutenir le développement de l'activité agricole et 2024 devra être l'année d'un retour à la normale dans le délai de traitement des demandes de nos exploitants, ce sera un point de vigilance prioritaire pour la FRSEA. Mais 2023 a été également une année marquée :



- Par de belles victoires syndicales grâce à la mobilisation de notre réseau avec l'exclusion de l'élevage bovin de la réglementation IED, le rejet par les eurodéputés du règlement sur l'usage des produits phytosanitaires (SUR), l'abandon de l'augmentation de la redevance pour pollution diffuse et de la taxe sur l'eau, le maintien du budget pour les 1er et 2e piliers de la PAC, la réduction des cotisations sociales avec le PEC Ukraine, qui a permis de soutenir plus de 4700 exploitations pour plus de 10 millions d'euros.
- Par des avancées sur des projets concrets et porteurs de valeur ajoutée avec le développement des groupements d'employeurs qui totalisent aujourd'hui plus de 400 000 heures en BFC, la mise en place d'une filière pour les protéines de proximité avec Profilait, le lancement des activités de l'association Bourgogne Franche-Comté Agri-Environnement pour le développement des services environnementaux, la création de l'association Solaal BFC qui organise les dons alimentaires des filières agricoles. Ainsi, quel que soit le contexte social, politico-économique, le monde agricole prouve chaque jour qu'il sait s'adapter et s'organiser. Nous sommes les acteurs de notre avenir, faisons de notre engagement une force collective et gardons cet esprit d'équipe qui est primordial pour réussir à concrétiser nos projets, trouver des solutions et permettre de réconcilier économie, condition de vie et durabilité. 2024 sera marquée par un évènement important, porteur d'espoir et fédérateur, organisé par nos Jeunes Agriculteurs : les Terres de Jim dans le Doubs. Nous sommes à leurs côtés et leur souhaitons une belle réussite. Je terminerai mes propos en vous souhaitant à toutes et tous ainsi qu'à votre famille et vos proches une excellente santé et une très belle année 2024. Qu'elle soit source de réussite pour tous vos projets !

// FERTILITÉ DES SOLS

Douze indicateurs rassemblés dans un guide

Dans le cadre de ses prochaines Journées de l'innovation consacrées aux sols fertiles, Arvalis propose une série d'articles abordant plusieurs domaines liés à cette thématique. Cette semaine, focus sur un guide permettant d'interpréter la fertilité biologique d'un sol.

En ce début d'année, Arvalis organise des Journées de l'innovation dédiées à des sujets d'avenir ancrés dans les problématiques régionales des exploitations. Les participants pourront y entendre des interventions, assister à des tables rondes présentant les dernières innovations et les perspectives offertes par la recherche. Ces journées sont ouvertes aux agriculteurs et techniciens et la thématique retenue pour l'édition 2024 est « Les sols fertiles au cœur des enjeux ». Pour les agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, deux journées sont à noter sur les agendas : la première, le 6 février à Troyes, dans l'Aube, et la seconde, le 8 février, à Lyon. Dans ce cadre, Arvalis propose aujourd'hui un article qui présente un guide permettant d'interpréter la fertilité du sol, en prenant en compte douze indicateurs. Ce guide découle d'un projet nommé Microbioterre mené par Arvalis et d'autres partenaires (Auréa Agrosciences, Chambre d'agriculture de Bretagne, Inrae, l'Itab, Terres Inovia, Unilasalle-Rouen) et parvenu à son terme en 2021. Publié en 2022, ce guide propose un schéma d'interprétation et permet un pas de plus vers un conseil construit et objectif.

Caractériser la vie dans le sol

Il existe une multitude d'indicateurs biologiques possibles, mais leur traduction en conseils pour le pilotage des pratiques culturales n'est pas aboutie. Le choix devient donc difficile et aboutir à un conseil peut devenir onéreux. Microbioterre a levé plusieurs de ces freins. Les partenaires ont évalué la pertinence et la redondance des informations fournies par un panel de mesures existantes, et construit des référentiels dans une grande diversité de contextes pour chaque indicateur. À partir d'une campagne d'analyses sur 18 sites d'essais moyen et long terme, 12 des 25 indicateurs testés ont été retenus comme indicateurs microbiologiques. Un indicateur de microbiologie du sol ou de qualité de la matière organique ne suffit pas à lui seul pour caractériser l'état d'un sol et construire un conseil. Il faut aller plus loin et identifier sa relation avec les principales fonctions du sol : le recyclage des nutriments, la transformation du carbone et le maintien de la structure du sol. Ces fonctions sont elles-mêmes déclinées en processus, constituant un ensemble permettant de qualifier la fertilité. Le projet a permis de relier les indicateurs aux différents processus en jeu dans le sol *(voir tableau)*. Il est à noter que très peu d'indicateurs ont une relation avérée forte avec l'ensemble des processus étudiés, illustrant une certaine complémentarité du panel d'analyses. Il conviendra d'utiliser les indicateurs en fonction des objectifs de l'agriculteur : les leviers pour améliorer la biodisponibilité des éléments minéraux par la minéralisation à court terme pourront être différents de ceux qui optimisent l'augmentation du stockage du carbone dans les sols.

Accéder à des clés de compréhension

Dans la pratique, les valeurs de ces indicateurs ne sont interprétables et donc valorisables qu'avec des références. C'est pourquoi un guide d'interprétation de ces bio-indicateurs est disponible en libre accès sur internet. Il définit et positionne les indicateurs pour un contexte grandes cultures et polyculture élevage en France. À partir d'un résultat de prélèvement, ce guide permet de comparer ses valeurs à une gamme de variation : est-ce que ma valeur est basse, moyenne, ou élevée par rapport aux références ? Pour chaque indicateur, une classe (entre très faible et très élevé) pourra ainsi être attribuée pour chaque mesure, suivant une méthode d'effectifs équivalents. Il faudra cependant rester vigilant à ne pas surinterpréter ces valeurs. S'il semble instinctif de viser un niveau élevé de biomasse microbienne ou d'activité enzymatique dans son sol pour maximiser ses effets bénéfiques, les valeurs optimales par indicateur ne sont pas encore connues. Concrètement, bien qu'il soit désormais possible d'annoncer que la quantité de micro-organismes d'un sol est faible ou élevée, il n'y a pas de référence pour affirmer qu'elle est suffisante, insuffisante voire trop élevée. De plus, les valeurs souhaitables dépendent également des attentes de l'agriculteur.

Arvalis

Renseignements et inscriptions sur les Journées de l'Innovation à Troyes le 6 février et à Lyon le 8 février : arvalis.fr



Réussir SA

Arvalis consacre ses prochaines Journées de l'innovation à la fertilité des sols.

Lien Indicateur / Fonction	Relation positive	Relation négative
Relation forte r > 0,8	+	-
Relation moyenne r entre 0,4 et 0,8	+	-
Relation faible r < 0,4	+	-
Avis d'experts	+	-
Lien non identifié		

Indicateurs du menu Microbioterre	Recyclage des nutriments					Transformation du carbne					Structure du sol				
	Fourniture N			Perte N		Transformation MO		Perte MO	Augmentation MO		Erosion Battance		Porosité		Stockage eau
	Ammonification	Nitrification	Fixation symbiotique	Réduction du NO3	Volatilisation	Fragmentation	Biodégradation	Minéralisation (CO2)	Stabilisation chimique	Stabilisation physique	Agrégation (Macro)	Agrégation (Micro)	Aération/Circulation eau - air	Infiltration en eau	Rétention en eau
C org (%)	+	+		+				+	+	+	+	+	+	+	+
C 0-50 µm (%)									+						
C 50-200 µm (%)								+			+				
C 200-2000 µm (%)						+		+							
C KMnO4 (mg/kg)				+				+			+		+	+	+
N total (%)	+	+	-												
N 0-50 µm (%)															
N 50-200 µm (%)	+	+													
C microbien (mg/kg)								+			+				
18S (copies/g)											+				
LAP (nmol/min/g)	+	+													
ARYLN (nmol/min/g)	+														
Protéase (nmol/min/g)	+	-						+			+				
ABM (mg/kg)	+				+						+				
B-Glu (nmol/min/g)	+	+						+				+			

Lien entre les indicateurs de microbiologie évalués et les services et fonctions des sols (crédit Arvalis)

SI PRÉCOCE SI PRODUCTIVE

SY ARPEGIO

SY Arpegio,
la performance
en toute sécurité



105%
GAIN ET STABILITÉ RENDEMENT

RM9
TOLÉRANCE MILDIOU

TOLÉRANCE OROBANCHE

TOLÉRANCE VERTICILLIUM

Oleic
RICHE ACIDE OLEIQUE

SY Arpegio

syngenta®

Renseignements Techniques
0 825 00 05 52
Service 0,15 € / min + prix appel
renseignements.techniques@syngenta.com

Syngenta France S.A.
1228 Chemin de l'Hobit - 31790 Saint-Sauveur - France

S.A. au capital de 101 075 884 Euros. RCS - RSAC Toulouse 443 716 832.
Numéro de TVA intra-communautaire : FR 11 443 716 832.

Annonce Presse Tournesol_SY Arpegio_MKG_SE_TO_2023_Composer SA.

VIGNE

// BUREAU INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE BOURGOGNE

2024, année « compliquée et transitoire » ?

Mi-décembre à Beaune, le BIVB tenait son assemblée générale. L'occasion de faire le bilan de l'activité de l'exercice 2022-2023 et de changer de présidence à mi-mandat. Le négociant Laurent Delaunay assume désormais la fonction. 2024 s'annonce riche en événements.



Le nouveau président du BIVB, Laurent Delaunay.

Alors que la crise viticole touche une majorité de vignobles en 2023, surtout le Bordelais, le BIVB commençait par l'activité du Pôle Marché & Développement pour faire un point sur la conjoncture actuelle des vins de Bourgogne. Pas de boule de cristal ici mais un travail de longue haleine pour aider les appellations et domaines à gérer au mieux leur avenir économique. *« Beaucoup de nos travaux avancent bien pour apporter des modèles d'analyse : sur les stocks, sur le financement du cycle de l'exploitation viticole, sur la prospective stratégique… »*, se félicitait l'élu en charge de la commission économie, Manoel Boucher. *« Nous avons tous besoin de plus d'intelligence économique et de plus de capacité d'anticipation »*, ajoutait-il. Sans rien dévoiler de l'avenir économique 2024 pour les vins de Bourgogne, il glissait quelques avertissements : *« L'année prochaine s'annonce compliquée et transitoire »*, prédit-il, après avoir étudié plusieurs études macroéconomiques et récoltés de nombreux témoignages. *« On constate déjà un certain ralentissement des flux »*, alerte-t-il. La Bourgogne viticole étant clairement en train de passer d'une situation de *« pénurie »* de vins à un *« excédent »*, selon lui. À cela se rajoute une image de cherté de plus en plus préjudiciable. C'est ce que pensent et disent certains gros opérateurs à l'export, en grande distribution et même sur les réseaux sociaux, que le BIVB surveille attentivement. Cette écoute des consommateurs confirme que le sujet « prix » devient sensible, alors qu'au même moment la consommation d'alcool change. *« L'évolution des consommateurs s'accélère »*. Les jeunes générations se détournent des vins pour boire plus de bières notamment. Une évolution, qui, bien qu'anticipée par l'étude sur les consommateurs de demain réalisée par le BIVB, pose question. Sans réponse toute faite, le BIVB communique de plus en plus sur des critères environnementaux et sociétaux. Ces derniers seront-ils plus porteurs que la qualité, la tradition ou les codes du luxe ? *« Tout l'enjeu est de suivre ces évolutions,* glissait Philippe Longepierre, le directeur du pôle, *il faut chercher à connaître les critères décisifs pour l'achat »*.

Mieux piloter les marchés

Alors que toutes les déclarations de récolte n'étaient pas encore enregistrées au moment de l'assemblée générale, le record de récolte semble se confirmer autour de 1,9 voire 2 millions d'hectolitres, certes avec plus de vignes qu'en 2018. Toujours dans l'objectif de gérer au mieux les marchés, tout l'enjeu désormais pour le BIVB est d'essayer de prédire pour chaque appellation, un ratio de stock et d'écoulement sur les marchés sur une période de 3 à 5 ans. Des travaux sur la gestion des volumes devant permettre de viser l'équilibre offre-demande, pour, au final, aboutir à la valorisation recherchée par les professionnels. Et ce, en parallèle, des travaux sur les coûts de production que le pôle continue de mener (sur la vinification et les frais d'élevage des vins en 2023). Toutes ces informations seront enfin à transmettre rapidement aux ODG pour leur permettre de gérer les déclassements, renoncements, replis, VCI… ou encore pour permettre à chaque vigneron de *« se comparer par rapport aux moyennes de l'ensemble des vins de Bourgogne »*. Pour cela, le site Extranet va faire peau neuve dans les prochains mois. Enfin, la commission Économie travaille sur de nouveaux outils financiers pour gérer les stocks. Des réflexions en lien avec la fiscalité qu'il faudra ensuite pousser auprès des législateurs et de Bercy. Peut-être seront-ils dévoilés au Vinosphère, le grand rendez-vous technico-économique, prévu le 5 mars.

Cédric Michelin

Laurent Delaunay, nouveau président

Élu président délégué il y a 2 ans, Laurent Delaunay – négociant beaunois - prend la présidence selon la règle de l'alternance de mi-mandat définie au BIVB. Il promettait de continuer *« de transcender les différents points de vue entre les deux familles »* **pour faire** *« perdurer le consensus »*. **Cela ne signifie pas qu'il souhaite rester immobile. Le négociant sait qu'il faut en permanence** *« réfléchir, préparer l'avenir, prioriser car on est contraint d'évoluer avec les marchés »*. **Cela ne sera pas simple avec l'Objectif Climat visant à réduire de 60 % les émissions de la filière bourguignonne. L'objectif de neutralité à 2035 inscrit maintenant la filière** *« dans un écosystème plus large »* **que le simple BIVB.** *« Il va falloir une approche plus inclusive, tisser des ponts avec nos partenaires, les professions connexes - tonneliers, prestataires, logisticiens, distributeurs… »* **- sans oublier personne. Le spectre est large et le BIVB doit déjà faire une cartographie exhaustive de la filière, où du cycle de vie des produits. Laurent Delaunay annonçait donc des conférences-débats dès ce mois de janvier** *« pour mobiliser tous les opérateurs à l'échelle locale »*. **L'autre grand défi qu'il se fixe est en lien direct avec les préoccupations quotidiennes des vignerons : adapter la récolte face au changement climatique. Il se montrait lucide et traduisait cela en une réalité économique :** *« ces soubresauts sur nos marchés, aux effets délétères sur les prix perçus, nous sont reprochés par les prescripteurs »*. **Pour contrer ce phénomène, le négociant veut poursuivre les travaux engagés pour** *« passer d'une commercialisation subie à un pilotage des disponibles que nous maîtrisons »*, **via les outils du pôle Marchés, et ce,** *« dans l'intérêt des deux familles »* **viticulture et négoce.**

Deux rendez-vous importants en 2024

En 2024, la Bourgogne va être au centre du monde viticole. D'abord, à l'échelle nationale, la CAVB va organiser le congrès de la CNAOC à Beaune. Puis, la Bourgogne va accueillir le 45e congrès de l'Organisation internationale du vin (OIV) en octobre à Dijon. Yann Juban et Christian Vannier, ex-directeur du BIVB et mandaté par le ministre de l'Agriculture, sont venus présenter les premiers éléments de ce qui s'annonce déjà comme un événement historique devant marquer le centenaire de l'OIV née en 1924. Son siège est désormais établi pour 50 ans à Dijon. *« Des centaines de délégués vont venir du monde entier »* **pour ce 45e Congrès mondial de la vigne et du vin, puisque l'OIV est passé de 8 États membres en 1924 à une cinquantaine de pays producteurs qui** *« s'attellent par consensus sur la gouvernance vitivinicole »* **mondiale. Pour preuve, une conférence des ministres de l'Agriculture de ces cinquante pays membres devrait ouvrir cette séquence, le 13 octobre,** *« pour avoir une déclaration commune »*, **espère Christian Vannier qui se montre toutefois prudent au vu des tensions géopolitiques actuelles. Le Congrès suivra du 14 au 18 octobre avec des parties scientifiques et techniques.** *« C'est la France qui invite, pas la Bourgogne »*, **précise-t-il bien. 1 500 congressistes sont attendus au final.**

// APICULTURE

Un miel français qui ne trouve plus preneur

Les apiculteurs professionnels français sont confrontés à des difficultés croissantes pour écouler leur miel. En cause : une forte production nationale et un recours excessif aux miels d'importation, ce qui menace, à terme, la tenue des prix. La situation souligne aussi le besoin d'évolution du cadre réglementaire dans lequel s'exerce cette profession. Un couple d'apiculteurs côte-d'oriens apporte son témoignage.

La « machine » du miel français connaît des ratés inédits depuis plusieurs mois. Les professionnels du secteur tirent l'alarme, confrontés à de grosses difficultés d'écoulement de leur production. En Côte-d'Or, Élodie Carquille et Alexandre Gerbron témoignent de cette situation bien réelle. Ils ont fondé le Gaec des Ruchers, à Quincy-le-Vicomte, dans l'ouest du département, en 2021, lorsqu'Élodie est devenue l'associée d'Alexandre, son mari. Lui-même s'était lancé dans l'exploitation apicole en 2016. Cette évolution a permis à l'exploitation de prendre une autre dimension avec de la mécanisation, l'embauche d'un saisonnier et 600 ruches en production. *« Jusqu'à présent,* explique Alexandre Gerbron, *nous parvenions à écouler notre production à des prix très corrects, rémunérateurs »*. Cette production, de plusieurs dizaines de tonnes en 2023, leur reste aujourd'hui sur les bras…



Pour Elodie Carquille et Alexandre Gerbron la situation actuelle de mévente des miels français ne doit pas durer trop longtemps, sous peine de déboucher sur un effondrement des prix et une mise en péril des exploitations professionnelles du secteur.

La première raison, expliquent-ils, se trouve dans les grosses importations de miel et de sirops asiatiques et des pays de l'Est. *« Il y a des miels importés qui sont frauduleux,* poursuit l'apiculteur côte-d'orien, *réalisés à partir de mélanges de sirops ou d'assemblages de miels provenant de différents pays qui ont des coûts de main-d'œuvre beaucoup plus bas que les nôtres. Résultat : on a aujourd'hui du miel qui entre en Europe à moins de 2 euros du kg. Je n'avais jamais eu de difficultés à vendre mon miel. Jusqu'à présent, on avait même plutôt du mal à faire face à la demande »*.

Printemps anormal

Alexandre Gerbron a senti que le vent tournait au printemps dernier : le commerce ne répondait pas comme d'habitude, les contacts se faisaient rares. Le Gaec distribue son miel par trois débouchés : les marchés de proximité (Montbard et Semur-en-Auxois), la vente en Grandes et moyennes surfaces (GMS) et la vente en fûts pour des grossistes. C'est sur celle-ci que la crise se fait le plus sentir. Les grossistes se sont tournés vers ces miels d'assemblage, parfois d'origine douteuse, mais au prix très bas. *« Nos ventes sont diversifiées avec ces trois canaux,* souligne Alexandre Gerbron, *et la situation est déjà préoccupante pour nous, mais je pense à nos collègues qui ne vendent qu'en gros. Je ne sais pas comment ils vont s'en sortir… »* La vente en GMS donne aussi des signes de faiblesse en raison de l'inflation. Pour autant, Alexandre Gerbron reconnaît que les importations ne sont pas l'unique raison du marasme actuel. La situation trouve aussi son origine dans le niveau de production national. En 2020, l'apiculture française a fait une année correcte, suivie, en 2021, par une production catastrophique (cette année-là, le Gaec des Ruchers a vu ses rendements divisés par 10 !), mais en 2022 et 2023 la production a affiché des niveaux élevés. Le problème c'est que, face à l'irrégularité des quantités produites, les conditionneurs ont acheté du miel français en 2022 et ont aussi fait des importations pour remplir leurs frigos, en se disant qu'ainsi ils se couvriraient si 2023 était une mauvaise année… *« ça n'a pas été le cas,* explique Alexandre Gerbron, *et nous nous retrouvons aujourd'hui assis sur des dizaines de tonnes de miel… »*

Crainte d'une baisse des prix

Face à la situation actuelle de mévente, au Gaec des Ruchers on a fait le choix de réduire la voilure préventivement : l'exploitation ne recrutera pas de saisonnier cette année. Des investissements prévus vont être mis en attente et une diminution du cheptel est même envisagée. La crainte d'Élodie et Alexandre, à brève échéance, est celle d'une baisse des prix, une dévalorisation favorisée par le besoin d'écluser les stocks. *« J'ai du mal à croire que la consommation de miel baisse,* insiste Alexandre Gerbron, *je pense plutôt que les consommateurs se tournent vers des miels plus industriels et moins chers. Il faudrait, au sein de l'Europe, instituer des prix planchers sur les miels d'importation et mieux contrôler les miels qui entrent sur notre marché, afin de voir si ça en est vraiment »*. Élodie et Alexandre veulent rester optimistes malgré tout, pour une raison simple : l'amour qu'ils portent à leur métier. Ils sont reconnaissants des efforts produits par certaines enseignes de grande distribution qui mettent en avant les miels locaux, ou des restaurateurs de la région. *« Il y a une volonté de soutenir les miels locaux mais la situation qu'on connaît aujourd'hui oblige à faire plus et ce n'est pas toujours possible… »*

Petite lueur d'espoir pourtant : mi-décembre de nouvelles règles pour l'étiquetage du miel ont été adoptées. Le texte prévoit que le pays où le miel a été récolté doit figurer sur l'étiquette. Si le miel utilisé est originaire de plusieurs pays, les députés souhaitent que les pays d'origine soient indiqués sur l'étiquette par ordre décroissant en fonction de la proportion qu'ils représentent dans le produit final. Selon la députée européenne française (LR-PPE) Anne Sander : *« ce vote mettra fin à la duperie qui consiste à faire croire que des miels sont des productions européennes alors qu'elles viennent de Chine ou de Turquie, concurrençant injustement l'apiculture européenne »*.

Berty Robert

Faire une différence claire sur les statuts auprès des consommateurs

Les difficultés actuelles d'écoulement de miel français trouvent aussi, pour Alexandre Gerbron, leur origine dans un nombre d'apiculteurs en croissance continue parmi lesquels beaucoup d'amateurs, ce qui pose la question du statut que l'on met derrière le terme d'apiculteurs. Des professionnels tels qu'Élodie et Alexandre ont du mal à faire comprendre leurs spécificités au grand public qui ne fait pas de différence avec une pratique amateur de l'apiculture. *« Entre un jardinier et un maraîcher, on fait bien la différence,* souligne Alexandre Gerbron : *il y en a un qui fait cela pour son plaisir et l'autre dont c'est le métier. Le jardinier amateur, on ne trouve pas ses produits sur les marchés ou dans les épiceries, alors que c'est le cas pour des miels réalisés par des gens dont c'est simplement le hobby ». « C'est pour ça qu'il est important, pour nous, de faire deux marchés par semaine,* ajoute Élodie Carquille. *Cela nous permet de rencontrer les clients, de répondre à leurs questions. Un apiculteur professionnel, pour assumer ses charges annuelles, doit avoir au moins 200 ruches. Lorsqu'on entend des personnes qui en ont 20 ou 30 se présenter comme apiculteur professionnel, ça nous fait bondir ! »* Ce flou, dans la tête des consommateurs, participe aussi à la crise actuelle. Pour autant, le couple n'a rien contre l'apiculture amateur : *« il y a de la place pour tout le monde : 70 % du miel consommé en France est importé, c'est bien la preuve que la production nationale à elle seule ne satisfait pas les besoins du marché intérieur. Mais nous devrions être soumis au même régime réglementaire et ce n'est pas le cas, notamment quant aux obligations en termes de normes sanitaires. Il y a aussi les différences sur les cotisations MSA ou la TVA. Au bout du compte elles influent sur les coûts de production. Pour l'amateur, le prix de vente de son pot de miel, c'est son argent de poche. Pour nous, c'est ce qui permet de payer nos charges, les salaires, les investissements… ».*



Réussir SA

Depuis décembre de nouvelles règles pour l'étiquetage du miel sont en vigueur. Le texte prévoit en effet que le pays où le miel a été récolté doit figurer sur l'étiquette.

ENSEIGNEMENT

// ÉVOLUTION

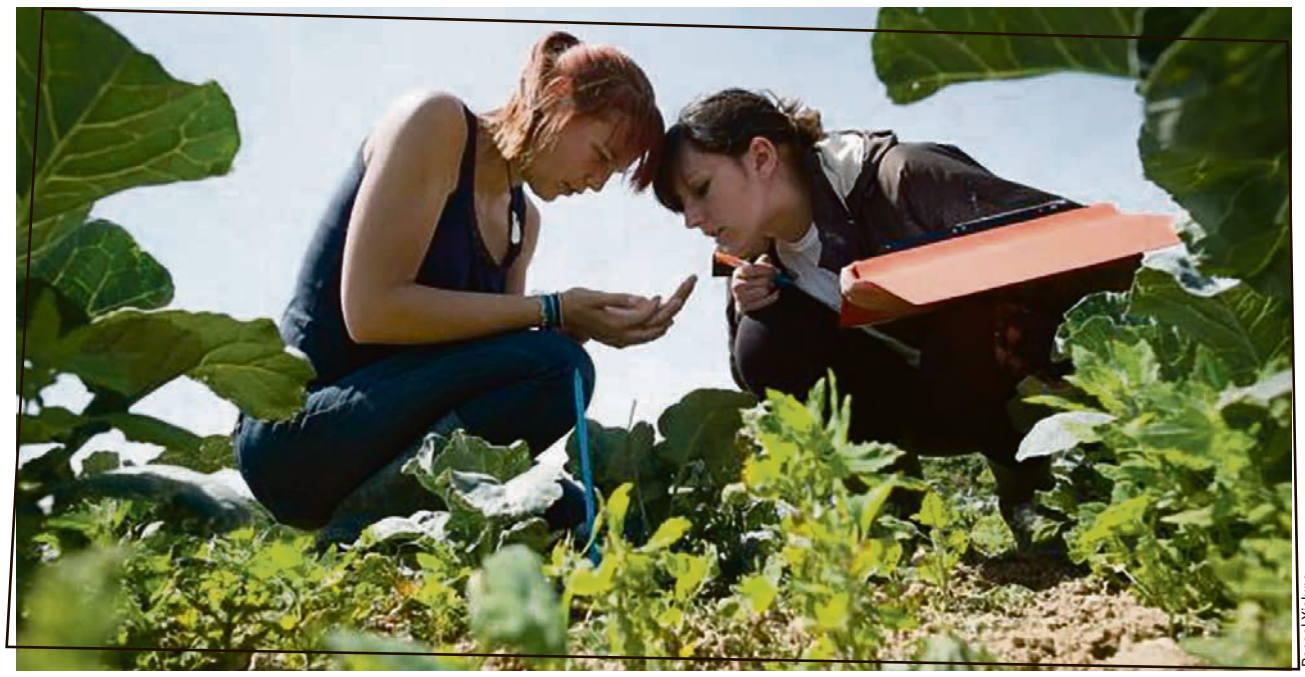
Les filles se font une place dans l'enseignement agricole

En moins de 50 ans, les filles sont devenues majoritaires dans l'enseignement agricole, en s'appuyant parfois sur des capacités d'adaptation fortes. Toutefois, des disparités subsistent dans la répartition des filières.

« Aujourd'hui, les filles ne représentent plus des effectifs marginaux ». Tout comme Matthieu Prevost, proviseur du lycée agricole Olivier de Serres d'Aubenas (Ardèche), de nombreux directeurs d'établissements d'enseignement agricole constatent une véritable évolution, voire une révolution, en matière de mixité dans leur établissement. Ainsi, à Aubenas, on compte cette année 198 filles pour 172 garçons. *« Sur l'ensemble de l'établissement, on dénombre environ 60 % de filles »*, constate de son côté Jean-Yves Charvin, directeur du lycée agricole des Sardières à Bourg-en-Bresse (Ain). Du côté du lycée Bel-Air à Belleville-en-Beaujolais (Rhône), établissement spécialisé en viticulture, à peu près la moitié des effectifs seraient féminins. Un constat régional qui n'est pas si surprenant lorsque l'on regarde les chiffres nationaux. Ainsi, selon Marie Pannetier, chargée de mission Aides sociales, Égalité et Diversité à la Direction générale de la recherche et de l'enseignement du ministère de l'Agriculture : *« On connaît une évolution positive de la place des filles dans l'enseignement agricole. En 1975, 20 % des étudiants de l'enseignement supérieur agricole long (études agronomiques, vétérinaires et de paysage) étaient des femmes. En 2020, elles représentaient 62 % des effectifs. S'agissant de l'enseignement technique, à la rentrée 2020, les filles représentaient 48,6 % des effectifs des élèves, des apprentis et des étudiants de l'enseignement supérieur agricole court (BTSA). »*

Évolution rapide

Une féminisation qui se vérifie sur le terrain. *« Nous arrivons à un point de bascule. Nous ne sommes plus sur des dynamiques genrées, indique Matthieu Prevost. Il y a 15 ans, nous nous intéressions déjà à cette problématique. Mais cela restait difficile pour les filles. »* Alors enseignant en filière paysage, il se souvient que les entreprises prenaient alors peu de mesures pour favoriser l'intégration des femmes, que ce soit en termes de vestiaires, d'habillement ou d'équipement, de port de charges… *« Les élèves stagiaires filles devaient alors développer des stratégies, par ailleurs très intéressantes, pour s'adapter et faire leur place. » « La société a évolué. Il y a moins de comportements machistes »*, explique Thibault Gauthier, directeur du lycée Bel-Air. Comme lui, les chefs d'établissement soulignent l'importance des témoignages de professionnels et de parcours d'installation, de plus en plus féminins. *« C'est très important pour une jeune fille de voir que c'est possible, à travers les multiples exemples de trajectoires d'agricultrices »*, estime ainsi Matthieu Prevost. Par ailleurs, là où il y a quelques dizaines d'années, il était plus difficile pour une fille que pour un garçon de trouver un stage, les professionnels ouvrent aujourd'hui volontiers leurs portes. *« D'autant plus dans un contexte de crise des vocations,* affirme Thibault Gauthier. *Nous avons autant besoin des filles que des garçons pour assurer le renouvellement des générations. »* Autre évolution majeure en la matière : la mécanisation et les avancées techniques, qui rendent les métiers agricoles moins pénibles physiquement.



Pascal Xicluna

On connaît une évolution positive de la place des filles dans l'enseignement agricole. En 1975, 20 % des étudiants de l'enseignement supérieur agricole long (études agronomiques, vétérinaires et de paysage) étaient des femmes. En 2020, elles représentaient 62 % des effectifs.

Des filières privilégiées

Si tous s'accordent à constater de grandes améliorations en termes de mixité, un bémol subsiste : la répartition par filière. *« Les filières de production sont plus masculines »*, se désole ainsi le directeur du lycée de Belleville-en-Beaujolais. Ainsi, en CAP Vigne et vin, il ne compte cette année que deux filles pour quinze garçons. À l'inverse, la filière de technicien Conseil-Vente en alimentation et boissons (orientée œnologie) attire beaucoup plus les filles. La faute aux *« représentations »*, estime-t-il. À Aubenas, les filières de production, qui sont plus orientées vers l'élevage, atteignent la mixité. *« En revanche, nous avons des filières où les filles sont généralement surreprésentées, comme le bac général ou la filière service à la personne »*, explique Matthieu Prevost. Au lycée des Sardières, *« les filières de production agricole comptent entre 30 et 40 % de filles alors que la filière vétérinaire dépasse les 80 %. Et en agroéquipement, on en trouve entre 10 et 20 % seulement, en fonction des années »*, détaille le directeur qui termine par une note d'espoir : *« Petit à petit, les filles investissent également ces filières »*.

Leïla Piazza



// ACCOMPAGNEMENT

Sécuriser les parcours des jeunes de la filière agricole

Le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et l'association Article 1 sont engagés mutuellement sur deux Régions pour accompagner les jeunes de filières agricoles.

Depuis 2018, l'association Article 1 (qui œuvre pour une société dans laquelle l'orientation, la réussite d'études et la trajectoire professionnelle ne dépendent plus des origines, pour une liberté réelle débarrassée des déterminismes sociaux) déploie des Contrat à impact social (CIS) dans l'éducation.

Cela se traduit par un parcours d'accompagnement pré et post-bac, à destination de plus de 1 000 jeunes de l'enseignement professionnel agricole, pour l'instant limité aux Régions Occitanie et Hauts-de-France. L'objectif est double : lutter contre le décrochage scolaire et promouvoir la poursuite d'études dans la filière agricole. Fort de ses résultats positifs, le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire a choisi de poursuivre le partenariat avec Article 1 pour accompagner les lycéens et les étudiants de la filière agricole, mais aussi leurs enseignants.

Entre 2018 et 2023, le premier CIS agricole a permis de déployer un parcours d'accompagnement allant du bac -2 au bac +2 auprès des élèves boursiers des BTS de l'enseignement agricole (BTSA) et des élèves de l'enseignement professionnel agricole de Première et de Terminale. Au sein de ce CIS agricole, deux programmes coexistent :

- Le programme pré-bac : qui s'adresse aux lycéens en bac professionnel agricole au moyen d'ateliers en présentiel sur les codes professionnels, la connaissance de soi et la projection dans la vie après le bac.

- Le programme post-bac : pour lutter contre le décrochage des étudiants boursiers en formation Brevet de Technicien Supérieur Agricole (BTSA 1 et 2) grâce au programme de mentorat et d'événements collectifs.

Les deux programmes ont bénéficié d'ateliers collectifs, d'un accès à la plateforme d'aide à l'orientation Inspire-orientation.org, ainsi que des visites de sites afin de faire découvrir aux lycéens et étudiants le monde de l'entreprise.

D'après communiqué

ENSEIGNEMENT

// PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

58 Se former dès les études, c'est essentiel !

Depuis début octobre, les élèves de seconde du Legta du Morvan, dans la Nièvre, ont participé à des formations sur la prévention des risques professionnels, animées par la MSA, notamment.



Pauline Kindler

Pour la spécialité équine, les élèves ont pu visiter divers sites professionnels.



Catherine Blin

Les élèves de Seconde PA en train de réaliser différents noeuds.

Comme tous les ans, la MSA anime une partie des formations (théoriques et pratiques) sur la prévention des risques professionnels auprès des élèves du Legta du Morvan, dans la Nièvre. Le but étant de leur donner les clés pour intervenir en toute sécurité sur les bovins et les équins que ce soit pendant leur stage ou, plus tard, lorsqu'ils seront exploitants, salariés agricoles ou moniteurs d'équitation. Pour mémoire, les formations ont débuté à partir d'octobre et prennent fin au cours de ce mois de janvier.

Les bovins

Afin que ces connaissances soient les plus pertinentes possibles les élèves de seconde en productions animales ont été séparés en fonction de leur spécialité. Pour la partie bovine, les élèves, accompagnés par leur enseignante Catherine Blin, ont assisté aux cours théoriques. Ces derniers étaient animés par Timothée Delavaud, conseiller en prévention à la MSA Bourgogne, et Pierre Berrechet, formateur à l'Institut de l'élevage. Une fois cette étape terminée, le 27 septembre, le groupe s'est rendu dans l'exploitation de Pierre Ribaillier (à Châtin, près de Château-Chinon, dans l'est du département), afin de mettre en application pratique les conseils de sécurité préalablement dispensés. Pierre Berrechet a rappelé aux élèves *« que les bovins sont des animaux grégaires et l'isolement est un facteur de stress pour eux. De ce fait, il est donc conseillé, lors d'une intervention, de laisser l'animal le moins possible en contact avec ses congénères. Il faut aussi noter que les bovins perçoivent les sons, les odeurs et la luminosité de manière particulière. Afin d'éviter toute difficulté, il est nécessaire d'en tenir compte lors des manipulations »*.

Une relation à prendre en compte

À cette occasion, Catherine Blin a évoqué avec les élèves la relation homme-animal comme un élément primordial dans un élevage, notamment pour la réussite technico-économique d'une exploitation. Elle souligne : *« Les premiers mois de vie, le sevrage et la mise bas sont des périodes clés pour tisser une relation entre éleveur et animaux. Il faut avoir en tête, par exemple, que le sevrage est le moment le plus stressant pour un veau, il est donc préconisé de passer quelques minutes dans la case avec les jeunes veaux pour établir un contact rassurant »*. Lors de la formation pratique, les élèves ont pu revoir les conduites sécuritaires lors de l'approche de l'animal ou encore lors de l'installation d'un licol. Louane, élève de seconde Productions animales, pointe : *« Grâce à la pédagogie et les explications prodiguées, j'ai pu aborder les animaux en toute confiance pour la première fois ; n'étant pas du milieu agricole, c'était appréciable. Durant la formation j'ai appris, notamment, à faire des licols, différents nœuds ainsi qu'à coucher une vache »*. Antonin, élève également, poursuit : *« Les conseils m'ont permis d'avoir une meilleure approche avec les animaux et d'apprendre de nouveaux nœuds »*.

Les équins

Du côté de la spécialité équine, les élèves ont pu assister à trois jours de formation du 11 au 13 octobre sur l'étude du comportement des chevaux, animée par Cécile Roussel, éthologue équin (EquinTsens). Ils étaient accompagnés de Timothée Delavaud (conseiller en prévention à la MSA Bourgogne) et de leur enseignante, Pauline Kindler. Les matinées furent théoriques avec pour thèmes principaux : les comportements et besoins naturels du cheval, détecter et comprendre les signes de stress de l'animal ainsi que les moments clés de la mise bas et du sevrage. Les après-midi ont pris une tournure plus pratique grâce aux accueils chaleureux de M. Simon aux écuries d'Unpec (à Sommant, près d'Autun, en Saône-et-Loire, le 11 octobre), de Mme Coureault au ranch du P'tit coin de paradis (à Curgy, également en Saône-et-Loire le 12 octobre) et de Mme Perruchot aux Écuries du Chêne (à Château-Chinon, dans la Nièvre, le 13 octobre). Ces différents lieux d'accueil ont permis de diversifier les sujets abordés ainsi que les types d'exercices.

Par exemple, des techniques d'apprentissage et de communication pour que le cheval associe le plus positivement possible la présence humaine, tout en privilégiant la sécurité. Mme Roussel a aussi rappelé aux élèves, dans ces mises en pratique, l'importance de l'observation et du bien-être animal. L'enseignante ajoutait, à cette occasion : *« Le respect des besoins physiologiques et comportementaux des chevaux est le point de départ d'une meilleure collaboration avec les animaux et permet d'éviter les accidents dans l'exercice de leur activité. Connaître le comportement équin est indispensable pour anticiper au maximum les risques professionnels, dans une filière qui reste encore très accidentogène »*.

Pour tous les élèves en productions animales

Durant les semaines suivantes, les élèves ont approfondi tous ensemble ce thème de la sécurité avec d'autres visites. Le 4 octobre, ils se sont rendus au Sommet de l'élevage, à Cournon-d'Auvergne, pour découvrir différents matériels de contention. Le lendemain, de retour dans la Nièvre, ils ont visité l'exploitation du Gaec du Passou (Saint-Péreuse), en présence de Magalie Bernard, animatrice du service de remplacement du département. Là, leur a été présenté le Document unique d'évaluation des risques professionnels (Duerp) en situation, en prenant appui sur le Gaec. En parallèle, Mme Gautheron a détaillé le Duerp du Legta du Morvan afin de rappeler que ce document est obligatoire pour toute entreprise ou établissement accueillant du public.

Le 6 octobre, ils ont pris la route du Gaec de Velle (Montigny-en-Morvan, toujours dans la Nièvre) afin d'observer la sécurité des stabulations libres ainsi que celle d'un parc de contention muni d'un quai d'embarquement. Franck Séguinier (associé du Gaec), a expliqué son fonctionnement et listé les aides de financement pour ce genre d'outils. Catherine Blin précisait : « De nos jours, cet investissement est indispensable pour intervenir rapidement et en toute sécurité sur les animaux que ce soit pour les interventions sanitaires, la tonte, ou le suivi des performances zootechniques et alimentaires ». Cette visite a également permis aux élèves de découvrir l'agriculture de conservation des sols et l'agroforesterie. Franck Séguinier a su captiver l'attention des élèves par ses explications techniques et économiques détaillées du système de production du Gaec Enfin, cette même classe a pu assister à la journée d'information dédiée aux boiteries le 19 octobre à la Sicafome de Moulins-Engilbert. Le cycle de sensibilisation à la sécurité prendra fin le 17 janvier au sein de l'entreprise nivernaise Ponge, qui fabrique des matériels de contention et des bétaillères à Guipy, au pied du Morvan nivernais.

Catherine Blin et Pauline Kindler (Legta du Morvan)



// INNOVATION

La taille de vigne en apprentissage virtuel

Et s'il était possible de prévoir l'impact de la taille sur les pieds de vignes ? Grâce au simulateur de taille élaboré par Widid, les élèves du lycée agricole Bel Air, dans le Rhône, ont pu tester l'outil de réalité virtuelle.

L'entreprise Widid, acronyme de « What I do I understand », ou, en français « Ce que je fais, je le comprends », est spécialisée dans l'innovation pédagogique. *« Notre programme de recherche et développement est validé par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, soutenu par la Banque publique d'investissement, les Régions Occitanie et Auvergne-Rhône-Alpes,* présente Aurore Thion, cofondatrice. *Nous collaborons avec plusieurs laboratoires universitaires et établissements de recherche dans des domaines variés : information-communication, sciences de l'éducation, neurosciences, data science, pour évaluer le développement des compétences qui s'opère en environnement de réalité virtuelle. »* Grâce à leur plateforme immersive qui combine réalité virtuelle et intelligence artificielle, elle permet aux apprenants de monter en compétences. Initié par le Défi numérique lancé par l'État, l'objectif du projet est de développer la formation autour de la viticulture *« et à terme de proposer des modules pour l'arboriculture »*, précise la cofondatrice.

Modéliser les répercussions de la taille

En partenariat avec l'école d'ingénieurs Purpan de Toulouse, plusieurs étapes ont jalonné le projet : *« on a eu toute la partie ingénierie pédagogique à mettre en œuvre au départ. Nos développeurs ont modélisé les ceps et les pieds de vigne. Nous sommes également aidés par Didier Kléber, de l'école de Purpan, qui chapote la partie technique et nous transmet les données que l'on traduit en code pour toute la partie viticole »*. L'intérêt est de développer un outil de réalité virtuelle pour l'apprentissage de la taille et de modéliser la répercussion de cette dernière à la saison prochaine. Développeur dans la création 3d, Tristan Lasfargue a beaucoup travaillé sur le premier module : *« il a fallu modéliser tous les éléments, ce qui donne une infinité de vignes, ça a été un gros axe de travail. Le premier module permet l'apprentissage de la nomenclature des ceps. Il y a des exercices où il faut aller pointer les éléments demandés sur le cep directement »*. Ce premier palier permet de s'habituer au vocabulaire utilisé et de s'approprier l'outil. S'il faut parfois reconstituer une grappe, plusieurs explications techniques sont également disponibles tout au long du module comme les étapes de développement de la grappe. Une fois toutes ces données comprises et intégrées, le deuxième module permet une prise en main. *« On est directement dans les rangs et on demande d'identifier les différents types de taille à l'aide du joystick et du casque de réalité virtuelle. On peut ensuite passer à la taille de manière guidée »*, détaille le développeur. Geste, angle, côté du sécateur, tout est pris en compte dans l'apprentissage et s'adapte en temps réel au geste des apprenants. Ensuite, le module de « taille libre » permet une immersion totale. En choisissant son mode de conduite - cordons de Royat, Guyot ou gobelet – il suffit à l'apprenant de préciser s'il est droitier ou gaucher pour commencer l'exercice. Après cela, à lui de jouer pour tailler un pied.



Grâce au casque de réalité virtuelle et aux joysticks, les élèves peuvent s'entraîner à la taille et voir les effets directs.

CG/IAR

Saut dans le temps

Dès la fin de cet exercice, un panneau de résultats s'affiche : préservation des bourgeons, choix d'internœud, inclinaison du sécateur, nombre de coupes attendues… Tous les paramètres sont pris en compte *« et peuvent être adaptables »*, précise Aurore Thion. Cela permet de synthétiser des résultats sur la prestation qui vient d'être réalisée. Ensuite, c'est un vrai saut dans le temps qui s'opère : la vigne évolue et le logiciel modélise son état à l'été suivant, ce qui permet de voir les conséquences directes de la taille sur la croissance du cep. Grâce à la plateforme d'hébergement de contenu de Widid, chaque élève peut suivre son pourcentage de réussite ou les compétences acquises, *« on traduit ce que l'on veut en données, cela permet un suivi personnel et une illustration de la marge de progression pour l'apprenant,* détaille Aurore Thion. *On peut également voir le temps passé, le nombre de coupes, les compétences travaillées »*. Lors de la présentation, une vingtaine d'élèves ont pu tester leurs compétences, en enfilant un casque et en prenant en main les joysticks… Selon eux, *« il y a une certaine facilité de prise en main »*. Même si des améliorations doivent être faites comme *« mettre en place des vibrations lorsqu'on s'approche de la butée ou encore des flux de sève modélisés »*, précise la cofondatrice. Démarrée en septembre 2022, la première version de test de ce simulateur de taille est sortie en juillet 2023. Si le projet dure trois ans, il sera surtout distribué *« dans les établissements scolaires mais aussi dans les domaines qui pourraient être intéressés pour former eux-mêmes leur main-d'œuvre. Nous pouvons personnaliser des détails selon le mode de taille des vignerons »*, ajoute Aurore Thion. L'objectif est également d'adapter cet outil en plusieurs langues, *« on devrait pouvoir l'exporter dans d'autres pays. Les systèmes de taille sont voués à s'adapter et à évoluer dans le temps et nous pourrons modifier les modules en fonction »*. Alliant réalité virtuelle, data science et pédagogie au service de la formation, Widid développera d'autres modules pour la formation en viticulture : *« flux de sève, entraînement aux concours de taille où la vitesse d'exécution sera prise en compte »*. Rien n'est impossible, des particularités pourront être discutées, *« on peut imaginer ajouter une pince de sécateur au joystick pour rendre l'expérience encore plus vivante »*, illustre la cofondatrice.

Charlotte Favarel





// PORTRAITS

Mesdames les directrices

Florence Lemaire, Sophie Chainey et Nadine Jeannin sont à la tête de trois établissements d'enseignement agricole en Côte-d'Or. Portraits.

Aurélien Genest

Nadine Jeannin, Maison familiale rurale de Pouilly-en-Auxois : The teacher of MFR



Nadine Jeannin, 48 ans, est directrice de la Maison familiale rurale Auxois sud-Morvan, à Pouilly-en-Auxois. Cette habitante du village de Gémeaux, près d'Is-sur-Tille, au nord de Dijon, occupe ce poste depuis 2018. L'établissement recense 140 apprenants et 22 salariés, pour 16,2 équivalents temps plein. À la base, Nadine Jeannin ne se destinait pas forcément à diriger un tel établissement : *« Depuis le collège, j'avais une idée en tête : être prof d'anglais ! J'ai d'ailleurs suivi des études pour le devenir en allant jusqu'au Master. À la sortie de la faculté, je suis allée à Dublin, en Irlande, enseigner le français et parfaire mon anglais dans le même temps »*. La Côte-d'orienne est ensuite rentrée en France, dans son département d'origine, en décrochant un poste de monitrice à l'ancienne MFR de Fauverney. *« J'y suis restée une douzaine d'années. En parallèle, je me suis formée pour prétendre à un poste de direction. Mon premier emploi dans ces nouvelles fonctions a débuté dans la foulée à la MFR de Vertus, dans la Marne. Une décennie s'est passée et je suis arrivée à Pouilly »*. Nadine Jeannin prend aujourd'hui plaisir à recroiser d'anciens apprentis de la MFR de Fauverney : *« il est très sympa de les revoir vingt ans après ! Certains sont aujourd'hui maîtres de stage ou d'apprentissage, d'autres ont leurs enfants ici »*. Interrogée sur la baisse du niveau scolaire en France, Nadine Jeannin fait aussitôt écho à une mobilité Erasmus organisée il y a deux ans en Estonie : *« notre niveau scolaire était justement le sujet abordé, sachant que l'Estonie est en tête du classement européen… La France continue de plonger, nous devons être à la 26è place sur 32 si ma mémoire est bonne… L'encadrement et l'accompagnement de l'enfant dès son plus jeune âge expliqueraient en partie ce que nous déplorons dans notre pays. Chez nous, dès deux mois et demi, l'enfant est mis dans un collectif, la crèche, par exemple. Les parents ne sont pas toujours aussi disponibles qu'avant. Cela ne serait pas sans conséquences. En Estonie, un dispositif financé par le gouvernement permet aux parents de rester vers leur enfant jusqu'à trois ans. L'école, elle, ne commence qu'à sept ans. Dans tous les cas, les raisons d'un tel déclin sont multifactorielles, mais ces dernières observations méritent d'être considérées »*.

Florence Lemaire, au lycée La Barotte de Châtillon-sur-Seine : la fibre agricole

Florence Lemaire est à la tête du lycée de Châtillon-sur-Seine, depuis septembre 2020. Cette femme de 56 ans, mariée et mère de quatre filles, a beaucoup *« bougé »* durant sa carrière, avec des missions éducatives dans l'Aisne, les Pyrénées-Orientales, la Dordogne, la Haute-Garonne et les Landes, avant d'arriver en Côte-d'Or. Elle est originaire du Val-de-Marne, en région parisienne, et n'est pas issue du milieu agricole. C'est pourtant dans une ferme que cette passionnée de vaches laitières voulait initialement travailler : *« Je l'avais annoncé à mes parents dès l'âge de 10 ans ! J'étais en vacances en famille en Savoie et je passais mon temps à traire les vaches… De là est née cette envie d'en faire mon métier »*. Titulaire d'une licence Administration économique et sociale (AES), Florence Lemaire va mettre une première fois *« les pieds »* dans le monde agricole, ou plutôt para-agricole, en devenant professeure de zootechnie, dès la fin de ses études : *« un poste était vacant dans l'exploitation du lycée de Crézancy, dans l'Aisne, près de Château-Thierry, là où je venais d'obtenir mon diplôme. J'ai sauté sur l'occasion ! »*. Après plusieurs postes et évolutions professionnelles, elle dirige aujourd'hui La Barotte, un établissement comptant 190 lycéens et 60 apprentis : *« nous recevons également des stagiaires adultes, 40 000 heures d'enseignement sont au programme chaque année. Autre point important : 96 personnes travaillent dans notre enceinte, entre les agents titulaires, contractuels et de droit privé »*. Une anecdote, un souvenir, un fait marquant sur son métier ? Florence Lemaire cite l'aventure du Trophée international de l'enseignement agricole (TIEA), organisé dans le cadre du Salon de l'Agriculture à Paris : *« nous allons participer pour la troisième fois consécutive avec nos étudiants, c'est à chaque fois une très grande aventure humaine ! Ce trophée n'existait pas à l'époque : c'est dommage, j'aurais adoré participer quand j'étais jeune »*. Dernier point abordé avec la directrice : ses impressions et son analyse devant la baisse du niveau scolaire dans l'Hexagone. Florence Lemaire reconnaît une lacune nationale : *« c'est malheureusement une triste réalité… Le Covid et ses confinements n'ont bien sûr rien arrangé à la situation… Une des causes du problème, à mon avis, vient de la base : les redoublements ont quasi disparu, passer en classe supérieure est devenu systématique, dès le primaire. Il y a sans doute des choses à faire dans ce domaine, les mesures récemment évoquées par le ministre semblent aller dans le bon sens »*.



Sophie Chainey, Maison familiale rurale de Quetigny : elle connaît la maison !



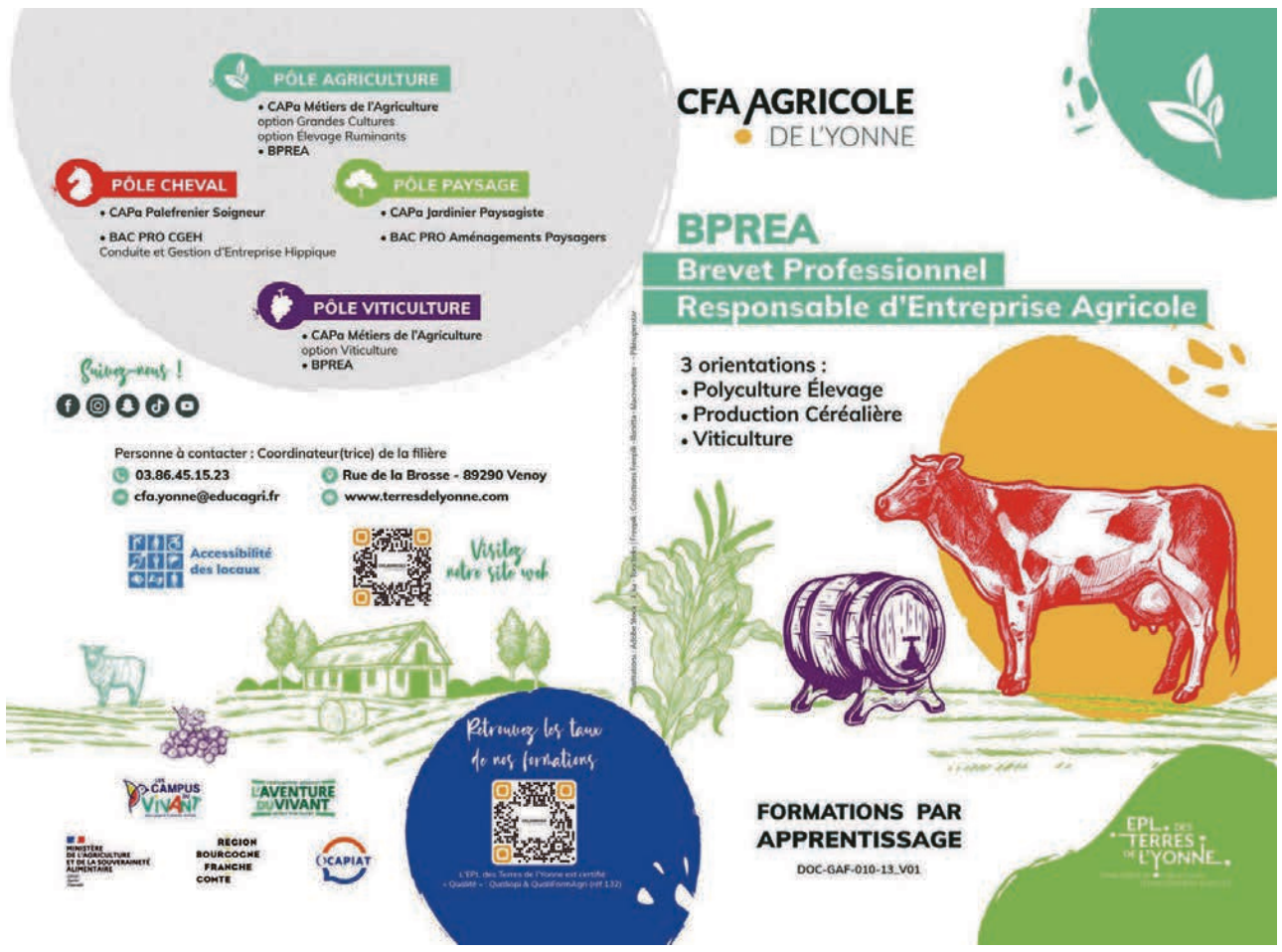
Sophie Chainey habite à seulement cinq minutes à pied de la MFR de Quetigny, en périphérie de Dijon, établissement qu'elle fréquente depuis plus de 20 ans. À l'époque, cette passionnée d'histoire, d'archéologie et de lettres était arrivée en tant que simple stagiaire au Centre de documentation et d'information (CDI). La Côte-d'orienne a pris des responsabilités au fil du temps, en devenant successivement formatrice, coordinatrice pédagogique puis directrice depuis 2014. Prendre les rênes de la MFR à seulement 34 ans a été un *« sacré »* challenge à relever, d'autant que Sophie Chainey ne se destinait pas à devenir directrice d'école : *« Je me voyais davantage enseignante, voire même archéologue ! J'ai d'ailleurs assuré plusieurs missions dans des musées et dans la conservation du patrimoine dans le passé. Mais par un concours de circonstances, j'ai découvert l'univers passionnant des MFR où je suis finalement restée. J'ai obtenu une licence en gestion des entreprises et en management, ce qui m'a permis d'ouvrir des portes et d'évoluer au fil des années »*. La MFR de Quetigny compte actuellement 30 salariés et plus de 230 apprenants. Tous types de formations y sont proposés, de la 4è au BTS. Interrogée à son tour sur la baisse générale du niveau scolaire dans le pays, elle se veut tout sauf fataliste : *« c'est un fait, il y a des problèmes dans les savoirs de base… Mais à mon avis, nous ne sommes qu'aux prémices de ce phénomène, il est encore temps d'agir et de retravailler notre pédagogie… De notre côté, dans les maisons familiales, nous avons la possibilité d'innover dans les pratiques. Je pense bien évidemment à l'alternance qui est notre fil directeur. Tout comme Nadine Jeannin, de la MFR de Pouilly-en-Auxois* (voir ci-après), *j'étais du voyage en Estonie il y a deux ans, sur cette thématique du niveau scolaire. Même si tout n'est pas transposable chez nous, nous devons nous inspirer des pratiques qui fonctionnent ailleurs, notamment en Estonie où l'enseignement est d'un haut niveau »*. La directrice de la MFR de Quetigny espère, dans le même temps, une *« remise en question »* du système éducatif français : *« les propositions de Gabriel Attal, qui souhaite remettre des heures supplémentaires aux jeunes qui sont en difficulté, ne sont pas les meilleures des idées selon moi. Il faudrait plutôt œuvrer pour redonner du sens à l'enseignement, redonner aussi confiance aux jeunes pour affronter ces difficultés… Nous avons encore beaucoup à faire dans ce domaine, à mon humble avis »*.



// CFA AGRICOLE

Le CFA va ouvrir son BPREA

En septembre prochain, le CFA agricole de l'Yonne va proposer une nouvelle formation avec un BPREA. Celui-ci aura trois orientations possibles : polyculture élevage, production céréalière ou viticulture.



Le BPREA ouvrira en septembre prochain au CFA agricole de l'Yonne.

Pour répondre à un besoin de la profession et à un autre des jeunes, le CFA agricole de l'Yonne va ouvrir, en septembre 2024, un BPREA (brevet professionnel responsable d'entreprise agricole).

Celui-ci aura trois orientations possibles : polyculture élevage, production céréalière ou viticulture. « *L'idée est que nos apprentis, qui sont en CAP, puissent ensuite poursuivre sur un diplôme de niveau Bac* », confie Hélène Decultot, directrice du CFA agricole de l'Yonne. « *Nos autres sections en espaces verts et en hippique avaient déjà un diplôme de niveau Bac. Ce n'était jusqu'alors pas le cas de la filière agricole. Il était donc logique qu'une formation avec un diplôme de niveau Bac voit également le jour pour cette section* ».

Cette formation sera composée d'un tronc commun, où seront regroupés tous les jeunes de ce BPREA, ainsi que des cours spécifiques, en groupe, en fonction de l'option qu'ils auront choisi. « *Ces trois orientations sont faites pour que nos jeunes puissent continuer à se former et être menés à plus de qualifications, ce qui est aussi la demande des professionnels* », continue Hélène Decultot.

Une nouvelle option viticulture au sein du CAP

Le CFA agricole aura la capacité d'accueillir une vingtaine de jeunes pour cette nouvelle formation. « *La priorité ira aux jeunes actuellement en CAP métiers de l'agriculture, pour leur offrir la possibilité de poursuivre leur cursus. Mais d'autres seront bien évidemment les bienvenus* », précise la directrice.

En septembre dernier, l'établissement avait déjà étoffé son offre de formation avec la création d'une nouvelle option viticulture, au sein du CAP métiers de l'agriculture. « *On avait déjà deux options dans ce CAP, l'une axée sur les grandes cultures, l'autre sur l'élevage de ruminants. Cette nouvelle offre répond à un besoin de la profession viticole sur notre territoire* », indique Hélène Decultot.

Le CFA agricole communiquera sur ces nouveautés auprès des familles lors des portes ouvertes de l'EPL des Terres de l'Yonne, le samedi 27 janvier, avec l'objectif de composer sa première promotion en ce qui concerne le BPREA, dont les cours commenceront en septembre prochain.

Christopher Levé



CFA agricole de l'Yonne

En septembre dernier, le CFA a également mis en place une option viticulture au sein de son CAP métiers de l'agriculture.





// AVENIR

58 Des jeunes déterminés

La question du renouvellement des générations est de plus en plus présente dans les discussions autour de l'agriculture, mais cela ne veut pas dire qu'une relève n'est pas assurée. Pauline et Clément, tous deux étudiants au Legta de Challuy, près de Nevers, nous le démontrent.



Pauline Serzins.



Clément Joly.

Le renouvellement des générations est un sujet de plus en plus central dans les discussions des organismes professionnels agricoles. Pour rappel, un rapport de la Cour des comptes de 2023 fait le constat suivant : *« De plus de 2,5 millions en 1955, la population des exploitants est passée à 764 000 en 2000 et à 496 000 en 2020 selon les résultats du dernier recensement agricole de 2020. Corollaire de cette évolution, le nombre d'exploitations agricoles diminue aussi fortement, pour se situer en France métropolitaine à 389 000 en 2020 »* (1). Pourtant, la baisse du nombre d'exploitants ne signifie pas que la nouvelle génération boude totalement le milieu agricole. Stéphanie Moulin, enseignante en gestion et coordinatrice du BTS Analyse, conduite et stratégie de l'exploitation agricole (Acse) au Legta de Challuy, près de Nevers, détaille : *« Certains jeunes ont une idée assez précise de ce qu'ils souhaitent pour leur avenir. Leur temps de formation peut servir à affiner leur projet ou à se rediriger vers d'autres horizons. Mais dans tous les cas, ils sont, pour le moment, déterminés à rester dans le milieu agricole ce qui est relativement rassurant face à la question du renouvellement des générations pour notre territoire »*. Pour avoir un aperçu concret de cet état d'esprit, nous avons rencontré deux élèves du Legta de Challuy : Clément Joly et Pauline Serzins.

Clément Joly, 18 ans, en 1re année de BTS Acse :

« J'ai toujours aimé l'agriculture et l'élevage, notamment car mon père est exploitant. Cela était donc naturel pour moi de me diriger vers cette profession. Afin d'avoir un maximum de clés pour tenir une exploitation, j'ai opté pour un BTS Acse. En effet, via cette formation, ce sont des compétences globales qui nous sont demandées, en particulier, sur la comptabilité. Grâce à cette pluralité d'enseignements, de nombreuses portes peuvent s'ouvrir à moi si, pour une quelconque raison, je ne peux pas devenir chef d'exploitation ; il faut penser à tout même à notre âge ! ». Il explique plus en détail ses motivations : *« j'ai envie de mettre l'agriculture en avant car nous ne travaillons pas mal ! Il faut le rappeler parce qu'aujourd'hui, j'ai un peu l'impression que les agriculteurs sont responsables de presque tous les maux. S'ajoute à cela que le métier au quotidien n'est pas forcément facile, donc il faut clairement être motivé pour vouloir le faire. Malgré tout cela, j'ai toujours cette flamme en moi, voir les animaux ou travailler avec mon père m'anime. Je ne me vois pas vraiment faire autre chose. Je trouve aussi que cette profession est très valorisante car, quand même, on nourrit la population ! J'apprécie le contact avec les clients via la vente directe : on a un retour direct et positif de leurs expériences avec nos produits. Cette proximité fait toujours chaud au cœur et nous rappelle les raisons fondamentales du choix de cette carrière. Lorsque je serais installé, je pense travailler un peu sur la communication autour de mes pratiques, car c'est actuellement le nerf de la guerre pour avoir un poids au niveau politique. Si nous montrons avec toute la transparence possible nos façons de faire, je suis persuadé que le grand public et les pouvoirs publics nous verront autrement et comprendront aussi l'importance de maintenir les productions agricoles françaises. Oui, j'ai un vaste programme pour mon avenir, mais ô combien intéressant ! »*

Pauline Serzins, 18 ans, en 1re année de BTS Production animale (PA) :

« Mon oncle, David Caziot, est exploitant et je suis souvent allée le voir étant petite, ce que j'adorais ; j'en garde de très bons souvenirs. C'est sûrement de là que viennent mon amour des animaux et mon envie de travailler avec eux. Lors de mes vœux d'orientation, on m'avait conseillé de suivre des études de vétérinaire. Mais, cela ne m'attirait pas, d'une part, car cet enseignement n'était pas assez « pratique » à mon goût et, d'autre part, parce que j'ai pour objectif de m'installer en caprins ou en ovins. Je pense que pour une installation, comme pour moi en hors cadre familial, il est préférable de ne pas avoir d'investissements trop lourds, ce qui est le cas pour la majorité des exploitations ovines ou caprines. De plus, la filière ovine ou caprine est, à première vue, adaptée à mon gabarit. Je pense qu'il est nécessaire d'avoir conscience de ses capacités lorsque l'on s'oriente dans ce type de projet. Pour toutes ces raisons, j'ai donc laissé de côté la voie vétérinaire pour me diriger en BTS PA. Je ne regrette absolument pas mon choix car je fais enfin ce que j'aime, avec beaucoup de visites de terrain et de pratique puisqu'au Legta de Challuy nous avons la chance d'avoir une exploitation. Je suis persuadée que ce type d'enseignement nous prépare parfaitement au monde du travail en milieu agricole. De par mes discussions avec mon oncle, j'ai conscience depuis longtemps de toutes les contraintes qu'il peut y avoir avec cette profession. Mais, cela ne me décourage pas du tout car c'est, à mon sens, le plus beau métier du monde. En étant éleveur, nous apportons une aide vitale à la population en créant des denrées alimentaires, le tout en intégrant le bien-être animal dans nos pratiques et ce au quotidien. Pour ce choix de carrière, je ne suis malheureusement pas particulièrement soutenue par ma famille, car ils s'inquiètent de la viabilité de mon projet. Sur ce point, je pense que la communication est un pan indispensable à mettre en place par les agriculteurs eux-mêmes afin qu'ils établissent leur vérité. Quand je serais installée, je pense instaurer cela via les réseaux sociaux ou des portes ouvertes. En parallèle, j'aimerais beaucoup que des visites avec les élèves de lycée soient organisées dans mon exploitation afin d'expliquer mon parcours pour leur prouver que devenir éleveuse est possible ! Ce métier est exigeant dès les prémices de notre engagement, ce qui peut en décourager certains. Il faut détailler notre vécu pour les motiver : on a tous à apprendre des expériences des uns et des autres. Afin de mettre toutes les chances de mon côté pour atteindre mon objectif, je pense faire une licence Acse après mon BTS PA afin d'avoir un apprentissage de la gestion et ensuite, pourquoi pas, travailler comme ouvrière agricole afin de faire mes armes avant de me lancer dans le grand bain de l'installation ».

Chloé Monget

(1) : https://www.ccomptes.fr/system/files/2023-04/20230412-Politique-installation-nouveaux-agriculteurs.pdf



// REVITALISATION

21 89

Plusieurs communes dans le dispositif Villages d'avenir

Villages d'avenir est un dispositif lancé par l'État au printemps dernier destiné à accompagner les petites communes rurales dans leur volonté de faire émerger des projets structurants et de développement. 18 communes sont sorties lauréates de l'appel à projets en Côte-d'Or et 68 dans l'Yonne.



Saulon-la-Chapelle est l'une des dix-huit communes de Côte-d'Or lauréates.

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne le 15 juin 2023 dans le cadre du plan France Ruralités, le dispositif Villages d'avenir vise à accompagner des communes rurales de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement.

Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), il vient compléter l'appui en ingénierie aux territoires porté par les programmes Action cœur de ville, Petites Villes de demain, Territoires d'industrie, Avenir montagnes, l'ingénierie sur mesure et le dispositif des volontaires territoriaux en administration.

Villages d'avenir vise à faciliter le quotidien des élus développeurs de leur commune en accompagnant leurs projets et en les orientant vers les dispositifs et aides existantes de l'État comme des autres partenaires financeurs. Il s'agit d'accompagner tout type de projet structurant répondant aux besoins quotidiens des habitants ou à amener une dynamique nouvelle dans la commune : service nouveau et de proximité, réhabilitation/valorisation de bâtiment structurant, réaménagement de centre bourg ou d'une place de village, projet culturel et touristique, nouvelle vision globale de la sécurité routière au sein du village, développement d'un commerce ou point multiservices…

Pour une première vague de communes labellisées, les préfets, en lien avec les collectivités locales, ont identifié les communes à accompagner. Elles bénéficient, à partir de ce mois de janvier, d'un appui dans le cadre du programme pour une durée de 12 à 18 mois. Les premiers lauréats de Villages d'avenir ont été révélés. En Côte-d'Or, ils sont au nombre de 18. En voici la liste : Arceau, Aubaine, Bellefond, Belleneuve, Bligny-sur-Ouche, Époisses, Fleurey-sur-Ouche, Laignes, Meursault, Saint-Seine-l'Abbaye, Saint-Usage, Saulon-la-Chapelle, Sombernon, Trochères, Vandenesse-en-Auxois, Verrey-sous-Salmaise, Villaines-en-Duesmois et Villers-les-Pots.

D'après communiqué

Yonne 68 communes lauréates

Dans l'Yonne, pas moins de 68 communes ont été labellisées Villages d'avenir. Il s'agit de : Arcy-sur-Cure, Asquins, Béon, Bessy-sur-Cure, Blannay, Brannay, Brion, Bussy-en-Othe, Chablis, Champlay, Chamvres, Chichery, Compigny, Coulanges-la-Vineuse, Coulanges-sur-Yonne, Courlon-sur-Yonne, Deux Rivières, Dollot, Domecy-sur-Cure, Escamps, Escolives-Sainte-Camille, Fleury-la-Vallée, Flogny-la-Chapelle, Foissy-sur-Vanne, Guillon-Terre-Plaine, Gy-l'Évêque, Irancy, Island, Jussy, La Celle-Saint-Cyr, La Ferté-Loupière, Les Vallées de la Vanne, Ligny-le-Châtel, Lixy, Lucy-sur-Cure, Maligny, Montholon, Montillot, Mont-Saint-Sulpice, Moutiers-en-Puisaye, Noyers, Pailly, Paroy-sur-Tholon, Pierre-Perthuis, Plessis-Saint-Jean, Pontigny, Pont-sur-Yonne, Précy-sur-Vrin, Rosoy, Saint-Clément, Saint-Julien-du-Sault, Saint-Martin-sur-Armançon, Saint-Père, Saints-en-Puisaye, Sépeaux-Saint-Romain, Sergines, Treigny-Perreuse-Sainte-Colombe, Vallery, Valravillon, Vault-de-Lugny, Venouse, Vermenton, Vézelay, Villethierry, Vincelles, Vincelottes, Vinneuf, Voutenay-sur-Cure.

// SOLIDARITÉ

21

La MSA remet deux chèques au Secours Populaire

La MSA Bourgogne a remis deux chèques au Secours Populaire, le 5 janvier, afin de soutenir l'association dans ses actions de lutte contre la précarité.

C'est dans le cadre de la campagne des Pères Noëls verts du Secours Populaire qu'un événement était organisé le 5 janvier au cinéma Cap Vert de Quetigny, au cours duquel deux chèques ont été remis par la MSA Bourgogne. Le premier, d'un montant de 6 000 euros, est destiné à aider le Secours Populaire à financer des actions de lutte contre la précarité étudiante. Le second, de 10 000 euros, vise à soutenir le déploiement du Solidari'Bus (une antenne mobile du Secours Populaire, mise en place en 2023) en Côte-d'Or. Les deux chèques ont été remis à David Lebugle, secrétaire général de la Fédération de Côte-d'Or du Secours Populaire et Mickael Moire, directeur adjoint de la structure, par Mauricette Besançon, administratrice et présidente du Comité paritaire d'action sanitaire et sociale de la MSA et Armelle Rutkowski, directrice générale de la MSA Bourgogne. David Lebugle se réjouissait à cette occasion de la montée en puissance du partenariat liant l'association solidaire et la MSA depuis plusieurs années.

À l'occasion de cet événement, Mauricette Besançon a rappelé que le partenariat se traduit aussi par l'opération « Panier solidaire », avec des paniers de légumes distribués à des familles, chaque semaine.



Sur la scène du Ciné Cap Vert à Quetigny, le 5 janvier, Armelle Rutkowsky et Mauricette Besançon, de la MSA, remettent deux chèques aux représentants du Secours Populaire, Mickaël Moire et David Lebugle.

Des actions multiples

Cette action, la MSA l'a engagée depuis plusieurs années, en nouant des liens avec des maraîchers. Par ailleurs, chaque année, au moment des fêtes de Noël, une collecte de jouets et de denrées alimentaires est organisée auprès des salariés de la MSA Bourgogne, des délégués bénévoles et des adhérents. Cette remise de chèques s'inscrivait dans une séance de cinéma organisée à destination de familles bénéficiaires du soutien du Secours Populaire. Un troisième chèque, de 3 000 euros, était d'ailleurs remis par Cyril Jacquens, directeur d'exploitation du Ciné Cap Vert. Cette somme provenait d'une vente d'affiches de films organisée au début du mois de novembre, là encore pour soutenir des actions de lutte contre la précarité.

Berty Robert

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Booster ses ventes en circuits courts !

• 15 et 22 janvier à Bretenière

// Apprendre à rédiger son Document Unique d'Evaluation des Risques PRO (DUERP)

• 16 janvier à Créancey

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Pathologies et conduite alimentaire des ovins

• 18 janvier à Créancey

// Choisir les bons compléments minéraux pour ses bovins

• 23 janvier à Créancey

Céline FAUBLADIER, CA21 - 03 80 90 68 76 - celine.faubladier@cote-dor.chambagri.fr

// Couple associé : double défi !

• 23 janvier et 7 février à Bretenière

Corine GARNIER PENNING, CA21
03 80 68 66 28
corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// CAP opérateur conducteur de scierie

• Jusqu'à fin janvier

L'école de production du Morvan 58 (EDPM 58) a ouvert un CAP d'opérateur conducteur de scierie le 20 novembre à Biches. Si vous avez entre 15 et 18 ans, êtes sans solution de formation et motivés pour rejoindre une formation qualifiante dans des métiers d'avenir, contactez l'EDPM58 pour rejoindre ces effectifs. Pour mémoire un internat est disponible.

Renseignements ou candidatures : contact@edpm58.fr ou au 07 64 08 58 58.

// Réussir l'élevage de chevrettes

• Le 23 janvier

Assurez le renouvellement de votre troupeau caprin ! Conduire l'élevage des chevrettes pour assurer une production laitière à 13 mois. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Soin du pied & initiation au parage

• Le 25 janvier

Les boiteries sont une des principales cause de réforme en élevage bovin. Celles-ci sont de plus en plus fréquentes dans les élevages nivernais et les éleveurs sont parfois démunis face à cette pathologie qui impacte le fonctionnement du troupeau. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

YONNE

// Guide des bonnes pratiques d'hygiène en fromagerie fermière (initiation)

• Lundi 15 et mardi 16 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Déborah Colard (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 22 19.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Mercredi 17 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Pratiquer la vitiforesterie

• Jeudi 18 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Audrey Cellier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 44 17 59 02.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (2 jours)

• Mardi 23 et mardi 30 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// Serein face aux évolutions réglementaires avec MesParcelles

• Jeudi 25 janvier

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

// MesParcelles : solution internet pour piloter mes cultures (2 jours)

• Mardi 6 et mardi 13 février

À la Chambre d'agriculture de l'Yonne, à Auxerre.

Contact : Catherine Bonin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 28 42.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Se former à la conduite d'engins agricoles

• 17, 22, 25 et 31 janvier

Groupama Grand Est organise des formations pour la conduite de tracteurs et de machines agricoles, en partenariat avec le centre Centaure Grand Est de Gevrey-Chambertin. La formation dure une journée. Les prochaines vont se tenir le mercredi 17, lundi 22, jeudi 25 et mercredi 31 janvier. Les pré-requis sont : savoir conduire un engin agricole, être âgé d'au moins 16 ans, pour les participants âgés de 16 à 18 ans, avoir validé l'Apprentissage anticipé de la conduite (AAC) et être rattaché à une exploitation agricole ou forestière, pour les participants âgés de 18 ans et plus, être rattaché à une exploitation agricole ou forestière et / ou être titulaire d'un permis de conduire en cours de validité.

Grand-est.centaure.com

// Assemblée générale de l'Association des chevriers et producteurs de fromages fermiers de Côte-d'Or

• Mercredi 24 janvier

Va se tenir à partir de 9 h 30 à Pouilly-en-Auxois, à la salle Dijon Céréales, 10 rue de la Coopérative.

NIÈVRE

// Le mois du reproducteur

• le 24 janvier, le 1er et le 14 février

La Sicafome (Moulins-Engilbert), la SA des Grivelles (Sancoins) et le Cadran Boischaut (Châteaumeillant), proposent, en partenariat avec le Herd Book Charolais et Alsoni Conseil Élevage, une troisième édition du Mois du reproducteur sur les marchés. Ainsi, trois dates sont à retenir pour les ventes aux enchères dédiées aux taureaux (à partir de 18 mois) : le 24 janvier à Châteaumeillant (Cadran Boischaut), le 1er février à Moulins-Engilbert (Sicafome) et le 14 février à Sancoins (SA des Grivelles). Date limite des candidature pour la Sicafome le 16 janvier et pour la SA des Grivelles le 9 février.

Renseignements : Pour le Cadran Boischaut : Jérôme Chartron au 06 07 04 45 08 ou à cadran.boischaut@wanadoo.fr ou Gwendoline Pradat au 06 23 55 33 84 ou à cadran.boischaut@wanadoo.fr ; pour la Sicafome : Julien Bonnet au 06 48 17 03 17 ou à cadran@sicafome.fr ; pour la SA des Grivelles : Florian Melaye au 06 61 48 24 72 ou à contact@marchedesancoins.fr

YONNE

// Réunion syndicale de la GCB Yonne

• Mardi 16 janvier

La CGB Champagne Bourgogne organise ses réunions syndicales en janvier. Celle de l'Yonne aura lieu le mardi 16 janvier matin, au 12 faubourg St Laurent, à Villeneuve-sur-Yonne. Cette réunion est réservée aux planteurs adhérents du syndicat. À noter la participation de l'ITB (Institut technique de la betterave) lors de cette réunion.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Un nouvel accord sur les salaires minima pour les entreprises de la production agricole et les Cuma

Afin de prendre en compte la dernière augmentation du SMIC de 2,2%, soit 11,52 €, au 1er mai, la FNSEA, la FNCUMA et l'ensemble des organisations syndicales de salariés sont parvenus à un accord sur l'évolution de la grille nationale des salaires minima pour les entreprises agricoles de la production et des CUMA. Il s'agit de l'avenant 7 du 25 mai 2023 à la convention collective national de la Production agricole et des Cuma du 15 septembre 2020.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,52
12 - 16	2	11,61
17 - 24	3	11,78
25 - 35	4	12,03
36 - 51	5	12,56
52 - 73	6	13,15
74 - 104	7	13,92
105 - 143	8	14,88
144 - 196	9	16,11
197 - 270	10	17,84
271 - 399	11	20,30
400	12	23,20

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

09/01/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 625 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	250-300	3,54	3,88	3,64	0,03
		300-350	3,52	3,74	3,62	-0,03
		350-400	3,42	3,64	3,47	-0,05

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 42 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,23	3,23	3,23	

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 264 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	2,17	2,34	2,25	
F	E	24 à 36 mois	3,41	3,66	3,50	0,27
		- 5 ans	3,11	3,69	3,42	0,20
		5 à 10 ans	3,19	3,33	3,24	0,20
	U	24 à 36 mois	2,93	3,58	3,12	0,18
		- 5 ans	2,74	3,13	2,85	0,06
		5 à 10 ans	2,73	2,99	2,81	0,14
		+ 10 ans	2,51	2,76	2,60	0,04
	R	24 à 36 mois	2,70	2,93	2,85	0,30
		5 à 10 ans	2,43	2,73	2,65	0,12
		+ 10 ans	2,37	2,49	2,43	0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 931 - Taux de vente : 99 %

Broutards : Vente rapide et totale. Le bon courant commercial établi en fin d'année se confirme.
Laitonnes : Forte demande. La tendance des tarifs reste à la hausse.
Vaches / génisses 30 mois : Jolie présentation avec une qualité assez homogène. On ressent déjà la demande dans les bonnes herbagères. Le marché est actif et les cours sont soutenus. Tendances à confirmer la semaine prochaine.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/01/2024

Effectif : 565

Broutards :	(325 - 395 kg)	1160 - 1370	3,31 - 3,61
Broutards :	(400 - 490 kg)	1380 - 1560	3,28 - 3,51
Laitonnes :	(205 - 320 kg)	750 - 1050	3,28 - 3,64
Laitonnes :	(335 - 405 kg)	1150 - 1310	3,24 - 3,51
Génisses 24 - 36 mois :	(430 - 690 kg)	1260 - 2360	2,87 - 3,44
Vaches légères :		1070 - 1480	
Vaches entre deux :		1510 - 1790	
Vaches lourdes :		1810 - 2850	

Apports importants de très bonne qualité en broutards charolais. Le placement est plus rapide à des cours qui progressent dans l'ensemble de la catégorie. Très peu de relève.
Demande toujours présente en femelles à des cours plus fermes. Vente globale.
Commerce actif en vaches et plus particulièrement en vaches maigres à des tarifs plus porteurs. Cours stables en vaches lourdes et viandées. Vente globale.

Divers :

Broutards Limousins et croisés :	(295 - 390 kg)	1070 - 1480	3,50 - 3,89
Broutards Limousins et croisés :	(415 - 445 kg)	1480 - 1640	3,54 - 3,69
Laitonnes Limousins et croisés :	(315 - 330 kg)	940 - 1120	3,00 - 3,45

Commerce actif en broutards et laitonnes à des tarifs très fermes. Seulement 1 lot invendu.

Bovins gras : 20
Vaches de viande : 4,98 à 5,38 € kg de viande.
Génisses de viande : 5,64 à 5,70 € kg de viande.

Vente globale en sujets gras à des tarifs plus soutenus.



MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 224 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,55	4,55	4,55	0,36
		de 38 à 44 kg	4,00	4,74	4,43	0,35
		de 44 à 50 kg	4,06	4,42	4,25	0,13
		+ de 50 kg	3,57	3,88	3,74	-0,35
	R	de 32 à 38 kg	3,44	4,48	3,94	0,12

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 66 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,16	1,47	1,32	-0,16
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,41	-0,04

AGNEAUX LAITONS — *Effectif : 92 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	4,36	4,69	4,50	0,23

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 14 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	25 - 35 kg	70	100	89	-3,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 396 - Taux de vente : 99 %

Marché de reprise. 99,50 % de vendus.
Bonne demande et vente rapide dans toutes les catégories d'agneaux et de brebis.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/01/2024

Effectif : 22

Agneaux		185 - 202	(3,08 - 3,81)

Peu d'apports. Cours reconduits en bons agneaux.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

20/12/2023

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 63 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,69	2,89	2,84	
		5 à 10 ans	2,73	2,95	2,78	0,02

OBSERVATIONS

Effectif global : 94 - Taux de vente : 100 %

Broutards : Pas assez d'apports pour établir une cotation.
Vaches : Cours reconduits, très peu de volumes en ce dernier marché de l'année.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

03/01/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 315 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,42	4,71	4,66	0,08
		de 38 à 44 kg	4,38	4,95	4,72	0,36

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 93 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,82	2,11	1,93	0,27

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 21 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		42	71	68	20,00

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 87 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 25 à 35 kg	50	120	88	

OBSERVATIONS

Effectif global : 516 - Taux de vente : 100 %

Agneaux : Les premiers laitons sont au rendes-vous et se vendent rapidement à des cours euphoriques. Très bonne ambiance commerciale, vente rapide.
Brebis : Demande forte, cours haussiers en ce début d'année.

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

08 Janvier 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Demande ferme avec une offre réduite, entrainant des prix à la hausse.

Bovins maigres : La demande est bonne et les prix sont orientés à la hausse.

POLITIQUES

Le ministre de l'Economie, B. Le Maire, s'est positionné contre l'idée des chèques alimentaires: «Je ne pense pas que la voie des chèques soit une bonne voie. Parce que nous n'avons pas les moyens budgétaires de donner des chèques ici ou là»… Ce même gouvernement qui prône les lois EGALIMs, la loi Climat et Résilience pour une alimentation durable, se donne-t-elle les moyens d'y répondre? En suppriment ce levier, n'est-ce pas encore aller vers une politique du prix le plus bas et de pression commerciale? Au détriment des éleveurs encore!

SANITAIRE

La Plateforme ESA, le GDS 12 et la DDETSPP 12 ont mené une étude visant à objectiver l'impact sanitaire de la nouvelle souche **du sérotype 8 de Fièvre Catarrhale Ovine** (BTV8-France 2023) identifiée en août en Aveyron (12). Ce document est paru le 21/12/2023 et explique que la morbidité (proportion d'animaux malades) chez les bovins adultes va de 1 % à 73 %. La moitié des élevages bovins enquêtés a au moins 10 % de bovins malades. La mortalité est, quant à elle, de 0 à 5 % chez les bovins. Cette étude est disponible ici : étudeFCO8.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

2024 sonne les deux ans d'application de la loi EGALIM2 et de la contractualisation obligatoire en secteur bovin viande. Depuis 1 an déjà, l'ensemble des catégories bovines allaitantes et laitières sont concernées par le contrat pluriannuel pour toute vente de bovins, entre autres dispositions. Rappelons que l'initiative du contrat doit venir de l'éleveur, qui propose sa formule de prix à l'acheteur en tenant compte des indicateurs de référence de coûts de production. Il n'est pas trop tard pour proposer les contrats ! La production doit continuer à se mobiliser et faire des propositions de contrats à ses acheteurs. La proportion de contrats signés est encore beaucoup trop faible alors que les avantages à la contractualisation sont aujourd'hui reconnus par tous les maillons de la filière. (Pour preuve, les témoignages de nos professionnels sur les podcasts Paroles de Pros)

FAIT DE LA SEMAINE

Ce jeudi 11 janvier 2024, la Commission Environnement du Parlement Européen se positionnera sur l'accord trouvé en trilogue concernant la directive sur les émissions industrielles (IED).
Rappelons que, s'il est sévère pour les élevages de porcs et volailles, l'accord maintient l'exclusion des bovins du champs d'application !
Aussi, nous attendons que la Commission Environnement valide définitivement cette exclusion des bovins du cadre d'une directive

FOCUS

Retrouvez l'interview de Cédric Mandin, secrétaire général de la FNB, sur Cnews, interrogé sur la situation économique des éleveurs allaitants, en lien avec l'actualité des renégociations commerciales actuelles. Dénonçant la pression à la baisse sur les prix sur la fin d'année 2023, et la décapitalisation galopante, n'hésitez pas à relayer la vidéo en départements :
Distribution : les éleveurs dénoncent les marges - Vidéo Dailymotion

CHIFFRE A RETENIR

132.9

C'est le niveau de l'IPAMPA sur le mois de novembre 2023, en baisse de 0.9 points par rapport au mois d'octobre. Cette baisse s'expliquer. Cette diminution de l'IPAMPA s'explique principalement par la baisse du poste « Energies et lubrifiants » (-8.3 points sur le mois passé). Cela amène au prix de revient estimatif suivant : 6.02€/kg pour la vache allaitante, 5.84€/kg pour le JB et 3.99€/kg pour le broutard.

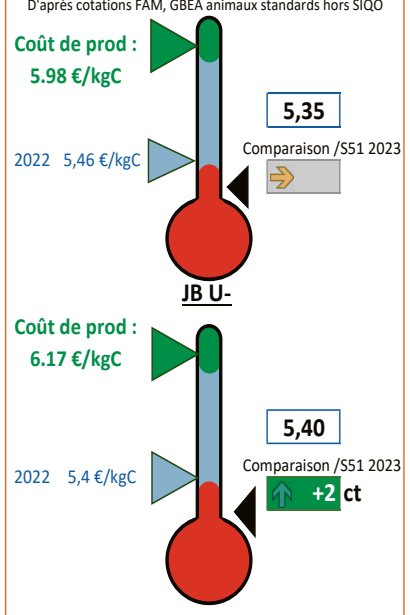
EN REGION

Après plusieurs mois d'expérimentation sur le sujet du temps de travail en exploitations bovines allaitantes, les premiers résultats de ce travail, fruit d'un partenariat entre la FNB et APTIMIZ seront présentés le 15 janvier prochain, en région Bourgogne France Comté. En présence des éleveurs sollicités pour cette expérimentation, le but de cette présentation est d'approfondir les données recueillies et de pouvoir les expliquer et exploiter au mieux. Il s'agit d'une première étape, les autres régions étant à venir!

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

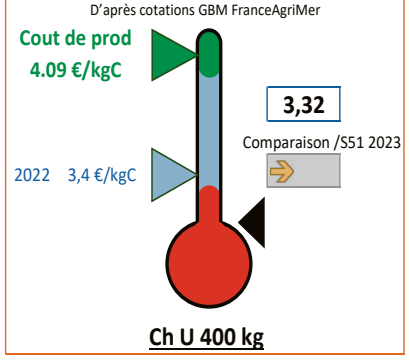
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

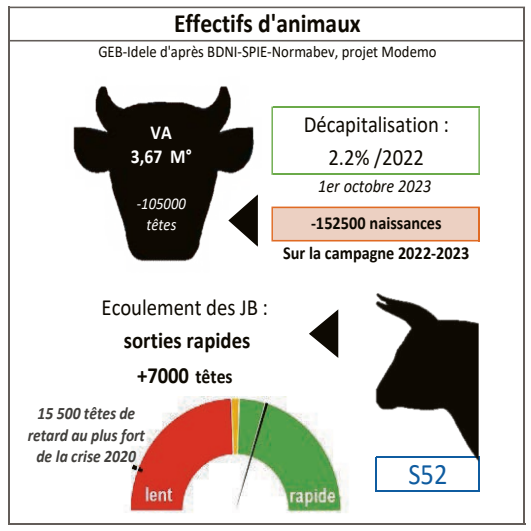
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



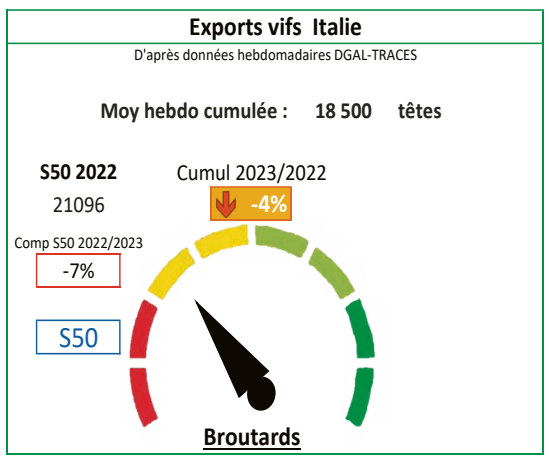
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



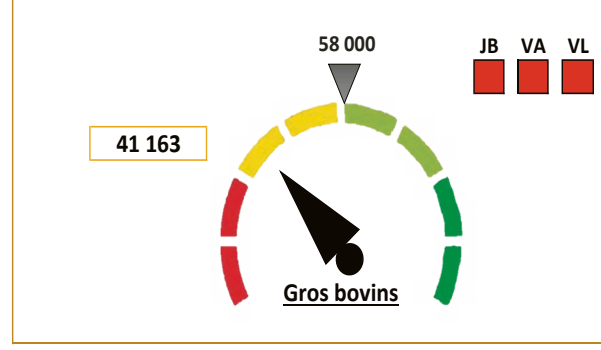
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,17	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,75	Génisse R + (€/kg éc.)
5,98	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,09	Broutard 400 kg (€/kgvif)

1er semestre 2023

Le ciseau des prix….

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans…

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 02
du 7 au 14 janvier.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les apports sont satisfaisants sans pour autant être très conséquents en cette semaine de reprise. Les acheteurs sont présents pour se couvrir après la trêve. Les transactions sont rapides pour les animaux lourds et bien préparés ; elles sont plus discutées en marchandise moyenne et/ou non vaccinée. En femelles, la demande reste ferme pour l'Italie.

Gros bovins maigres : Les effectifs sont modestes et de qualité moyenne. Les acheteurs se concentrent sur les sujets supérieurs déjà bien démarrés qui tiennent les tarifs. Inversement le placement se complique pour la marchandise plus âgée et/ou plus maigre. Pour autant les ventes sont quasi-totales.

Boucherie : Les effectifs sont stables en cette semaine de pleine reprise. On sent une meilleure demande pour les besoins de rentrée. Les cours se raffermissent en allaitantes bien conformées avec quelques hausses tarifaires. En vaches mixtes et laitières, les stocks sont écoulés, le commerce se dynamise également avec une revalorisation des cours.

Veaux : Les apports sont réguliers pour la saison. Les ventes sont plus fluides et les cours sont globalement reconduits en toutes races et catégories. La demande est meilleure en veaux lourds et de bonne qualité. En veaux gras, le marché reste actif, notamment en femelles.

Ovins : Les volumes d'agneaux sont modestes malgré la trêve. La demande est régulière et plutôt active ce qui permet d'écouler facilement les lots à des tarifs fermes voire haussiers par rapport à la fin d'année 2023. En agnelets, les sorties sont conséquentes face à une très bonne demande. En brebis, les ventes sont régulières à des cours stables.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ **07 49 88 65 13**

01 - Vends tracteur Massey Ferguson 6614 Dyna 6 de 2015. 5250h très bon état ; climatisation ; relevage avant ; 4 distributeurs électrohydraulique dont 2 sur joystick SMS ; Pont et cabine suspendu ; Pneu neuf 420/85/28 520/85/38 bkt ; cause réduction nombre de tracteurs suite arrêt production laitière ; prix 48500 euros.
✆ **07 62 75 97 04**

38 - Vends tracteur Valtra T214 versu décembre 2018 3650 heures pont et cabine suspendu pdf avant.
✆ 06 72 15 40 26

38 - Vends tracteur Kubota 9000 de 2008 2070 heures révisé 27000 euros.
✆ 06 72 12 12 32

38 - Vends tracteur Ford 7910 2rm BE ; Tracteur Renault d22 BE 2000 euros.
✆ 06 75 04 60 70

38 - Vends tracteur New Holland 8160 105ch 4 roues motrices avec clim 7279h année 1997 en bon état pneus neufs 37km heures exo de TVA 17000 euros cause retraite.
✆ 04 74 84 73 84 heures repas

38 - Vends cause cessation Tracteur FORD 5610 4 RM de 1989 dual power, cabine ultra, 8250h, pneus, batterie, siège, vérin de portes et vitres neuf 1ère Main, parfait état Prix 15500€.
✆ 06 83 48 17 25

58 - Recherche tracteur Renault 103-14, 4 X 4 (0202)
✆ 06 64 69 07 65

71 - Vends tracteurs MF 3080 2 RM, MF 4335 2 RM, MF 5435 4 RM, presse BR Deutz Fahr + MF 1450.
✆ 06 77 03 68 84

91 - Je suis à la recherche de matériels agricoles en panne ou dans l état. Je suis joignable par téléphone.
✆ 06 63 97 60 67 // 06 56 66 39 26

Travail du sol

38 - Vends herse rotative Agram 3m boitier HS.
✆ 07 62 48 29 01

Récolte

38 - Vends andaineur Vicon 3.80m année 1998 bon état prix 1200 euros à débattre.
✆ 06 60 61 88 78

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, 8070, 8060, ou éventuellement 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

71 - Vends foin 250 balles rondes diamètre 130 de bonne qualité saison 2023, 120 euros/tonne.
✆ 06 02 48 86 52

Divers

26 - Vends cause retraite remorque fruitière - herse cultivateur - chariot Fenwick + chargeur - irrigation complète 1 hectare tuyaux 9 m.
✆ **06 74 40 59 63**

38 - Vends pulvé Berthoud 1000l et 15-16m hydro toutes options 1950 euros ; Presse R.Casalis rc42 peu servi ; Char 4 roues fer 5m 580 euros.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends piquets acacia 2m fendu épointé et écorcé à la main bois sec.
✆ 07 85 47 65 98 // 06 76 26 36 38

38 - Vends plaque setra pour lame à neige avec mono levier.
✆ 06 07 17 03 24

Achète TRACTEURS
FORD du 5000 au 8210, série 40 et autres / MF du 168 au 188, série 200 à 600 - 3000 à 8000 / FENDT modèle après 1980, même porte outils / DEUTZ 7006 à 7207 - DX - AGROTRON - AGROSTAR et autres / VALTRA - CLAAS - SAME / ZETOR 5011 au 16245 - 5340 et 10540 + tous modèles après 1980 / EICHER 6 cylindres - SCHLUTER 6 cylindres / RENAULT série 14-54 et 34 - TEMIS - ARES - CELTIS et autres / FIAT de 80-90 à 180-90 - WINNER - TL - TLA - G et autres / JOHN DEERE série 40-50-55-6000-7000 et autres / CASE IH 745-845-956 à 1455-5120-5140-CX-MX et autres / MB TRAC après 1985 - UNIMOG MERCEDES
Tracteurs accidentés, de vignerons, de vergers... et autres nous consulter
Presses : CLAAS MARKANT 50-55-65 / JOHN-DEERE 342 / Round BALLER 120x120 / Camions - Tracteurs routiers - semi-remorques... Moissonneuse Batt. CLAAS - NH - JD et autres... / Télescopiques - Tractopelles - Niveleuses / Chargeuses après 1980 LIEBHERR - ZETTELMEYER SCHAEFF - ATLAS - ZEPPELIN...
MEYER Gilbert Sàrl - 67210 OBERNAI
Tél. 06 10 84 67 52 - meyer.gilbert-negoce@wanadoo.fr

38 - Vends épandeur engrais Bogballe 1600s dpa ; semoir maïs pnu 4 rangts micro disc tourne faucheuse conditionneuse H447 2,20m.
✆ 06 83 48 17 25

83 - Recherche prétailleuse gobelets marque EYSSERIC ou équivalente avec lame Dscie de 570 ou lame seule.
✆ 06 80 10 64 93

Elevage

71 - Vends deux râteliers de barrière Jourdain, BE, 350 € les deux.
✆ 06 26 48 35 66

Véhicule

Utilitaire

26 - Vends 4 jantes Land Rover 5 trous bon état 120 euros les 4.
✆ 06 89 99 42 88

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

01 - Vends Clio 3 - 1,5 L DCI - 2010 - 205 000 km - 5500 euros.
✆ **06 33 78 34 25**

38 - Vends 2 pneus neige 195/55R16 montés sur jante 4 trous 100 euros ; galerie C3 Picasso 130 euros.
✆ 06 08 93 67 28

Achat-Vente

Récolte

01 - Vends cause cessation élevage : foin, paille, enrubannage ray-grass 1ère coupe 2023.
✆ 06 40 18 07 28

01 - Vends piquets acacia à partir de 1m80. Possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

Fourrage

39 - Vente de fourrage, paille et foin rendus et livrés.
✆ **06 73 92 81 55**

42 - Agriculteur de Saint-Chamond recherche dans un périmètre de 50 km, 100 balles rondes de paille à botteler ou bottelées, si possible paille d'orge, diam. env. 150, à la récolte 2024.
✆ 06 77 44 95 64

42 - Vends foin et enrubannage bio, année 2023.
✆ 06 83 22 77 54

42 - Producteur vends maïs épi ou maïs ensilage, foin, foin de luzerne. Livraison assurée.
✆ 06 82 29 74 85

52 - Donnez des betteraves fourragères toute l'année : pensez aux chips de betteraves enrubannées. Aussi disponible : luzerne et trèfle enrubannés, farines de pailles de 2 à 22 big-bags.
✆ **07 71 20 82 96**

69 - Vend foin 50 bottes carrées de 500 kg l'unité.
✆ 06 87 04 96 54

Emploi

Offre

Terres de Bourgogne Petites annonces 03 80 78 90 40

Cichy Manutention
concessionnaire Manitou/Yanmar
RECHERCHE MÉCANICIEN H/F.
Contacter Mme Galland
au 03 86 40 91 00
ou envoyer votre candidature
à g.galland@cichy.fr



18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel...), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille ...). Poste en CDD, à pourvoir actuellement – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), pour être l'agent de remplacement de 6 exploitations, sur le secteur de Vailly-sur-Sauldre. Missions : traite, soins et alimentation des animaux (caprins, bovins laits, brebis laitières, bovins allaitants), travaux dans les champs, conduite de matériels. Durée : 35h/semaine, week-ends possibles. Rémunération (de départ) : 12.03€ (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% congés payés. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 02/01/2024 au 28/06/2024. (pouvant déboucher sur un CDI). Connaissances du milieu agricole vivement conseillées. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 42

26 - Exploitation agricole Drôme Prov. spécialisée semences cherche salarié polyvalent CDI expérience + permis B.
✆ **06 09 48 80 50**

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

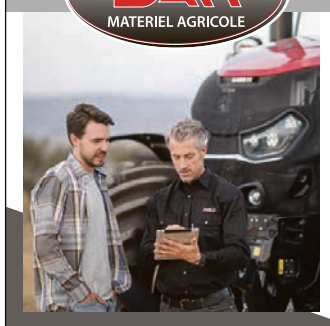
Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



1 COMMERCIAL (H/F)

Cause départ à la retraite.

- secteur chablisien-tonnerrois
- rattaché à la base de Venoy
- motivé, sérieux
- débutant accepté
- véhicule, PC et téléphone portable fournis

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

38 - Exploitation familiale dans le Vercors (Méaudre) cherche vacher urgent cause maladie, travail traite laitière, alimentation et soins troupeaux. Poss logement et repas. CDD.
✆ 06 70 40 51 47

71 - Mâconnais domaine viticole recherche salariés/ées motivés, temps plein, permis B, CDI après essais.
✆ 06 19 18 27 05

73 - Formateur agroéquipement CAPa, Bac Pro, BTsa. Temps plein, partiel ou vacation. CFPPA Savoie
✆ 04 79 25 42 02

Demande

71 - Aide agri, sud 71 et grande région, avant et pendant retraite, avec chambre à louer. Urgent
✆ 07 80 75 27 20

Propriété

71 - À vendre vignes appellation Fleurie. Renseignements :
✆ 06 07 98 02 65

Terrain

26 - Pour installation Cherche foncier agricole Etudie toute proposition.
✆ 06 26 33 00 21

Location

Agricole

69 - Particulier loue pré clos de 300 m2 avec un cabanon proche chemin communal 1100 € à l'année.
✆ 06 07 84 04 01

Immobilier

69 - Loue laboratoire pour transformation charcuterie toute équipée à la journée. Les Halles.
✆ 06 07 61 82 85

Chasse, Etangs

34 - 45 - Spécialiste lapin de garenne repris parc sur herbe, qualité extra repeuplement, garanties sanitaires, livraison, documentation sur demande.
✆ 06 82 28 12 19

Divers

38 - Vends bois chauffage sec coupé 50 cm, refendu pris sur place 60 €/stère. Livré mini 5 stères 65 €/stère.
✆ 06 83 48 17 25

Mariage

38 - Agriculteur 51 ans père célibataire désire rencontrer jeune femme sérieuse 35-45 ans.
✆ 04 38 49 91 70

Animaux

Bovin

01 - Vends cause retraite vaches Holstein au lait et taries + Holstein croisées Vosgienne.
✆ 06 16 33 36 94

03 - Elevage Lena Olivier 03360 Urçay vend reproducteurs limousins de 15 – 16 mois et 2 taureaux de 2 ans fils de Lano (RRE), Loustick (RRE), Magistral (RRVS), TGS. (4903)
✆ **06 28 02 04 05**

21 - A vendre 10 vaches charolaises inscrites pleines, vêlage février, mars 2024.EARL du Mont Rond - Parisot Bruno et Vincent – la Motte Ternant (5104)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais en IA depuis 40 ans vends 12 taureaux 12 à 15 mois dont 7 pour génisses, tous génotypés. FN de 105 à113. Index élevage : ISERV103.8, - ALAIT 105,4,-IVMAT 106.3. 70 % vaches qualifiées RR. EARL du Montrond – Parisot Bruno et Vincent – La Motte Ternant. (5103)
✆ **06 15 28 77 63**

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 40 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie. Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps,livraison toutes distances. (5110)
✆ **06 07 75 59 74 Jean-Luc**
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 13 à 15 mois, prêt à saillir, vêlage facile, IND IBR, BVD, livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (0201)
✆ **06 31 23 56 01**

71 - HBC vends vaches et génisses pleines, génisses 2 ans à saillir, veaux et taureaux reproducteurs hivernés au pré. Gaec Devillard, Champlecy.
✆ 06 18 54 64 88

71 - Vends bonnes génisses 2 ans, blondes d'Aquitaine pour repro.
✆ 06 31 35 32 48

71 - Vends au choix bons taureaux HBC 2 et 3 ans, mixte, sans corne, vêlage facile, TGS, Ducert Claude Martigny-le-Cte.
✆ 06 07 75 81 61

71 - Vends veaux reproducteurs limousins 12 mois, type viande et élevage indemne IBR, BVD, FCO. Bernigaud, St-Yan.
✆ 06 85 54 80 24

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles - vaches,- génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison posible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420St André en Terre Plaine (0204)
✆ **06 89 18 05 87 - 06 79 50 15**
71 - GAEC CADOUX

UNION CHAROLAIS CROISSANCE

VENTES aux ENCHÈRES de reproducteurs charolais

les 17 et 31 JANVIER, et 7 FÉVRIER 2024
STATION de CHARMOY (89)

Garanties sanitaires et de reproduction

UNION CHAROLAIS CROISSANCE
06 09 82 85 46 - www.charolaiscroissance.fr

38 - Urgent vends génisses prêtes à vêler début d'année Holstein.
✆ 06 37 41 18 18

58 - Vends reproducteurs 2 ans, très bonnes origines, TGS. EARL DU CHAMP MORIN - 58250 Saint Seine (5102)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends grand choix de taureaux HBC 1 et 2 ans SC, hétéros et homozigotes, génotypés, vêlage facile, convient sur génisses, bonne qualité maternelle, GS, livraison assurée. EARLColmont. (0205)
✆ **06 08 78 05 0**
ou 06 99 25 33 53

Ovin

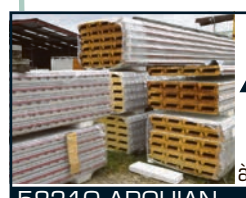
71 - Vends agnelles charollaises, pré-inscrites, TGS, bonne origine, liv. possible.
✆ 06 71 20 13 94

Porcin

42 - Vends porc fermier, 200 kilos.
✆ 04 74 26 62 77 HR

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

Des professionnels à votre service



BECKER Frères

ARRIVAGE

LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m². Possibilité 1er choix

58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

PRESTATIONS DE SERVICES

Travail soigné
Gestion de domaine
Travaux de la taille aux vendanges
Personnels qualifiés et compétents
Devis gratuit sans engagement
20 ans d'exp.

Tél. : 06 22 49 59 93 / 06 17 62 46 81
Email : cdp.societe@gmail.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Chien

21 - Vend chien Border Collie né le 15/03/23, ordre de base pour ovin, compagnie, 700 euros. Lof 250269610500848 (0203)
✆ 06 13 27 54 61

69 - A réserver 3 chiots Berger Allemand non lof nés le 21/11/2023, parents visibles, bon berger, bon gardien. Mère 250269608961805 SIREN 390880888.
✆ 06 38 48 43 90

Terres de Bourgogne

L'information vous accompagne partout !

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr



Terres de Bourgogne

Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site www.agribourgogne.fr

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP | VILLE
TÉL. | PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES

Contact : Tél. 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

☐ **Je m'abonne pour 1 AN - 120 €**

☐ **Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €**

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

DRAGON D'OR
SARL au capital de 3 770 €
Siège social : 26-28 Rue Bannelier
21000 DIJON
788 735 611 RCS DIJON

Aux termes d'une AGO en date du 29/10/2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de M. Jian Jun ZHENG de ses fonctions de cogérant à compter de ce jour et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.
Pour avis
La Gérance

AL24011513

MODIFICATION DU CAPITAL

S.C.I. ACM
Société civile immobilière
Au capital de 245.607,10€
FLAGEY ECHEZEAUX (21640),
12 rue Haute
R.C.S. : 352 514 244

L'AGE du 20 décembre 2023 a décidé à compter du même jour de diminuer le capital social, par suppression de vingt parts sociales, en le portant de 245.607,10€ à 196.485,68€.
Modification au RCS de DIJON

AL24011629

DS3

Aux termes d'un acte en date du 1er décembre 2023, la collectivité des associés de la société DS3, société civile au capital de 1.500 €, dont le siège social est à NUITS SAINT GEORGES (21700) – 24 B rue des Seuillets, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°837 518 836, a décidé de réduire le capital de 750 € pour être ramené de 1.500 € à 750 € par voie d'annulation de 75 parts sociales de 10 € nominal chacune. L'annulation de ces parts sociales a pris effet ce même jour. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24011631

COMMISSAIRE AUX COMPTES

SAS TRIUM HORECA
au capital de 375 000 euros
Siège social : 11 Bd Rembrandt - Bâtiment B1
21000 DIJON
823 297 189 RCS DIJON

Il résulte de l'AGOA du 29/09/2023, que les mandats de la société A.C.C.E. - Audit Conseil Comptabilité Expertise, Commissaire aux Comptes titulaire, et de M. Eric GABORIAUD, Commissaire aux Comptes suppléant, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.
POUR AVIS
La Présidente

AL24011639

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU AZUR HABITAT
au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Impasse du Verger
21200 BEAUNE
844 486 456 RCS DIJON

Selon décision du 30/10/2023, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand, 21200 BEAUNE à compter du 30/10/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. POUR AVIS. Le Président

AL24011640

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TD CONCEPT
SARLU au capital de 1 000 €
Siège social : 1 Impasse du Verger
21200 BEAUNE
819 667 148 RCS DIJON

Selon décision du 30/10/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand - 21200 BEAUNE à compter du 30/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance.

AL24011648

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

TD INVEST
Société civile au capital de 230 001 €
Siège social : 1 B Impasse du Verger
21200 BEAUNE
908 376 205 RCS DIJON

L'AGE du 30/10/2023 a décidé de transférer le siège social au 19 Rue du Stand, 21200 BEAUNE à compter du 30/10/2023, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du TC DIJON. Pour avis. La Gérance

AL24011650

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

E.A.R.L. DOMAINE THOMAS-COLLARDOT
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 10 000 Euros
Siège social : 4 rue de Poiseul -
21190 PULIGNY-MONTRACHET
529 479 362 R.C.S. DIJON

Suivant décisions du 31/12/2023, les associés ont pris acte de la démission de Mme Jacqueline COLLARDOT de ses fonctions de co-gérant avec effet à compter de cette date et décidé de ne pas pourvoir à son remplacement.
Pour avis. La gérance.

AL24011667

LEGATIS NUITS SAINT GEORGES
1, rue François Mignotte
21700 NUITS SAINT GEORGES

MODIFICATION DU CAPITAL

GFV LES CLIMATS
Groupement Foncier Viticole
au capital de 86.060,00 euros
Siège social : 21 rue du Pasquier,
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 851 241 661

Aux termes d'un acte reçu par Maître François-Xavier ROYET, notaire à NUITS SAINT GEORGES, le 29 décembre 2023, il a été procédé :
- Premièrement, à une augmentation de capital par incorporation de partie des comptes courants d'associés ouverts au nom de chacun de Monsieur Vincent LEDY et Madame Aurélie LEDY. Le capital social a été porté de 86.060,00 € à 155.460,00 €.
- Deuxièmement, à une réduction de capital d'un montant net de 69.340,00 €. Le capital social s'élève désormais à 86.120,00 €.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Modification sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis
Le notaire

AL24011668

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI EQUI-LIBRE
au capital de 200 euros
Siège social : 165 Rue du Paquier d'Aupré
21850 ST APOLLINAIRE
918 025 909 RCS DIJON

Selon décision du 28/11/2023, la gérance de la SCI EQUI-LIBRE a décidé de transférer le siège social au 1 Rue Taizé – 21240 TALANT à compter du 28/11/2023, et de modifier en conséquence le paragraphe « siège » des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24011670

AVIS DE PUBLICITÉ

FRAMI
EURL au capital de 5.000 euros
Siège social : 7 Rue de la Picardie
21130 AUXONNE
RCS DIJON 883 160 723

Décisions de l'Associée Unique du 18.12.2023
Transfert du siège
AM : 7 Rue de la Picardie 21130 AUXONNE
NM : 1 Rue Basse 21130 AUXONNE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011683

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CLIMAT NUITS
Société par actions simplifiée
au capital de 6 000 euros
Ancien Siège social :
7 rue Aristide Briand,
21700 NUITS ST GEORGES
Nouveau siège social :
4 rue Jules Verne –
21700 NUITS ST GEORGES
RCS DIJON 820 824 803

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 30 décembre 2023 a décidé de transférer le siège social du 7 rue Aristide Briand - 21700 NUITS ST GEORGES au 4 rue Jules Verne - 21700 NUITS ST GEORGES à compter du 1.1.2024 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL24011685

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

CORNU-CAMUS PIERRE
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 300 000,00 euros
Siège social : 2 Rue Varlot -
21420 ECHEVRONNE
504 450 727 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 juillet 2023, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Bernadette CORNU de ses fonctions de cogérante pour cause de départ à la retraite à compter du 1er août 2023 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement, Mme Lydia PERTUZOT exerçant seule les fonctions de gérante de la société. Pour avis, La Gérance.

AL24011687

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SAS DEMETERRE
au capital de 5 000 euros
Siège social : 6 Bd Clémenceau -
21000 DIJON
919 601 807 RCS DIJON

Aux termes de décisions unanimes en date du 05/01/2024, la collectivité des associés a décidé d'étendre l'objet social aux activités de : agence immobilière. Transactions immobilières et sur fonds de commerce sous toutes leurs formes et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts. La même décision a pris acte de la démission de leurs fonctions de Directeur Général à effet du 21/12/2023 de la Société VENOY AMENAGEMENT SOLEIL LEVANT YONNE VASY, la Société FINACTIS et la Société MC98 INVEST.
Pour avis
Le Président

AL24011693

NON-RENOUVELLEMENT COMMISSAIRES AU COMPTES

CHALET HOTEL COTE DOLE SAS au capital de 523 000 € ayant son siège : Rue François Mitterrand 21850 ST APOLLINAIRE - RCS DIJON 519 826 960 : L'associée unique, par décision en date du 30/06/2022 a constaté que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont arrivés à leur termes, a décidé de ne pas les renouveler dans leurs fonctions et de ne pas procéder à de nouvelles nominations. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis. Le président

AL24011694

Amandine Senot Avocat
2 bis rue du cep vert - 21800 QUETIGNY

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

SAS SOCOGEA
19 BV EUGENE SPULLER
21000 DIJON,
CAPITAL 15 048 €
RCS DIJON : 392612503

Par décision de l'associée unique en date du 05/01/2024, la société SOCOGEA INVEST, SARL au capital de 40.000 € immatriculée au RCS de DIJON : 982211211, siège : 19 boulevard Eugène Spuller 21000 DIJON a été nommée présidente de la SAS SOCOGEA à compter du 05/01/2024 pour une durée indéterminée en remplacement de Monsieur José ASENSIO.

AL24011704

MODIFICATIONS DES STATUTS

CABINET MEDICAL NOLAY
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte -
21340 NOLAY
952 701 811 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 5 janvier 2024, la collectivité des associés a :
- décidé et réalisé une augmentation du capital de 1.000 euros, par apports en numéraire et création de parts nouvelles.
En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à 1 000 euros.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à 2 000 euros.
- nommé en qualité de cogérants Mme Anouchka VALENTIN, demeurant 2 rue du Chapitre - 21340 BAUBIGNY, et Mme Chloé COMPARET, demeurant 12 B route de Chagny – 71150 CHAUDENAY pour une durée illimitée, à compter de ce jour.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011707

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

CHALET HOTEL COTE DOLE SAS au capital de 523 000 € ayant son siège : Rue François Mitterrand 21850 ST APOLLINAIRE - RCS DIJON 519 826 960 : L'associée unique, par décision en date du 14/11/2023 a décidé de nommer Présidente, à compter du 14/11/2023, Bernadette DUCERT (10 rue de Boulogne 71300 MONTCEAU LES MINES) en remplacement de Jean-Luc FAIVRE, président démissionnaire. Dépôt légal RCS DIJON. Pour avis.
Le président

AL24011710

NON DISSOLUTION

L'AGE du 07/04/2023 de la SARL ARTRENO 21, capital 10000€, 16, Place Bossuet 21000 DIJON, 881 997 019 RCS DIJON, a décidé de ne pas dissoudre la société (L223-42 du Code de commerce).

AL24011718

// GÉRANCE

Notaires

SCP CARILLON ET MANGEL
NOTAIRES ASSOCIES
31 Bis rue François MITTERRAND
21120 IS-SUR-TILLE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE DELAI D'OPPOSITION

Aux termes d'un acte reçu par Me Pascale CARILLON, notaire associé à IS SUR TILLE (21120), 31 bis rue François Mitterrand le 29 décembre 2023, enregistré au service de l'enregistrement de DIJON 1 le 05 janvier 2024 dossier 2024 00000531 référence 2104P01 2024 N 00010, contenant cession de fonds de commerce.
Madame Giuseppina LICATA, Commerçante, demeurant à IS SUR TILLE (Côte-d'Or) 9 Rue Félix Laidet, divorcée en premières noces, non remariée, de Monsieur Eric, Dominique CARRE suivant Jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (anciennement TGI) de DIJON (Côte-d'Or) en date du 27 avril 2000. Née à MAIZIERES LES METZ (Moselle) le 4 juillet 1965. De nationalité française. Partenaire de Monsieur Patrice, Robert HELIOT, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 27 janvier 2003, enregistré au service de l'état civil de la mairie de DIJON, le 27 janvier 2003.
A vendu à Madame Magali SOUPET, Aide-Soignante en Bloc Opératoire, demeurant à MARCILLY SUR TILLE (Côte-d'Or) 19 Rue du Lac – Chez Monsieur POITRIMOL, divorcée, non remariée, de Monsieur François DAVID suivant Jugement rendu par le Tribunal Judiciaire (anciennement TGI) de DIJON (Côte-d'Or) en date du 9 septembre 2016. Née à DIJON (Côte-d'Or) le 6 juillet 1972. De nationalité française.
Ayant la qualité de 'Résident' au sens de la réglementation fiscale. Partenaire de Monsieur Christophe POITRIMOL, aux termes d'un pacte civil de solidarité en date du 23 septembre 2019, enregistré au service de l'état civil de la mairie de MARCILLY SUR TILLE, le 11 octobre 2019.
Un fonds de commerce de PRESSING-BLANCHISSERIE-LAVERIE RETOUCHES- VENTE DE TOUS PRODUITS ET ACCESSOIRES SE RAPPORTANT A L'ACTIVITE connu sous le nom de «PRESSING IS NATUREL» situé et exploité dans des locaux à IS SUR TILLE (Côte d'Or) 10 Rue Jean Jaurès, moyennant le prix de VINGT-TROIS MILLE EUROS (23.000,00 €) s'appliquant savoir :
- aux éléments incorporels pour DIX HUIT MILLE EUROS (18.000,00 €);
- aux éléments corporels pour CINQ MILLE EUROS (5.000,00 €).
Entrée en jouissance : A compter du 29 décembre 2023.
Les oppositions devront être faites en l'office notarial de Me Pascale CARILLON, notaire où domicile est élu à cet effet dans les 10 jours suivants la dernière en date de la présente insertion et de la publication au BODACC
Pour avis, Le Notaire

AL24011697

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

RECTIFICATIF à l'insertion parue dans Terres de Bourgogne du 13 octobre 2023, concernant la société LTDG EVENT'S, 1, Place du Docteur Jorrot, 21200 BEAUNE. Il y a lieu de lire 3 janvier 2024, et non pas : 3 octobre 2023Il y a lieu de lire 7 rue de Trèves 21000 DIJON et non pas : 17 rue de Bligny 21200 Montagny les Beaune.

AL24011638

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 08/01/2024
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
SANTENAY : Loué Ensemble de parcelles formant deux îlots de propriété situés en Aire d'appellation AOC SANTENAY
Urbanisme : Zone Aa du PLU, à l'exception des parcelles AH 18 et 19, dont une partie est située en Zone N.
1 ha 19 a 33 ca
- Bievaux: AH-3[829][F1]-3[829][F2]-4[1296](A)-4[1296](B)-11[847]-12[1189]-13[1277](A)-13[1277](B)-18[869](A)-18[869](B)-19[1181](A)-19[1181](B)-20[866]-21[865]-22[882]-23[863]-25[864]
MEURSAULT : Loué
Parcelle plantée en vigne située en Aire d'Appellation AOC MEURSAULT
Urbanisme : zone AVP du PLU
13 a 29 ca
- Les vireuils dessous: AK-80
POMMARD : Loué
Vigne AOC POMMARD, BOURGOGNE CÔTE D'OR, BOURGOGNE HAUTES COTES DE BEAUNE
Urbanisme : R.N.U.
89 a 51 ca
- En verdun: BR-7 - La croix planet: AZ-61 - Les crenilles: AO-15-16 - Les perrieres: AL-35
POMMARD : Loué
Parts indivises (40%) de 2 parcelles situées en AOC BOURGOGNE COTE D'OR
Urbanisme : R.N.U.
52 a 78 ca - En la taupe: AN-59 - Maison dieu: AN-15
SAINT-AUBIN : Loué sur une partie de la surface
Agriculture Biologique
A 915 « Les Champlots » : vigne AOC SAINT-AUBIN 1er Cru,
D 1642 « Les Frionnes » : quotepart indivise (1/2) dans une parcelle de vigne, AOC SAINT-AUBIN 1er Cru - Urbanisme : R.N.U.
35 a 47 ca - Les champlots: A-915[F1]-915[F2] - Les frionnes: D-1642[I1]
THOISY-LA-BERCHERE :
Libre
Ensemble de parcelles en nature de terres et prés - Urbanisme : PLU
4 ha 17 a 66 ca - Pres d avaux: H-56-70-73-74-76
VEUXHAULLES-SUR-AUBE: Terres et bois - Urbanisme : RNU
38 a 37 ca
- Champ robin: ZW-25(A)-25(B)
MANLAY: Terres et prés - Urbanisme : RNU - Objectif : Maintien de l'exploitant sur les parcelles louées
2 ha 68 a 61 ca
- Larnee: C-89-301[91] - Le ravery: C-14
CURTIL-VERGY, SEGROIS et VILLARS-FONTAINE: Objectif : Recherche investisseur pour maintien du fermier en place
CURTIL-VERGY: Terres - Urbanisme : RNU - 1 ha 09 a 00 ca
- Les corvees: ZA-310[212](J)-310[212](K)-310[212](L)
SEGROIS: Terres et landes - Urbanisme : zones A, As, Nr du PLU
5 ha 41 a 08 ca - La fontaine aux chevaux: ZB-170[68] - La grande corvee: ZB-137[116] - Les martennes: ZB-33-172[164](J)-172[164](K)
VILLARS-FONTAINE: Parcelle boisée - Urbanisme : zone N du PLU
81 a 60 ca
- Les lapinieres: ZB-44
MARSANNAY-LA-COTE: Parcelle en nature cadastrale de terre située en aire d'appellation MARSANNAY - Urbanisme : Zone Apv du PLUi de DIJON METROPOLE
17 a 03 ca
- Dessus des longeroies: B-80-2001[32]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
MAREY-SUR-TILLE : Terres et landes – Urbanisme: RNU
9 ha 98 a 80 ca
- 'Ez vannes': ZI- 14- 18(J)- 18(K) - 'La plassaule': ZD- 25(J)- 25(K) - 'Le vau': ZD- 34(J)-34(K)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/01/2024 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011698

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAVOLLES

PLAN LOCAL D'URBANISME
ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
Par arrêté n°2023-07 du 18 décembre 2023, la Maire de SAVOLLES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur le projet d'élaboration du plan local d'urbanisme et sur le projet d'élaboration du zonage d'assainissement, sur le territoire de la commune.
L'enquête se déroulera **du 08 janvier 2024 au 12 février 2024 inclus,** aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Savolles.
M. Alain DUROUX a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Les pièces des dossiers seront déposées au secrétariat de la mairie où toute personne intéressée pourra en prendre connaissance aux heures d'ouvertures de la mairie et lors des permanences du commissaire enquêteur.
Le dossier sera également consultable sur le site internet à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5043
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête publique figurent dans les dossiers soumis à enquête.
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public en mairie de Savolles :
- le 08 janvier 2024 de 14h00 à 16h00,
- le 20 janvier 2024 de 10h00 à t2h00,
- le 01 février 2024 de 16h00 à 18h00,
- le 12 février 2024 de 14h00 à 16h00.
Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur DUROUX, à la mairie de Savolles, Rue de Mirebeau 21310 Savolles ou par mail à l 'adresse suivante : enquete-publique-5043@registre-dematerialise.fr en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme et le zonage d'assainissement » et à l'attention du commissaire-enquêteur.
À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront déposés à la mairie de Savolles où ils seront tenus à la disposition du public. Ils pourront également être consultés à l'adresse suivante : https://www.registre-dematerialise.fr/5043.
Au terme de l'enquête publique le projet de P.L.U. et le projet de zonage d'assainissement seront soumis au Conseil Municipal pour approbation.
Les informations relatives aux dossiers pourront être obtenues en mairie de Savolles auprès de Madame le maire – adresse : Mairie de Savolles, Rue de Mirebeau 21310 Savolles tel : 03 80 36 72 73 Mel : mairie.savolles@gmail.com

AL24011461

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

JLD.PAT
Société civile immobilière
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 47, rue Chabot Charny
21000 DIJON
438 436 743 RCS DIJON

Suivant décision collective des associés en date du 15/09/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce même jour et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur Monsieur Jean-Luc DESERT demeurant LES JARDINS DE LIVIA ENTREE B BATIMENT A ROTAJOLO AGOSTA 20166 ALBITRECCIA avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Le siège de la liquidation est fixé au 47, rue Chabot Charny à DIJON (21000), adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Mention sera faite au RCS de DIJON. Pour avis.

AL24011547

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LA FOURMIG
SC au capital de 500 €
Siège social : 15 RUE TESCELIN LE ROUX
21121 Fontaine-lès-Dijon
528 749 112 RCS de Dijon

L'AGE du 27/08/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mme LE GOFF Brigitte, demeurant 15 rue Tescelin le roux 21121 Fontaine-lès-Dijon pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 27/08/2023.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Dijon.
Radiation au RCS de Dijon

AL24011653

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

COIFF IMMO 21 SCI en liquidation au capital de 3 048,98 €. Siège social et de liquidation : 5 rue du Clos de la Ville 21120 SPOY 343 119 897 RCS DIJON AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE. L'AGE réunie le 30/11/23 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30/11/23 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur M. Jacques PRINCE, demeurant 5 rue du Clos de la Ville 21120 SPOY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 5 rue du Clos de la Ville 21120 SPOY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24011662

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

COIFF IMMO 21 SCI en liquidation Au capital de 3 048,98 € Siège social et de liquidation : 5 rue du Clos 21120 SPOY. 343 119 897 RCS DIJON AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION. L'AGE réunie le 30/11/23 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jacques PRINCE, demeurant 5 rue du Clos 21120 SPOY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis Le Liquidateur

AL24011664

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/12/2023, il a été constitué une SARL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination :
Thai Mum & Co.
Objet social : salon de thé, restauration rapide sur place et à emporter, vente de boissons alcoolisées à consommer sur place ou à emporter
Siège social : 15 rue des Forges 21000 Dijon.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Gérance : Mme JONGPATTANASOMBUT SIRIPORN, demeurant 27 rue de Mulhouse 21000 Dijon
Immatriculation au RCS de Dijon

AL24011444

IMMATRICULATION

EAE SOLAIRE
SAS au capital de 1 000 euros
Siège social : Bas de la Tuilerie - 3 route de la Rosière, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à ST SEINE SUR VINGEANNE du 20/12/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : EAE SOLAIRE
Siège : Bas de la Tuilerie - 3 route de la Rosière, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : La production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Mme Tiffany AIRES PECH, dmt 1 rue haute du Chanoy, 21610 ST SEINE SUR VINGEANNE.
La Société sera immatriculée au RCS de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24011523

AVIS DE CONSTITUTION

ADB
Société à responsabilité limitée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 2 Impasse du Puits - Hameau Aignay
21200 MEURSANGES
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à MEURSANGES du 20 décembre 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : ADB
Siège social : 2 Impasse du Puits - Hameau Aignay, 21200 MEURSANGES
Objet social :
- Achat et revente au détail sur internet ou par tout autre moyen de commercialisation, de tous produits marchands non règlementés neufs ou d'occasion ;
- Elevage et vente de chats de toutes races.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros
Gérance : Madame Audrey BRENANS, demeurant 2 Impasse du Puits - Hameau Aignay - 21200 MEURSANGES, a été nommée gérante.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011674

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 4/01/2024, il a été constitué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GRIBOUILLE IMMO
Siège : 6 Ter Ruelle Basse - 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 2 000 euros
Objet : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, administration et exploitation par bail, location nue ou meublée ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyens de capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en

ANNONCES LÉGALES

favoriser le développement. Vente desdits immeubles. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la Société GRIBOUILLE IMMO et cession desdites participations. Promotion immobilière. Marchand de biens. Achat de terrains en vue de construction d'immeubles.
Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Madame Cindy MATEOS, demeurant 6 TER Ruelle Basse - 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Directeur général : Madame Audrey THOMAS, demeurant 6 Ter Ruelle Basse - 21490 RUFFEY LES ECHIREY
POUR AVIS
La Présidente

AL24011678

AVIS DE CONSTITUTION

AJ VAONA
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 9 Rue de la Fontaine - 21700 VOSNE ROMANEE

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VOSNE ROMANEE du 2 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : AJ VAONA
Siège social : 9 Rue de la Fontaine, 21700 VOSNE ROMANEE
Objet social :
- l'achat de raisins et de moûts en vue de leur vinification et de la commercialisation du vin ainsi que l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants, spiritueux et eaux de vie, en gros, demi-gros et détail, en moûts ou en raisins et plus généralement de toutes boissons alcoolisées ou non et de tous produits se rapportant à l'activité vinicole,
- toutes opérations de négociation, de commission et de courtage ainsi que la réalisation de tous travaux et prestations, agricoles ou non, en rapport avec la vigne et le vin,
- prestation et conseils en œnologie, vente de tous produits et matériels œnologiques et plus généralement toutes prestations de services et conseils ayant un rapport direct ou indirect avec la vitiviniculture,
- l'organisation de dégustation de vins et d'alcools,
- achat et vente de tous produits ayant un lien avec la vigne ou le vin, avec l'art de la table ou l'art de la maison, produits alimentaires régionaux ou de terroirs, d'épicerie fine.
- tous travaux et toutes prestations de services agricoles, viticoles et vinicoles,
- achat, vente de matériels et engins agricoles et viticoles, de produits de traitement,- location de matériels et engins agricoles et viticoles,
- toutes activités de conseil en rapport avec les activités agricoles, viticoles et vinicoles,
- l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin,
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 5 000 euros
Gérance : Madame Justine CARMINATI, demeurant 4 Rue Léon Blum 21700 NUITS ST GEORGES, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24011681

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 5 janvier 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile de moyens
Dénomination sociale : MEDECINS GENERALISTES NOLAY
Siège social : 1 rue du Docteur Lavirotte, 21340 NOLAY
Objet social : la mise en commun de tous les moyens matériels et/ou humains nécessaires en vue de faciliter l'exercice des activités professionnelles des associés ; et ce en veillant au respect de la liberté de choix par le malade et de l'indépendance technique et morale de chaque associés. Elle peut notamment acquérir, louer, vendre, échanger les installations et appareillages nécessaires. Elle peut encore engager le personnel auxiliaire nécessaire et plus généralement, procéder à toutes opérations financières, mobilières et immobilières, se rapportant à l'objet social et n'altérant pas son caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire,
Gérance : M. Victor LECLERCQ, demeurant 42 Grande rue de Curtil – 21200 BLIGNY LES BEAUNE ; Mme Charlotte MONTUELLE, demeurant 40 rue du Faubourg Bretonnière – 21200 BLIGNY LES BEAUNE ; Mme Anouchka VALENTIN, demeurant 2 rue du Chapitre – 21340 BAUBIGNY et, Mme Chloé COMPARET, demeurant 12 B route de Chagny – 71150 CHAUDENAY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis pour les cessions à des tiers, à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
La Gérance

AL24011705

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SAS immatriculée au RCS de DIJON dénommée FONCIERE DE PECQUENCOURT, au capital de 50.000€, ayant pour objet L'acquisition, l'exploitation par bail ou autrement et la cession éventuelle de tous immeubles, biens et droits immobiliers ; L'édification de toute construction ainsi que la réfection et l'aménagement de tous immeubles, dont le siège social est 5 Rue du Château – 21190 CHASSAGNE-MONTRACHET Le Président est Monsieur Gabriel PICARD demeurant à COMBERTAULT (21200), L'Oseraie – 1C Rue de la Bouzaize.
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix.
Transmission d'actions : La cession et la transmission d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour Avis,

AL24011708

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CARDADEL

SAS au capital de 627.552 euros
Siège social : 58 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE SUR LOIRE
R.C.S. NEVERS 335.014.411

Suivant un procès-verbal en date 15 décembre 2023, l'Associé unique, décide, à compter de ce jour de transférer le siège social à MONDEVILLE (14120) ZI Route de Paris
L'article 4 des statuts est modifié en conséquence.
Mention sera faite au RCS de CAEN

AL24011630

S.J.B. Société d'Avocats

AVIS

ENERGIE INNOVATION MODULES

Société par actions simplifiée
au capital de 100 000 euros
Siège social : 44 Avenue du 85ème de Ligne,
58200 COSNE COURS SUR LOIRE
793 345 984 RCS NEVERS

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de l'associée unique en date du 22 décembre 2023, il résulte que les mandats de la société COGEP AUDIT, Commissaire aux Comptes titulaire, et de la société COGEP, Commissaire aux Comptes suppléante, sont arrivés à expiration et qu'il n'est pas désigné de Commissaire aux Comptes.

AL24011666

COGEP AVOCATS
33 Place d'Allier
03000 Moulins

MODIFICATION DU CAPITAL

FINANCIERE LA FORET

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 70 route du Moulin Chevillon,
58340 ST GRATIEN SAVIGNY
953 955 846 RCS NEVERS

Le 29/12/2023, l'associé unique a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 798 300 euros par apport en nature pour le porter à 803 300 euros.
Pour avis.

AL24011672

NON RENOUVELLEMENT CAC

TRANSPORTS RESSAT

Société par Actions Simplifiée
au capital de 189.000 euros
Siège social : Lieudit «Maison Rouge»
58240 LANGERON
482 066 487 RCS NEVERS

La société ne dépassant pas deux des trois seuils prévus par l'article D 221-5 du Code de Commerce, l'assemblée générale ordinaire du 22 décembre 2023 a décidé de ne pas procéder au renouvellement du mandat arrivant à expiration de la société AUDIT CENTRE FRANCE, commissaire aux comptes.
Pour avis, le Président

AL24011680

Me Audrey BAILLY
Avocat spécialiste en droit rural
10 Rue Emile Zola
18000 BOURGES

MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

EARL DE LA MOTTE

Au capital social de 8 000 euros
LA MOTTE 58150 GARCHY
RCS NEVERS 839 109 501

Par décision prise à l'unanimité, le 21 décembre 2023, les associés ont accepté la réduction de capital par rachat et annulation de parts, d'un montant de 2700 euros et l'augmentation de capital de 3200 euros par incorporation de compte courant associé . Le capital est désormais de 8500 euros. Les modifications seront déposées au RCS de NEVERS.

AL24011712

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SASU MARION SERRE

SAS au capital de 1000 €
Siège social :183 AV GABRIEL PERI
91700 Sainte-Geneviève-des-Bois
904 731 619 RCS d' Evry

L'AGE du 06/12/2023 a décidé de transférer le siège social 16 Chemin de Vaulevelle VILLURBAIN 58140 Saint-André-en-Morvan, à compter du 06/12/2023. Radiation au RCS d'Evry et réimmatriculation au RCS de Nevers.

AL24011719

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VAILLANT AUTO – Remorques et vans
SARL au capital de 8 000 €
Ancien siège social : 19, Rue Jean-Baptiste Machecourt – 58260 LA MACHINE
Nouveau siège social : 21, Route de Genève – 58300 SOUGY SUR LOIRE
792 082 000 RCS NEVERS

Il résulte des décisions de l'Associé Unique du 04/12/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du même jour :
- Dénomination sociale :
Ancienne mention : VAILLANT AUTO
Nouvelle mention : VAILLANT AUTO – Remorques et vans
- Siège social :
Ancienne mention : 19,rue Jean-Baptiste Machecourt – 58260 LA MACHINE
Nouvelle mention : 1, rue Maurice Niot – 58260 LA MACHINE

AL24011720

// GÉRANCE

AVIS DE LOCATION GÉRANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/01/2024, la société BURGER KING RESTAURATION, SAS, siège social sis 34, rue Mozart, Immeuble Le Cassiopée, 92110 Clichy, 801 363 227 RCS Nanterre, a confié en location gérance à la société BKN, SAS, siège social sis 57 Route de Nevers 58180 MARZY, 817 976 657 RCS NEVERS, un fonds de commerce de restauration rapide sous l'enseigne « BURGER KING® » sis et exploité 57 Route de Fourchambault 58180 MARZY, à compter du 01/01/2024 jusqu'au 08/09/2025. Il ne pourra pas être reconduit tacitement. Pour avis.

AL24011711

// DIVERS

VILLE DE CLAMECY

AVIS

Procès-verbal provisoire de l'état d'abandon manifeste n° 2023-001

Vu les articles L2243-1 et suivants du code général des collectivités territoriales,Nous soussigné, Nicolas BOURDOUNE, Maire de la commune de Clamecy,
Avons constaté le 26/12/2023 que la parcelle située à Clamecy, lieudit « Perthuis d'Enfer », cadastrée section BA n° 20, appartenant à Monsieur DELOURME, domicilié 38 avenue Georges Mandel, 75016 Paris, n'est plus entretenue et est en état d'abandon manifeste.
Qu'au vu de nos constatations, les travaux suivants s'avèrent nécessaires et indispensables pour faire cesser l'état d'abandon manifeste, à savoir un défrichement total de la parcelle.
En foi de quoi nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 26/12/2023 à 17h30 et avons signé.
Fait à Clamecy, le 26/12/2023
Le Maire,
Nicolas BOURDOUNE

AL24011634

MEDICAVET
ZA le Clos Ry -
1 Rue Louis Pasteur -
58 000 Sermoise/Loire

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE

Assemblée Générale Ordinaire du 24/11/2023

Les adhérents réunis ou représentés lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 novembre 2023 ont procédé au vote pour renouveler les administrateurs dont le mandat venait à échéance.
Ont été élus administrateurs pour une période de 6 ans Monsieur Jean-Michel DOUET et Monsieur Guillaume VENISSE.
Monsieur Désiré PAUL a été élu en remplacement de Mr Thierry SIMONNEAU, démissionnaire, pour le reste du mandat à courir.
L'Assemblée Générale Ordinaire a par ailleurs approuvé les comptes, bilan et conventions.
Elle a décidé d'affecter aux réserves facultatives le résultat de l'exercice.
Alexandre ANIER
Directeur général

AL24011633

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 13 avril 2010,Madame Jannine **PARTHIOT,** en son vivant retraitée, demeurant à GIEN-SUR-CURE(58230) 30 route du Moncias La Croix de Chèvre, née à MOUX-EN-MORVAN (58230), le 11juillet 1934, veuve de Monsieur Julien Louis **GUILLAUME** non remariée et non liée par un pactecivil de solidarité décédée à AUTUN (71400), le 15 novembre 2023,
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Jean-Baptiste DUPY,Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée «DUPY NOTAIRES»,titulaire d'un Office Notarial à AUTUN (Saône-et-Loire), 16 Rue de l'Arquebuse, le 4 janvier2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Jean-Baptiste DUPY, notaire à AUTUN(71400) 16 rue de l'Arquebuse, référence CRPCEN : 71125, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24011684

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 22 août 2011,
Madame Marie Claude BEAUNÉ, en son vivant retraitée, veuve de Monsieur Marcel MARTIN, demeurant à MOULINS-ENGILBERT (58290) 39 rue du Commandant Blin.
Née à MOULINS-ENGILBERT (58290), le 10 juin 1941.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 29 mai 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1Rue Saint Martin, le 5 janvier 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN,notaire à NEVERS (58000) 1 rue Saint Martin, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal de grande instance de NEVERS (58) de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24011691

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
Route de Luzy

AVIS DE SAISINE DE LÉGATAIRE UNIVERSEL

Par testament en date du 10/05/2012, Madame Liliane Madeleine GERARDIN-BOIRON, en son vivant retraitée, dt à LUZY (58170) HLM Champ Baron - rue Ledru Rollin n°4,célibataire, née à PARIS (75014), le 28/02/1938 et décédée à AUTUN (71400), le 03/06/2022, a consenti un legs universel.ce testament a été déposé au rang des minutes de Me POUVIAUD, suivant procès-verbal en date du 28/06/2023.
Les oppositions sont à former auprès de Me POUVIAUD, notaire à FOURS (58250), 1 rte de Luzy, chargé du règlement de la succession.
Pour avis.

AL24011696

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MOTOSPORT
SARL en liquidation au capital de 45 000 €
Siège social : 36 Bis, Bd du Grand Pré des Bordes - ZAC des Grands Champs
58000 NEVERS
409 054 392 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 16/12/2023 les associés ont approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé de son mandat de liquidateur M. Julian FREBY dt à NEVERS (58) – 18, rue des Chauvelles, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de liquidation à compter du 30/09/2023. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.

AL24011658

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SNC DE SAIZY

Société en nom collectif
au capital de 1 000 euros en liquidation
Siège social : 1 rue de la Porte à Monnot,
58190 SAIZY
793 171 935 RCS NEVERS
Liquidateurs :
M. Francis TAUPIN - 10 poisson
58190 SAIZY
M. Régis TAUPIN – 1 rue de la Porte à Monnot,
58190 SAIZY

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011659

CLÔTURE DE LIQUIDATION

GAEC TAUPIN

Groupement Agricole d'Exploitation en Commun agréé
en liquidation au capital de 329 820,00 euros
Siège social : Le Bourg, 58190 SAIZY
344 565 973 RCS NEVERS
Liquidateurs : M. Francis TAUPIN – 58190 SAIZY
M. Régis TAUPIN - 58190 SAIZY

Aux termes d'une délibération en date du 30 septembre 2023, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation du groupement, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus aux liquidateurs et les a déchargés de leurs mandats.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS (Nièvre).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011660

CLÔTURE DE LIQUIDATION AMIABLE

RESTO LOISIR

SARL en liquidation au capital de 24 391,84 €
Siège social : 12 RUE DE L'OUCHE
58490 ST PARIZE LE CHATEL
350 805 362 RCS NEVERS

Par décision du 22/12/2023, l'AG a approuvé le compte définitif de liquidation amiable, déchargé de son mandat le liquidateur : Mme Marie Christine DEHORS demeurant 26 bis, av BEREGOVOY, 58000 NEVERS, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation amiable à compter du 22/12/2023.
Les comptes de liquidation amiable seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL24011675

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI POUGNE

SC en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 31-33 Rue Jean Jaures - 58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
434 684 353 RCS NEVERS

L'AGE du 12.12.2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Mme Nadine COMTE, demeurant 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24011676

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

SCI POUGNE

SC en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 31-33 Rue Jean Jaures - 58500 CLAMECY
Siège de liquidation : 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
434 684 353 RCS NEVERS

L'AGO du 12.12.2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Nadine COMTE, demeurant 23 route de Trucy - 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 30.11.2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de NEVERS, en annexe au RCS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24011677

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/01/2024, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : L'ATELIER DE BOURGOGNE
Capital social : 2 000 euros
Siège social : 32 grande rue 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
Objet : Création, fabrication et commercialisation de bougies, chandelles, cierges, photophores, savons, produits lavants..
Président : Nelly BOULIN demeurant 32 grande rue 58460 CORVOL L'ORGUEILLEUX
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24011671

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 05/01/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : CHINON BAZAR. Objet social : - toute activité se rapportant à la vente en détail et en gros d'articles pour la maison, de meubles, de bazar, d'ornement, d'alimentation et de vêtements, sans vente de boissons alcoolisées,Siège social :78 ter, route de Lormes 58120 Chateau Chinon Ville. Capital : 1500 euros. Durée : 99 ans. Président : HNU, SAS au capital de 56800 euros, ayant son siège social 9 RTE DE TONNERRE 89200 Etaule, 979 277 878 RCS d' Auxerre. Directeurs Généraux : SAS SAWA, SAS au capital de 487160 euros, ayant son siège social 3 B RTE DE MARSANNAY 21160 Corcelles-les-Monts, 799 339 965 RCS de Dijon. Admission aux assemblées et droits de votes : Tout actionnaire peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix. Clause d'agrément : Cession libre entre associés. Cession soumise à agrément dans les autres cas. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL24011709

AVIS DE CONSTITUTION

SCEA L'Huis Rodot
Capital de 438 000 €
2 Rue Joseph Rodot - L'Huis Rodot – 58230 Ouroux en Morvan
Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 19 décembre 2023, il a été constitué une société civile dont les caractéristiques sont :
Dénomination sociale : SCEA L'Huis Rodot
Forme : Société civile
Capital : 438 000 € représentant des apports de biens mobiliers
Siège : 2 Rue Joseph Rodot - L'Huis Rodot – 58230 Ouroux en Morvan
Objet : agricole
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au RCS
Gérant : Madame Colette BERNARD et Monsieur Damien BERNARD
Immatriculation : RCS Nevers
Clauses relatives à l'agrément des cessionnaires de parts : Un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts sociales à l'un de ses co-associés. Toute autre cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés
Pour avis, Les fondateurs

AL24011717

YONNE

// MODIFICATION

Notaire

SELARL Julien MILLARD
Laure BERTHELIN
NOTAIRES & CONSEILS
22 rue du Puits des Dames
89000 AUXERRE

MODIFICATION DU CAPITAL

SCI MER ET MONTAGNE

Le 28 décembre 2023, la société dénommée SCI MER ET MONTAGNE, société civile immobilière au capital de 702 800euros dont le siège est à SAINT BRIS LE VINEUX (89530) 5 rue des Coteaux, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro812832954, par suite de la vente des biens et droits immobiliers ayant été apportés en nature à la société, les associés ont décidé de réduire le capital social actuellement fixé à 702 500 euros pour le porter à la somme de MILLE euros (1 000.00 euros i Mention en sera faite au RCS de AUXERRE.

AL24011635

CABEX

EFICIO
90 Rue Pascal
77000 Vaux le Pénil

TRANSFORMATION

LEROY MENUISERIE SAS en cours de transformation en SARL au capital de 200 € - Siège social : 6 rue de l'Asile 89340 VILLENEUVE LA GUYARD - 903 703 734 RCS SENS.
Par décision du 01.01.2024, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en EURL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 200 €, divisé en 200 parts sociales de 1 € chacune.
Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par : M. Quentin LEROY, Président, demeurant 6 rue de l'Asile 89340 VILLENEUVE LA GUYARD.
Sous sa nouvelle forme d'EURL, la Société est gérée par M. Quentin LEROY, associé unique.

AL24011644

AVIS DE PUBLICITE

LES CLUSES DU MARAIS

Société par actions simplifiée
Au capital de 1 000,00 euros
Siège social : Chez Ets SCHIEVER
Zone industrielle - Rue de l'Etang
89200 AVALLON
809 086 580 RCS AUXERRE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'Associée unique du 29 novembre 2023 et du procès-verbal des décisions du Président du 28 décembre 2023.
La dénomination de la société a été modifiée et devient : « SPORTIMUM ».
L'objet social est étendu notamment aux activités de holding comportant des prestations de services, conseil et gestion financière aux filiales, vente de vêtements et articles de sport.
Nomination de M. Gautier PICQ en qualité de Directeur Général.
Le capital a été augmenté d'une somme en numéraire de 9 999 000 euros pour le porter à 10 000 000 €.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
POUR AVIS
Le Président

AL24011654

CHANGEMENT DE GÉRANT

EARL DOMAINE DES REVES

Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 147 180 euros
Siège social : 3 Rue de la Fontaine Géry - 89800 COURGIS
447 914 821 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 28 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Didier DIGY de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Déborah DIGY, demeurant Chemin de la Roche – 89000 AUXERRE, pour une durée illimitée, à compter du 28 décembre 2023.

AL24011673

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DU CAPITAL

SC BOUSSARD LNC

Société civile au capital de 520 euros
porté à 712 000 euros
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve - 89800 BEINE

ANNONCES LÉGALES

981 991 052 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 20 décembre 2023 que le capital social a été augmenté de 691 480 euros par voie d'apport en nature et de 20 000 euros par voie d'apport en numéraire.
En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cinq cent vingt euros (520 euros), divisé en 52 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 52.
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à sept cent douze mille euros (712 000 euros), divisé en 71 200 parts de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 71 200.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.

AL24011682

TRANSFORMATION

EARL BOUSSARD

Exploitation agricole à responsabilité limitée
au capital de 169 980,65 euros
Siège social : 1 Rue de la Voie Neuve
89800 BEINES
395 255 789 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 20 décembre 2023, la collectivité des associés a décidé la transformation de la Société en Société Civile d'Exploitation Agricole régie notamment par les articles 1832 à 1870-1 du Code Civil à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. L'activité de la Société, le capital social et son objet ne sont pas modifiés.
La dénomination devient SCEA LE GAIN.

AL24011689

MODIFICATION DE GÉRANCE

SARL EVALEEN RESTAURANT

SARL EVALEEN RESTAURANT
SARL au capital de 5000 €
Le Port 89430 TANLAY
824 775 944 RCS Auxerre
Le 30/11/2023, l'AGE a nommé gérante Mademoiselle DELORD Camille demeurant 5 Place de la Mairie 89430 TANLAY en remplacement de Madame PASQUELIN Eveline démissionnaire.
L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de Auxerre.

AL24011692

MODIFICATION DE DIRIGEANTS

SCI PATRIVAL

Capital social de 1.500,00 €
Siège social : 15 rue du Four -
89740 VILLON
RCS AUXERRE 443 617 287

Par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire intervenue en date du 27 septembre 2023, il a été décidé de nommer Monsieur Roland HUBERT demeurant 15 rue du Four - 89740 VILLON, en qualité de seul et unique associé de ladite société, à compter du décès de Madame Yvette SAGET épouse de M.HUBERT intervenu le 1er juin 2023. Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.

AL24011715

AUGMENTATION DU CAPITAL

L'AGE du 06.12.2023 de la société THIERRY ROLLINAT, SARL au capital de 7.500 euros, siège social à SAINT GEORGES SUR BAULCHE (89) 10 Av d'Auxerre, RCS AUXERRE 447 548 496, a décidé d'augmenter le capital : ancienne mention 7.500 euros ; nouvelle mention 240.000 euros, les articles 6,7 et 8 des statuts ont été modifiés. La Gérance.

AL24011716

CHANGEMENT DE GÉRANT

CHEROY AUTO

Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 23 Place du Général De Gaulle
89690 CHEROY
440 105 260 RCS SENS

Aux termes d'une délibération en date du 15 décembre 2023, la collectivité des associés a pris acte de la décision prise par Monsieur Fernando DA SILVA de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouveau gérant Madame Elisabeth SILVA DOS SANTOS, demeurant 5 bis rue de la Grenouillère 77940 VOULX, et M. Valentin PORTRON, demeurant 32 rue du Mousseaux, 89 340 VILLEBLEVIN pour une durée illimitée à compter du 15/12/2023. Pour avis La Gérance

AL24011723

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte ssp en date du 20/12/2023, la société RESTAURANT MILAN SASU au capital de 500 €, RCS 891067969 MELUN, 18 rue des Chesnois 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, représenté par JENART GERARD a donné en location gérance à la société LE BALCON SASU au capital de 500 €, RCS en cours SENS, 7 rue Benoist 89210 BRIENON SUR ARMANCON, représenté par VORS Christelle un fonds de commerce de RESTAURATION sis et exploité au 2 place du 13 mai 1944 89210 BRIENON SUR ARMANCON, pour une durée allant du 20/12/2023 au 31/12/2024 renouvelable par tacite reconduction.

AL24011645

GÉRANCE - MANDAT

Aux termes d'un acte sous seing privé du 14 décembre 2023,
La société SENS, SNC au capital de 1 000 euros, dont le siège social est à 1 Route de Voulx - 89100 SENS, RCS SENS 793 668 245 a donné en gérance-mandat à
Madame Laetitia MAXIME, entrepreneur individuel sis à Champlay (89300) 70 grande rue, en cours d'immatriculation
son fonds de commerce de détail non alimentaire sis et exploité 1 Route de Voulx – 89100 SENS, pour une durée de 1 an , à compter du 1er janvier 2024.
Pour avis,

AL24011656

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMMUNES DE COLLAN, SERRIGNY ET FLEYS

Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAP-PIE-BE-2024-001 du2 janvier 2024,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour l'exploitation d'un parc éolien composé de neuf éoliennes et de quatre postes de livraison sur les communes de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS, déposée parla C.E.P.E. Côte Renard (Q ENERGY France SAS), sera ouverte du mardi 30 janvier 2024 (14 h) au vendredi 1er mars 2024(17 h) inclus, soit une durée de 32 jours consécutifs en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS.
Une commission d'enquête est désignée. Elle se compose d'un président, M. Georges LECLERCQ, en retraite, de deux membres titulaires, MM Daniel COLLARD et Jean-Michel MERIAUX, ainsi que d'un commissaire enquêteur suppléant, M. Jean-Marc DAURELLE.
Le dossier de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et le mémoire en réponse du pétitionnaire,les avis des services consultés en phase d'examen et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 30 janvier 2024 au 1er mars 2024 inclus en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS, afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté :
- sur le site Internet des services de l'État www.yonne.gouv.fr (Onglet « Actions de l'État » / Rubriques environnement/installations classées/enquêtes publiques),
- sur le poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à 16 h 30, sur rendez-vous au03.86.72.78.18 ou au 03.86.72.79.89,
- sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.
Les communes de COLLAN, SERRIGNY, FLEYS, communes d'implantation et de BERNOUIL, BÉRU, CHABLIS, CHEMILLY-SUR-SEREIN, CHICHÉE, DYÉ, FONTENAY-PRES-CHABLIS, JUNAY, MALIGNY, MÉRÉ, POILLY-SUR-SEREIN, ROFFEY, TISSEY,TONNERRE, VÉZANNES, VÉZINNES, VIVIERS et YROUERRE sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions éventuelles que soulève le dossier pourront être consignées :
o soit par voie électronique : - sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/5084
ou - à l'adresse e-mail suivante :
enquete-publique-5084@registre-dematerialise.fr
(les observations adressées à cette adresse e-mail et celles déposées sur les trois registres « papier » seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous)
o soit par écrit :
- sur le registre « papier » déposé en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS,
ou
- courrier adressé au président de la commission d'enquête,à la mairie de COLLAN, 9 rue de l'école 89700 COLLAN, siège de l'enquête.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, la commission d'enquête (ou l'un de ses membres) recevra les observations et propositions éventuelles du public qui seront également consignées dans le procès-verbal,
. à la mairie de COLLAN, les :
- mardi 30 janvier 2024 de 14 h à 17 h,
- vendredi 1er mars 2024 de 14 h à 17 h,
. à la mairie de FLEYS, le :
- lundi 5 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30,
. à la mairie de SERRIGNY, le
- samedi 17 février 2024 de 9 h 30 à 12 h 30.
Par ailleurs, une réunion publique sera organisée à la salle communale de la mairie de COLLAN le samedi 3 février 2024,de 9 h 30 à 12 h 30.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de COLLAN, SERRIGNY et FLEYS, ainsi que du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées de la commission d'enquête. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'État.
La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M.Matthieu LEGEAY, Responsable du projet pour la C.E.P.E. Côte Renard (Q ENERGY France SAS) - Tél 06 40 84 52 21 - Mail :matthieu.legeay@qenergy.eu

AL24011636

ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune d'HERY

LANCEMENT ET OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE DE LA REVISION ALLEGEE N°1 du Plan Local d'Urbanisme

La municipalité rappelle que par délibération en date du 27/09/2023 le Conseil Municipal a arrêté la procédure de révision à modalités allégées n°1 de son Plan Local d'Urbanisme pour permettre l'extension modérée (0.8 hectare) de la zone d'activités sise au sud du territoire, en vue de permettre l'accueil de quelques artisans.
Par arrêté n°2024T01, en date du 8 janvier 2024, le Maire d'HERY a ordonné, l'ouverture d'une enquête publique sur le dossier de révision suite à une période d'étude, de concertation et d'association des personnes publiques associées dont le bilan de concertation et le procès-verbal de l'examen conjoint sont joints au dossier d'enquête.
Les informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête sont disponibles dans la note de présentation. Le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale conformément à l'avis de la MRAE en date du 07/03/2023 et de la délibération du conseil en date du 28/03/2023 (tous deux joints au dossier).
Cette enquête est régie par les articles L123-2 et R 123-2 et suivants du Code de l'environnement. À cet effet, Mme Geneviève GARCIA, en qualité de Commissaire-Enquêtrice, a été désignée par le Tribunal Administratif.
L'enquête se déroulera la mairie pendant 15 jours consécutifs, du lundi 29 janvier 2024 au mercredi 14 février 2024 inclus, soit pendant 17 jours consécutifs, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.
Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :
- en format papier mairie d'HERY, siège de l'enquête
- sur le site internet de la Communes d'HERY : https://www.mairie-hery89550.fr/
- sur le poste informatique en mairie d'HERY pendant les jours et heures habituels d'ouverture.
Dans les mêmes délais, le public pourra formuler ses observations :
- sur le registre d'enquête publique papier disponible en mairie
- Par voie postale à l'attention de la Commissaire Enquêtrice en mairie : 2 rue Charles Rolland 89550 HERY
- Par mail à l'attention de la Commissaire Enquêtrice à l'adresse suivante : contact@mairie-hery89550.fr
Les observations et propositions alors annexées au registre seront consultables sur le registre papier en mairie.
Des permanences du commissaire enquêteur sont prévues à la mairie d'HERY les :
- le lundi 29 janvier 2024 de 9h00 à 12h00
- le samedi 10 février 2024 de 9h00 à 12h00
- le mercredi 14 février 2024 de 14h30 à 17h30
À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public en mairie, sur le site internet de la Commune et à la Préfecture, dès qu'ils seront transmis à la commune et ce durant une année.
Au terme de l'enquête et suite à la remise du rapport de la commissaire enquêtrice, le Conseil Municipal pourra décider d'approuver la révision à modalités allégées n°1 du Plan Local d'Urbanisme par délibération, en ayant le cas échéant apporté des modifications au dossier.
La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. Le Maire, Patrick ROUSSELLE, joignable en Mairie.
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de M. le Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête, jusqu'à la clôture de cette dernière.

AL24011713

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE – terres agricoles et bois - 10 ha 01 a 43 ca - Le saut du mercier: YC – 89 [43] - Les grafignots: YA - 45 - Les grands champs degrise: ZL – 69 (J) – 69 (K) - Les presles: YA – 63 - 108[58] - 109[59] (J) - 109[59] (K) - Vaux profonde: YC - 124[79] - zonage : zones A et N du PLUi
VENOY : terres agricoles et bois - 4 ha 79 a 09 ca - Egriselles: AC-152[625] - La cote: ZY-22 - Les brannets: ZX-83 - Les caves: ZV-57[1175] - Les petits bois: AL-29[10] - Les pissevins: ZY-41 - Les theurees: AB-50[59] - Les vaux profondes: ZY-37-39-61[79]-69[40] - Zonage : zones A, N et Nj du PLU
Parcelles de terre, occupées en convention d'occupation provisoire et précaire, destinées à la compensation foncière dans le cadre du projet d'ECO POLE : BEINE : 1 ha 01 a 70 ca - La croix gautheron : ZN - 11 - Sur l arche : F - 441 - zonage : zone A du PLU **VENOY : 5 ha 87 a 30 ca** - Sur le coteau: ZP – 20 - 21 - zonage : zone A du PLU -
Terres occupées louées par bail rural - VENOY - 4 ha 72 a 60 ca - Sur vaudemur: ZR - 3(J) - 3(K) - Zonage : zone 2AUy du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 29/01/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL24011726

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 29 février 2016, Madame Françoise Rose Léa SERVAËS en son vivant, retraitée, célibataire demeurant à CHABLIS (Yonne) Foyer Logement de la Bretauche, 12 rue du Foulon, née à VILLENEUVE SAINT GEORGES (Val-de-Marne) le 20novembre1948, décédée à AUXERRE (Yonne) le 18 mars 2023 a institué une légataire universelle.
Ce testament a été déposé au rang des minutes de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne), suivant procès-verbal en date du 30 octobre 2023, dont une copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (Yonne) le 28 décembre 2023.
Les oppositions sont à former en l'étude de Maître Jean-David FONTENEAU, notaire à CHABLIS (Yonne) 1 rue Etienne Dolet, Chargé du règlement de la succession dans le mois suivant la réception par le greffe de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
Pour avis
Le Notaire

AL24011690

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

DECLIC PHOTO

S.A.S au capital de 139 765 €
51 RUE DE LA REPUBLIQUE
89100 SENS
R.C. SENS B 409 911 021

Aux termes d'un délibération de l'assemblée générale extraordinaire en date du 15 DECEMBRE 2023 la collectivité des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.
Les comptes du liquidateur ont été déposées au greffe du tribunal de commerce de Sens.

AL24011679

CLÔTURE DE LIQUIDATION

AREAMEDIA

SAS en liquidation au capital de 1 000 €
30 rue du Docteur Gautherin
89310 Annay sur Serein
812648889 RCS Auxerre

L'associé unique par décision du 28/12/2023, après avoir entendu le rapport de M. Patrick Petit, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et décharge de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation. ?Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de Auxerre .
Pour avis, le liquidateur

AL24011657

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : OPTI SOINS 89.
Forme : SC société en liquidation.
Capital social : 1350 euros.
Siège social : 19 Rue SYLVAIN DUPECHEZ, 89100 SENS.
904522257 RCS de Sens.
Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2023, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Madame Amélie ROUSSIN PINTO demeurant 7 impasse la Clairière Aux Tournesols, 89150 Brannay, l'a déchargée de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation de la société, à compter du jour de ladite assemblée.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation sont déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Sens pour radiation.
Le liquidateur

AL24011643

DISSOLUTION

BT PLOMBERIE

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 3 000 euro
Siège social : 18 rue Pasteur
89100 PARON
Siège de liquidation : 18 rue Pasteur
89100 PARON
843 546 177 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 31/12/2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Sylvie THORELLE, demeurant 3 rue Hérard, 89100 SENS, a été nommée en qualité de liquidatrice, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 18 rue Pasteur 89100 PARON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24011652

FIDUCIAL SOFIRAL

DISSOLUTION

LE DELICE DES GALETS

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 6 000 euros
Siège : 7 place de la République,
89130 TOUCY
Siège de liquidation :
7 place de la République,
89130 TOUCY
RCS AUXERRE 793 259 847

Les associés ont décidé à l'unanimité, en date du 13 décembre 2023, la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts.
Ils ont nommé comme liquidateur Madame Valérie GALLET épouse ROY, demeurant Le Colombier 89130 TOUCY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'ont autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 7 place de la République 89130 TOUCY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24011655

AVIS DE DISSOLUTION

Aux termes d'une décision en date du 22/12/2023, l'associé unique de la Société E.M.C.2 EVALUATION MANAGEMENT COMPETENCES COACHING, SARL en liquidation, au capital de 10 950 €, ayant son siège social 9 Bis Rue Germain Bénard - 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 442 321 030 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Mr Paul GANDY, demeurant 3 rue René Descartes Résidence les Sables 54425 PULNOY, associé unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 9 Bis Rue Germain Bénard 89000 AUXERRE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de AUXERRE, en annexe au RCS. Pour avis le Liquidateur.

AL24011661

DISSOLUTION ET NOMINATION DES LIQUIDATEURS

GAEC DE LA VALLÉE D'ENFER

GAEC agréé au capital de 112 385,42 euros
Siège social : la Borde -
89320 CERISIERS
327 775 078 RCS SENS

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 31 décembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée du groupement et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions des gérants et ces derniers, M. Serge AUBRY demeurant à CERISIERS (89320), la Borde, 3 route des Basses Loges et M. Philippe AUBRY demeurant à CERISIERS (89320), les Chapelles, 14 rue des Mésanges, ont été nommés aux fonctions de liquidateurs. Ils auront les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse suivante : la Borde - 89320 CERISIERS, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, les liquidateurs.

AL24011663

DISSOLUTION

2ACOIFF

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 3 000 euros
Siège social :
10 Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
Siège de liquidation :
10 Impasse du Maréchal Joffre
89100 SENS
500 041 017 RCS SENS

Aux termes d'une décision en date du 15/11/2023, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 15/11/2023 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Madame Aurélia AMARAL, demeurant 10 Impasse du Maréchal Joffre 89100 SENS, associée unique, exercera les fonctions de liquidatrice pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 10 Impasse du Maréchal Joffre 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Sens, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
La Liquidatrice

AL24011665

DISSOLUTION

LGP PROMO

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 5 rue de Cornat
89570 TURNY RCS SENS 882215627

Par décision de l'associé Unique du 29/12/2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 31/12/2023 , il a été nommé liquidateur(s) M GUERCI Paul demeurant au 5 rue de Cornat 89570 TURNY et fixé le siège de liquidation où les documents de la liquidation seront notifiés au siège social. Mention en sera faite au RCS de SENS.

AL24011699

DISSOLUTION

SCI LNC

SCI au capital de 60 979,61 €
Siège social : 14, rue du Puits
89800 CHABLIS
417 824 257 RCS AUXERRE

Le 31/01/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée volontaire de la société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel, -nommé Mme Nicole PICQ demeurant à Chablis (89800), 14 rue du Puits, liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci, -fixé, pour les besoins de la correspondance, le siège de la liquidation au siège social.

AL24011700

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI LNC

SCI en liquidation amiable au capital de 60 979,61 €
Siège social : 14, rue du Puits
89800 CHABLIS
417 824 257 RCS AUXERRE

Le 31/01/2023 - 14 h, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé Mme Nicole PICQ de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'Auxerre.

AL24011701

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DES LIQUIDATEURS

SCI HDPM

Société civile immobilière
Au capital de 300,00 euros
Siège social : 9 Lieudit La Muratterie –
89116 PRECY SUR VRIN
808 078 380 RCS SENS

Suivant décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2023.
Ont été nommé liquidateurs, pour la durée de la liquidation :
Monsieur Patrick MICHEL demeurant 5 Rue de Chenevières -Neuilly- 89113 VALVARILLON
Monsieur Hervé DECOUX demeurant 9 Lieudit La Muratterie – 89116 PRECY SUR VRIN
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
9 Lieudit La Muratterie – 89116 PRECY SUR VRIN, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.

AL24011706

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SCI ayant les caractéristiques suivantes: Dénomination : BV IMMO Capital : 1000€ Siège social : 67 chemin de Dixmont 89100 Rosoy. Objet: L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers. Durée : 99 ans. Gérants : M. Boris Vontobel, 67 chemin de Dixmont 89100 Rosoy, Mme Vontobel Virginie, 67 chemin de Dixmont 89100 Rosoy. Clause d'agrément: les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts. RCS : Sens

AL24011472

AVIS DE CONSTITUTION

ASSP du 21/12/2023, il a été constitué une SASU dénommée: QuanticX; Objet: Développement, distribution et vente de logiciels par tous moyens ; L'acquisition, la location, l'administration et la gérance de tous biens mobiliers, immobiliers, entreprises et placements ; Exercice de tous mandats sociaux ; Capital: 1 000 euros; Siège social: 17 rue de Sancey 89100 SENS; Durée: 99 ans; Président: M. Khaled AL ARJA dt 53 rue Claude Bernard 95870 BEZONS; Assemblées et vote: Chaque actionnaire est convoqué et chaque action donne une voix; Agrément: toutes cessions agréées aux 3/4 des votes; immatriculation au RCS de SENS

AL24011556

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 26/12/2023 il a été constitué une **SASU** dénommée:
LE FENNEC
Siège social: 53 rue gabriel cortel 89300 JOIGNY
Capital: 1.000 €
Objet: Coiffure et vente de produits cosmétiques
Président: M. MOUSSAOUI Mohammed-el amine 9 rue pierre semard 89400 MIGENNES
Transmission des actions: LIBRE
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: LIBRE
Durée: 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS

AL24011641

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 08/12/2023, il a été constitué une SASU
Dénomination :
LE BALCON
Siège Social : 2 place du 13 mai 1944 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Capital : 500 €
Activités principales : Restauration, Bar café, PMU, Française de jeux,
Durée : 99 ans
Président : Mme VORS Christelle 7 rue Benoist 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Immatriculation au RCS de SENS

AL24011646

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP à SENS en date du 22/12/2023, il a été institué une société par actions simplifiée unipersonnelle dénommée TSH Consulting, au capital de 1 000 Euros, dont le siège social se situe au 4 cours tarbe - Bat D app D11 89100 SENS, dont l'objet social est : Prestations de services informatique.
Durée de la société 99 années.
Agrément : La cession des actions de l'actionnaire unique est libre.
Président : TAHA HAMED, demeurant 4 cours tarbe - Bat D app D11 89100 SENS.
RCS SENS.

AL24011647

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er janvier 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : DOMAINE ROUSSEAU.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 569 800,00 €.
Siège social : 33 Grand rue – 89800 FONTENAY-PRÈS-CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens en nature pour un montant net de 517 904,33 € et de numéraire pour un montant de 51 895,67 €.
Gérant : Mme Murielle ALLINDRÉ épouse ROUSSEAU demeurant à FONTENAY-PRÈS-CHABLIS (89800), 41 Grand rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément

ANNONCES LÉGALES

de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL24011703

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me TOPIN notaire à MALIGNY, il a été constitué une société civile immobilière dénommée **FRANCOIS & DROMBRY**
Objet social : propriété, acquisition, prise à bail de tous biens mobiliers et immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent
Siège social : 1 rue de la Fontaine 89800 VILLY
Capital : 1.000,00 €
Gérance : Mme Karine Sandrine FRANCOIS, demeurant à CHABLIS (89800) 1 Impasse du Marché et Mr Thierry DROMBRY demeurant à CHABLIS (89800) 1 Impasse du Marché
Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Durée : 99 ans à compter de son **immatriculation** au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion. Me TOPIN

AL24011722

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 5 janvier 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente(exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
La dénomination sociale est : SCI Vassaya
Le siège social est fixé à : VILLIERS SAINT BENOIT (89130) LE PRESBYTERE
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : TRENTE MILLE EUROS (30.000,00 EUR)
Les premiers gérants de la société sont Messieurs Jean-François LE DELAS, Babak MARTIN-VALLAS et Sylvain PLANCADE
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011725

Maître Inès ROUSSEL-TERRILLON
Notaire
7 Rue du 24 Août 1944
89240 POURRAIN

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me ROUSSEL-TERRILLON Inès, Notaire à POURRAIN, le30/12/2023 a été constitué un groupement foncier agricole ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : la propriété et l'administration de tous les immeubles et droits immobiliers à destination agricole composant son patrimoine.
Dénomination : «GFA DES VALLEES DE L'YONNE».
Siège : SAINT-FLORENTIN (89600), Ferme de Crécy.
Durée : 99 années.Capital : 160.200,00 € (apports en numéraire)
Cession des parts : toute cession ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
L'exercice social commence le 01/01et finit le 31/12 de chaque année.
Gérants : M Sylvain MONTENOT demeurant à ERINGES (21500), 12 Grande Rue ,et M Flavien MONTENOT demeurant à ERINGES (21500), 12 Grande Rue
La durée de ses fonctions est : illimitée.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24011727

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce
en quelques clics
et obtenez votre attestation
immédiatement.

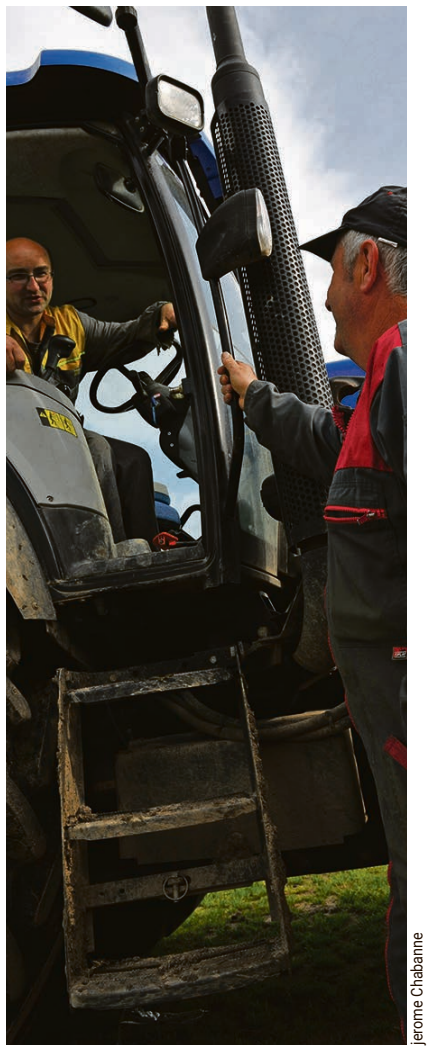
www.agribourgogne.fr

CHRONIQUE JURIDIQUE

Les nouvelles évolutions des titres emploi simplifiés agricoles à l'aune de la loi de financement de sécurité sociale pour 2024

Actuellement (à l'heure de publication de l'article), il existe deux instruments permettant aux employeurs d'embaucher des salariés agricoles : le titre emploi service agricole (appelé TESA +) et le titre emploi simplifié agricole (appelé TESA)

Pour le premier, il vise à embaucher des travailleurs en CDI ou CDD et permet à l'entreprise d'une part d'obtenir le calcul des rémunérations dues aux salariés en tenant compte des stipulations des conventions collectives du secteur concerné et des cotisations et contributions sociales dues, et d'autre part, de souscrire à la DSN, laquelle doit être adressée aux organismes de protection sociale, ce qui permet par la suite à la caisse de MSA d'établir un bulletin de salaire que l'employeur transmettra à son salarié.



Jerome Chabanne

Pour le second, il donne à l'employeur un arsenal de prestations très complet lorsqu'ils recrutent des salariés agricoles exerçant dans certains secteurs d'activité. En matière de droit du travail, une fois le TESA-S délivré par la MSA, un grand nombre d'obligations liées à l'embauche sont remplies : DPAE, contrat de travail, bulletin de paye. Par dérogation aux règles habituelles du Code du travail (c. trav. Art. 3242-3), lorsqu'il est fait usage du TESA-S pour des travaux saisonniers, les salariés concernés sont rémunérés à l'issue de chaque campagne saisonnière et au moins une fois par mois (au lieu de deux fois par mois).
Néanmoins, Le TESA -S ne peut être utilisé que pour des CDD de 3 mois maximum, avec une rémunération brute limitée à trois fois le plafond mensuel de la sécurité sociale (10 998 € en 2023, 11 592 € en 2024). Dans la pratique, il est l'instrument privilégié pour l'embauche des salariés sous contrat saisonnier.

Un nouveau TESA (TESA – S) compatible avec la DSN

Non compatible avec la DSN, le TESA -S devait disparaître dès 2019. Toutefois, la MSA avait obtenu avec l'aide des pouvoirs publics un maintien du TESA pour permettre à la Caisse centrale de la MSA (CCMSA) de l'adapter. La LFSS pour 2024 procède à différentes modifications législatives afin, selon l'exposé des motifs, « d'inscrire officiellement le TESA-S dans l'environnement DSN » tout en faisant « pérenniser cet outil déclaratif simplifié ».
En outre, au 1er janvier 2024, l'utilisation du TESA -S permettra à l'entreprise de satisfaire à l'obligation d'émission d'une DSN ou, le cas échéant, d'établir les formalités et les déclarations auxquelles la DSN se substitue (loi art. 19, II, 3° b ; c. rural art. L. 712-4 modifié).

LAIGLE Brieuc
Juriste en droit social

Le mandat de vente immobilier

Contrat conclu entre un propriétaire et un agent immobilier, le mandat permet d'organiser, par écrit, les modalités de mise en vente d'un terrain ou d'un bâtiment. Un rappel s'impose sur les clauses et conditions qu'il contient.

Le mandat de vente est obligatoire entre le propriétaire et l'agent immobilier en application de l'article 6-1 alinéa 3 de la loi HOGUET du 2 janvier 1970 : il est signé impérativement avant la mise sur le marché par l'agence immobilière. L'absence de ce mandat est assortie de sanctions pénales, en plus de la perte de l'agent de son droit à percevoir sa commission financière. L'existence de ce contrat permet ainsi au vendeur de savoir précisément ce à quoi il s'engage.
Le mandat va décrire la prestation de services commandée qui peut être plus ou moins étendue : réalisation de l'annonce, appui administratif, premier contact avec les acquéreurs et filtrage, visites, appui à la négociation, accompagnement jusqu'à la signature de l'acte de vente chez le notaire... Il doit comporter la désignation précise du vendeur (le mandant), les coordonnées de l'agent (mandataire), la désignation du bien, le prix convenu, le montant des frais d'agence, et la durée du mandat (ainsi que ses conditions de renouvellement et de résiliation.) Enfin, et depuis la loi ALUR de mars 2014, le mandat doit également indiquer les actions qui vont être mises en œuvre par l'agent pour réaliser la vente du bien : moyens de diffusion de l'annonce, périodicité des comptes-rendus, etc…
Les différents types de mandat de vente.
Il convient de distinguer le mandat de vente exclusif (l'agence sollicitée est la seule autorisée à vendre votre bien, pendant toute la durée du mandat) du mandat de vente simple (vous pouvez faire appel à d'autres agences, mais aussi vendre votre bien par vos propres moyens, de particulier à particulier) En plus de ces deux principaux types de mandat de vente, il en existe deux autres qui sont en fait des dérivés : le mandat de vente semi-exclusif (l'agence est la seule à pouvoir vendre le bien, mais le propriétaire est autorisé à réaliser une transaction directe par ses propres moyens), et enfin, le mandat de vente co-exclusif (la vente du bien est réservée à un petit nombre d'agences établi lors de la signature du mandat de vente.)

Marie Charrier Ennaert



J.-C.Gutner

Le bornage

Afin de ne pas engager une construction en limite de propriété qui risque de dépasser sur le terrain voisin, il est indispensable de connaître parfaitement les limites de sa propriété.

Le bornage permet de matérialiser les limites de deux propriétés voisines par l'apposition de repères matériels. Il a uniquement pour effet de fixer les limites des fonds attenants sans attribuer la propriété des terrains. Prudence, cette opération ne s'applique pas entre un terrain privé et un terrain relevant du domaine public. Dans ce cas, une procédure spécifique s'applique. L'action en bornage n'est pas obligatoire sauf si elle est demandée par un voisin. En effet, l'article 646 du Code Civil dispose que « tout propriétaire peut obliger son voisin au bornage de leurs propriétés contiguës. Le bornage se fait à frais communs.» Il peut alors être convenu à l'amiable ou, en l'absence d'accord, fixé par une décision de justice.
La loi n'impose pas de formalités particulières pour la réalisation du bornage amiable. Cependant, en pratique, il est vivement conseillé de faire appel à un géomètre-expert choisi par les parties.

Après l'étude du périmètre, celui-ci établit un procès-verbal d'abornement que les parties doivent approuver et signer. Ensuite, il matérialise les limites séparatives par l'apposition de bornes apparentes. Le procès-verbal n'est pas un acte constitutif de propriété mais seulement un accord sur les limites séparatives des propriétés respectives. Le bornage réalisé en bonne et due forme s'impose aux parties qui ne peuvent plus le contester, ni faire réaliser un nouveau bornage par un juge.
En cas de désaccord, il convient de saisir le tribunal du lieu du terrain. Cette action est possible à tout moment, sans aucun délai de prescription si aucun bornage en bonne et due forme n'a été réalisé auparavant. Le tribunal nomme un géomètre expert. Une fois les limites fixées, le tribunal rédige un jugement. Ce document est ensuite remis aux parties. Cette action en bornage ne doit en aucun cas se substituer à une action en revendication qui, seule, permet d'identifier le titulaire du droit de propriété sur les diverses parcelles.

Philippe Gaignet

ÉQUIPEMENT

// TRAVAIL DU SOL

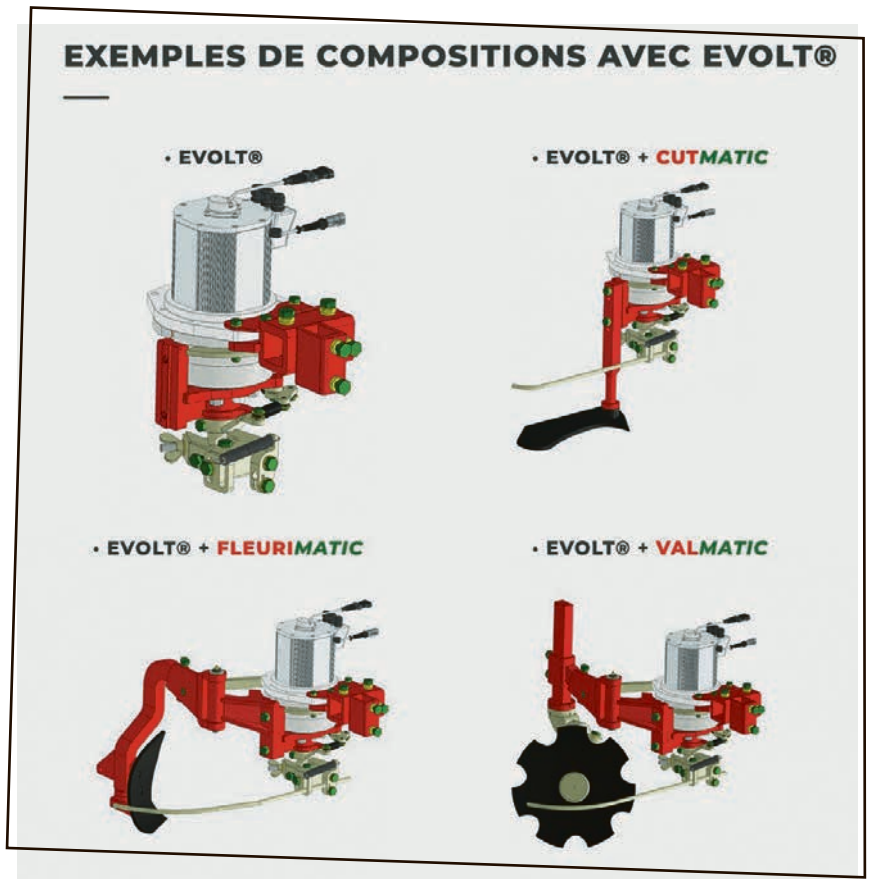
21 Une entreprise côte-d'orienne primée au Sival

Du 16 au 18 janvier, Angers, dans le Maine-et-Loire, va accueillir une nouvelle édition du Sival, salon des techniques qui concernent l'univers des productions végétales. Parmi les innovations qui y sont primées cette année, on trouve un outil conçu par l'entreprise côte-d'orienne Boisselet.

Chaque année, le Sival, salon consacré aux productions végétales organisé à Angers, sélectionne des innovations en matière d'équipements. Alors que le salon va se tenir du 16 au 18 janvier, le jury qui s'est penché sur une sélection de 21 innovations a rendu son verdict mi-décembre. Parmi les entreprises primées, on trouve Boisselet, basée à Montagny-lès-Beaune, en Côte-d'Or et plutôt spécialisée dans le domaine du travail de la vigne. Les lauréats sont répartis selon plusieurs catégories :

- innovations variétales ;
- intrant, protection des cultures, fertilisation et substrats ;
- machinisme et automatisme ;
- services et logiciels ;
- solutions à la production ;
- mise en marché et packaging.

C'est en catégorie « Machinisme et automatisme » que Boisselet s'est vu décerner une médaille de bronze pour son dispositif Evolt. Il permet l'utilisation de l'énergie électrique disponible sur les nouvelles générations d'engins électriques de type robots, tracteurs enjambeurs et interlignes. Il est conçu pour l'utilisation de différents outils adaptables et modulables pour le décavaillonnage, le binage, le décompactage à effacement électrique. La solution technique, développée par Boisselet à la demande de partenaires (fabricants de robots, de tracteurs électriques, mais aussi clients) est utilisable en viticulture mais aussi en arboriculture. Elle permet l'utilisation de différents concepts aratoires pour le travail entreplants autres qu'une simple lame bineuse. La dimension innovante et originale de cette solution réside dans l'utilisation de l'énergie électrique. Mais le jury du Sival a aussi été séduit par le fait que ce dispositif permet l'utilisation d'une large gamme d'outils différents de travail du sol. D'autre part, les performances d'Evolt sont assurées même avec un avancement élevé (jusqu'à + de 5 km/h) de l'engin porteur.



Boisselet

Le système Evolt développé par Boisselet est une motorisation électrique capable de s'adapter à un grand nombre d'outils du travail du sol

Berty Robert, avec communiqué

// AGROÉQUIPEMENT

Ouverture de guichets de soutien aux investissements

Dans le cadre du plan de souveraineté pour la filière fruits et légumes, cinq guichets France 2030 sont ouvert pour le soutien aux investissements des agriculteurs dans des équipements innovants, pour un montant total de 100 millions d'euros.

Le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Marc Fesneau, a annoncé l'ouverture de cinq guichets permettant aux exploitations de fruits et légumes d'investir dans une sélection de 80 matériels innovants dédiés à la filière. Pour déployer pleinement l'innovation au cœur des exploitations, dans tous les territoires, les agriculteurs seront soutenus dans l'achat de ces matériels, une enveloppe dédiée de 100 millions d'euros étant dédiée à la filière. Ces cinq dispositifs d'aide directe aux investissements se déclinent de la manière suivante :

- un guichet dédié à financer l'achat de solutions innovantes pour les serres, avec une enveloppe de 30 millions d'euros ;
- un guichet dédié à financer l'achat de solutions innovantes pour les vergers (agroéquipements et plants), avec une enveloppe de 30 millions d'euros ;
- un guichet dédié à financer l'achat d'autres solutions innovantes pour les filières de fruits et légumes, avec une enveloppe de 20 millions d'euros ;
- un guichet dédié à financer l'achat de solutions innovantes d'irrigation (France métropolitaine), avec une enveloppe de 10 millions d'euros ;
- un guichet dédié à financer l'achat de l'ensemble de ces solutions innovantes pour les territoires d'Outremer, avec une enveloppe de 10 millions d'euros.

Outre les bénéficiaires habituels des dispositifs opérés par FranceAgriMer, sont éligibles à ces aides, les coopératives agricoles de types 1 (production, collecte et vente de produits agricoles et forestiers) et 2 (exploitation en commun), dans les mêmes conditions que les exploitations agricoles, ainsi que les organisations de producteurs (OP). Par ailleurs, les producteurs membres de coopératives et/ou d'OP bénéficieront d'une bonification, au même titre que les bénéficiaires habituels de cet avantage (Jeunes agriculteurs et nouveaux installés, Cuma). L'objectif est de massifier l'innovation dans les filières, et de contribuer ainsi à l'atteinte de l'objectif du plan de souveraineté fruits et légumes de regagner 5 points de souveraineté en fruits et légumes dès 2030 et enclencher une hausse tendancielle de 10 points à horizon 2035.

D'après communiqué

// AGRITECHNO

Comment l'intelligence artificielle s'invite dans les activités agricoles ?



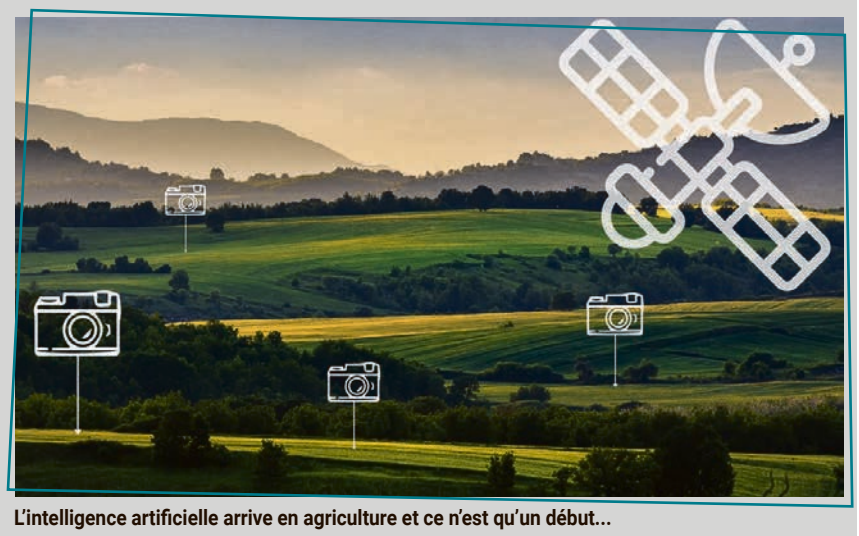
Terres de Bourgogne vous propose une nouvelle chronique consacrée aux technologies innovantes utilisées en agriculture. Son autrice est Caroline Chanlon qui a travaillé pour une entreprise informatique de Côte-d'Or développant des applications web et mobile pour faciliter le travail des agriculteurs. Elle aborde la thématique de l'intelligence artificielle.

ChatGPT a fait la Une de l'actualité ces derniers mois. Cette intelligence Artificielle (IA), spécialisée dans le dialogue, permet de générer des textes à partir de mots-clés, d'extraits de phrases ou de questions mais l'IA n'est pas née avec Chat GPT et il existe nombre de cas d'usages très concrets : la médecine réalise des diagnostics avec l'appui du deep learning, les voitures autonomes n'auront bientôt plus besoin de conducteurs et des dispositifs nous permettent d'évaluer à partir d'une photo de notre déjeuner les nutriments et calories ingérés. On retrouve donc de l'IA partout autour de nous, y compris en agriculture… Les données issues des capteurs des objets connectés ou les images de drones constituent le « carburant idéal » pour alimenter une intelligence Artificielle. Ces données permettent à l'IA d'apprendre sur le climat, l'état des sols, les semences, le taux d'irrigation… pour fournir, suite à cet apprentissage, un outil d'analyse prédictive ou d'aide à la décision. En connexion avec des tracteurs ou des engins agricoles dotés de trackers (systèmes intelligents), l'IA identifie automatiquement les zones très précises à pulvériser ou à irriguer mais aussi quoi et quand planter.

Déjà dans la PAC

Dans l'actualité, et cela ne vous aura peut-être pas échappé, l'IA s'invite dans la déclaration PAC 2023-2027 avec le dispositif 3 STR, « Système de suivi des Surfaces en temps réel ». Mis à disposition par l'Union européenne, ce système de contrôle basé sur l'imagerie satellitaire régulière (tous les trois jours grâce à quatre satellites), permet d'identifier les cultures, leur implantation, les dates de fauche, de pâture ou de récolte. L'analyse des images Sentinel fournies par le programme européen Copernicus permet ainsi de déterminer la nature du couvert et de détecter certains actes techniques sur les parcelles.

Caroline Chanlon



L'intelligence artificielle arrive en agriculture et ce n'est qu'un début...

LOISIRS

// COMPAGNONS DU DEVOIR

Portes ouvertes à Auxerre, Besançon et Dijon

Comme chaque année, les Compagnons du Devoir organisent des Journée portes ouvertes. Celles-ci se dérouleront du 20 au 21 janvier ainsi que le 23 mars, de 9 h 30 à 17 h 30. Dans notre région, ce sont les maisons d'Auxerre, Besançon et Dijon qui ouvriront leurs portes. L'occasion de venir s'informer sur les métiers et le modèle de formations proposé par l'association.

Comme chaque année et dans toute la France, les Compagnons du Devoir organisent des Journée portes ouvertes dans leurs maisons.

Ce moment d'échanges est l'occasion pour les élèves et étudiants en quête d'orientation de venir s'informer sur ce modèle de formation original et concret, accessible après le collège, après le baccalauréat, ou plus tard à l'occasion d'une reconversion.

Notamment réputés pour leurs formations dans le secteur du bâtiment et de l'aménagement, les Compagnons du Devoir forment également de jeunes professionnels dans trois autres principaux domaines : les matériaux souples (cordonnerie, maroquinerie…), les métiers du goût et les technologies de l'industrie, ce dernier offrant de solides perspectives de recrutement, en particulier à ceux disposant déjà d'un niveau baccalauréat.

Animées par des Compagnons, des formateurs et des apprentis, ces journées permettent pour beaucoup de trouver ou de confirmer le choix d'un métier, mais surtout de ressentir la richesse de l'aventure humaine et culturelle extraordinaire proposée par les Compagnons du Devoir.

Visite des maisons de Compagnons, démonstrations et ateliers métier, réunions d'information, et échange avec les apprentis sont au programme de ces journées d'immersion au sein du compagnonnage.

Les métiers du compagnonnage

Les métiers des Compagnons du Devoir se distinguent dans 4 filières principales : bâtiment et aménagement, technologies de l'industrie, matériaux souples et métiers du goût. Leur liste évolue constamment : certains, comme celui de tailleur de pierre, existent depuis toujours, d'autres ont été accueillis plus récemment, comme les fromagers ou les charcutiers.

Bâtiment & aménagement : Carrelage et mosaïque ; Charpenterie ; Couverture ; Création et entretien d'espaces verts ; Ébénisterie ; Génie climatique ; Maçonnerie ; Menuiserie ; Menuiserie aluminium - verre ; Peinture et revêtement ; Plâtrerie – plaquisterie ; Serrurerie – métallerie ; Sols et moquettes ; Taille de pierre ; Techniques du froid.

Technologies de l'industrie : Carrosserie – construction ; Carrosserie – réparation ; Chaudronnerie ; Électrotechnique ; Fonderie ; Mécanique de maintenance ; Mécanique de précision ; Techniques du froid

Métiers du goût : Boulangerie ; Charcuterie ; Culture de la vigne ; Fromagerie ; Pâtisserie

Matériaux souples : Cordonnerie – botterie ; Maroquinerie ; Podo-orthèse ; Sellerie – garnissage ; Tapisserie d'ameublement

Et aussi… Maréchalerie ; Tonnellerie



Venez rencontrer les Compagnons du Devoir et découvrir les nombreux métiers à l'occasion des portes ouvertes organisées dans les maisons d'Auxerre, Besançon et Dijon, les 20 et 21 janvier.

Du CAP au Master

Connus pour la qualité de leurs formations, les Compagnons du Devoir proposent différents parcours en alternance. Après la 3e ou un bac général ou technologique pour acquérir un 1er diplôme du métier en 1, 2 ou 3 ans (CAP, Bac Pro...) et poursuivre, si on le souhaite, son parcours via le Tour de France jusqu'à l'Executive Master, en fonction des métiers. • Après un 1er diplôme du métier : obtention de diplômes supérieurs (brevet professionnel, BTS, licence professionnelle, Executive Master, etc.) tout en réalisant son Tour de France et en se perfectionnant dans son métier par le voyage. En formation continue pour les salariés d'entreprise ou les personnes souhaitant monter en compétences ou se reconvertir professionnellement.

Les 3 piliers chez les Compagnons du Devoir

L'apprentissage d'un métier est fondamental chez les Compagnons du Devoir, mais on ne saurait réduire l'association à un simple organisme de formation car c'est un véritable parcours de vie qu'elle propose. Cette expérience repose sur trois piliers qui sont le métier, la communauté et le voyage :

- **apprendre un métier en alternance :** réaliser son projet et acquérir un savoir-faire ;
- **vivre en communauté :** faire partie d'un groupe soudé et partager son quotidien avec des garçons et filles de son âge ;
- **voyager pour partager d'autres expériences :** s'épanouir en vivant une aventure professionnelle et humaine au cours d'un Tour de France qui comprend au moins une étape d'un an à l'étranger.

Pour les Compagnons du Devoir, un métier doit permettre de trouver sa place dans la société. C'est par lui que l'on s'accomplit en mettant en harmonie ses ressources manuelles, intellectuelles, relationnelles, émotionnelles et culturelles.

FD, d'après communiqué

Plus d'infos sur www.compagnons-du-devoir.com

Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Jusqu'en mai 2024

// Exposition « *Fantaisies pour un palais* » au château de Bussy-Rabutin

Jusqu'au 5 mai 2024 se tient, au château de Bussy-Rabutin, l'exposition « Fantaisies pour un palais ». Elle évoque l'imaginaire des contes de fées rococo du XVIIIe siècle. Cette exposition est une invitation au voyage entre cabinet des fées, décors avec effets de lumière et vidéos, grotte merveilleuse ou salon des miroirs.

www.chateau-bussy-rabutin.fr

• Jusqu'au 13 janvier

// Découverte de la Cité de la Gastronomie à Dijon

Participez à une journée clé pour découvrir la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Vivez une expérience associant des visites culturelles, des dégustations et un déjeuner gastronomique. Découvrez l'exposition « À table ! Le petit théâtre du bien manger et du bien boire », participez à un déjeuner gastronomique à la Table des Climats, puis à une dégustation de quatre vins d'appellation Village de Bourgogne, et enfin, visitez les chapelles et le 1204, Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine de Dijon.

Tarif : 99 euros. Réservations sur www.citedelagastronomie-dijon.fr

Nièvre

• 15 janvier

// Rencontre débat

Une rencontre débat sur le thème : « La Loire, un long fleuve tranquille ? » est proposée à la Charité-sur-Loire, à l'espace Alice Milliat (rue des clairs bassins) le 15 janvier à 20 h (5 euros – gratuit pour les adhérents). Elle sera animée par le service Loire-Sécurité-Risques et par la direction départementale des territoires de la Nièvre.

Renseignements : https://www.facebook.com/people/Les-Amis-de-la-Goualante/100086693292494/

• 1er février

// Théâtre

C'est la rencontre entre un avocat hautain et un paysan hantée par sa propre femme Germaine qui est donnée à voir dans la pièce Le Bal des couillons en représentation à 19 h et 21 h à Nevers.

Réservations en ligne : https://www.coeurdescene.fr/

• 3 février

// Bal trad

Un stage de danses du limousin est proposé le 3 février à partir de 15 h avec la participation des groupes « Roule et ferme derrière » et « Najar Solo ». Lieu : espace des Saules, salle Couturaud à Coulanges-lès-Nevers.

Renseignements et réservations : 06 46 00 38 27 ou www.letroistempsdessaules.fr

• 7 avril

// Randonnée

Une randonnée est organisée entre Nevers et Montenoison. Pour cette 41e édition, différents parcours sont possibles : 55 km au départ de Nevers à 6 h (Place Carnot) ; 40 km avec un départ de Montigny-aux-Amognes de 7 h à 7 h 30 (parking de l'école) ; 34 km, de Saint-Sulpice de 8 h à 8 h 30 (place de l'Église) ; 20 km de Nolay de 9 h à 10 h (place Sise) ; 12 km de Prémery de 13 h à 13 h 30 (champ de Foire). Enfin, les boucles de Montenoison sont orchestrées sur 5 ou 9 km avec un départ de la place au monument aux morts à partir de 14 h. Un marché du terroir avec les producteurs locaux attendra les participants à l'arrivée. Restauration possible sur place.

Renseignements et inscriptions : www.nevers-montenoison-rando.com/inscription.php

// CUISINE

La cocotte-minute SEB, 70 ans et pas une ride !

Lancée en 1953, la super cocotte-minute SEB, qui a vécu bien des innovations, est toujours produite sur le site berceau du groupe SEB à Selongey, en Côte-d'Or. Une fierté locale pour un fleuron de l'industrie.



En 70 ans, la cocotte-minute a connu de nombreuses évolutions et innovations. Cet objet iconique reste incontournable dans les cuisines.



« Nous avons fêté ces 70 ans en interne, avec la visite des ministres de l'Industrie, Roland Lescure, et de la Transition écologique Christophe Béchu. Pour eux la cocotte symbolise la durabilité et la réparabilité à la française », se félicite Sandrine Vannet, directrice générale de la SAS SEB à Selongey. L'occasion de revenir sur l'histoire de celle qui s'invite dans quasiment tous les foyers français.

L'incontournable cocotte-minute

Sa mission est de cuire plus vite, en économisant l'énergie et en préservant les qualités nutritives, le goût et l'aspect des aliments, c'est la promesse tenue de la Super Cocotte qui se vend à plus de 120 000 exemplaires dès son lancement, en 1953. Cet autocuiseur est le premier de France à être fabriqué par emboutissage, en aluminium laminé à 99,5 %, un matériau très pur, léger et deux fois plus résistant que l'aluminium fondu. Son couvercle est muni d'une soupape de sécurité à ressort, d'une soupape de fonctionnement tournante et d'un étrier qui, en cas de pression trop élevée, laisse fuir la vapeur. Un petit bijou technique et esthétique qui révolutionne la manière de cuisiner. En moyenne 40 % moins cher que les modèles de la concurrence, plus rapide et plus sûre, il permet de consommer moins d'énergie. À cette époque, neuf autocuiseurs vendus sur dix, en France, sont de marque SEB.

En 1956, la marque accompagne son ustensile du fameux livre de recettes qui deviendra, lui aussi, un incontournable. Traduit dans des dizaines de langues (chinois, arabe, japonais…), il s'ouvre à la cuisine internationale et devient le compagnon idéal pour réaliser des recettes originales. En 1965, SEB lance une version en inox. Dans la tendance de l'époque, SEB propose de nouveaux looks en couleur et à motifs tout en innovant le système d'ouverture et de fermeture. Après plus de 30 ans d'existence, la cocotte-minute® SEB réussit son adaptation aux modes et aux tendances, confirmant sa place de leader en France : au début des années quatre-vingt-dix, plus de 80 % des foyers français en possèdent une.

D'innovation en innovation

En 1994, la cocotte-minute® connaît une nouvelle révolution technologique avec le lancement de Clipso. L'ouverture et la fermeture se commandent désormais d'un seul clic grâce à un bouton-poussoir et le sifflet de la soupape devient silencieux. En 2002, l'autocuiseur intelligent Clipso Control ajoute rapidité, facilité et intelligence et séduit toutes les générations. Il sera élu Produit de l'Année seulement un an après son lancement. Un produit qui s'exporte du Moyen-Orient au Japon.

C'est à cette même gamme que l'on doit les innovantes poignées rabattables pour optimiser le rangement. En 2009, Nutricook va au-delà des autocuiseurs traditionnels en combinant quatre programmes différents qui permettent de cuire chaque type d'aliment à la température idéale tout en préservant les qualités nutritives. Une étape finale de cuisson douce garantit la saveur des aliments. Son ouverture est facilitée grâce à un système d'ouverture à une seule main avec arche. En 2016, naît la gamme ClipsoMinut'® qui garantit des repas rapides, faciles et apporte un grand confort d'utilisation grâce à sa cuve ultralégère. De fil en aiguille, cette dernière gamme évolue jusqu'à Clipso Tempo, un produit quatre en un qui peut être utilisé en cuisson pression, cuisson lente avec couvercle, cuisson au four et pour le service à table, grâce à son design élégant. Mais comment expliquer 70 ans d'innovation et de succès pour cet objet iconique devenu incontournable dans les cuisines du monde ? *« C'est un ustensile intemporel, un classique parmi les classiques, solide, robuste et dont la durée de vie est très longue »*, renchérit Sandrine Vannet.



Ariane Tilve





